

**SOLIDARITÉ**  
*femmes 67*

et l'Espace Gisèle Halimi

*Actes de la journée d'étude du*  
*17 octobre 2024*

*à la Collectivité européenne d'Alsace*

**« LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES  
AUX FEMMES : EMERGENCE, APPROPRIATION  
ET PARADOXES POLITIQUES »**

Avril 2026

Avec le soutien de la Fédération Nationale Solidarité Femmes

**Solidarité**  
**Femmes**  
Fédération Nationale

**3919**  
appel anonyme et gratuit



Directrice de la publication : Geneviève Louisadat, présidente de Solidarité Femmes 67

Conception et rédaction : Stéphanie Graff, chargée de mission Espace Gisèle Halimi

Direction de la rédaction : Thomas Foehrlé, directeur de Solidarité Femmes 67

Solidarité Femmes 67

5 rue Séllenick

67000 STRASBOURG

Tél : 03.88.24.74.92

Mail : [espaceghalimi@solidaritefemmes67.com](mailto:espaceghalimi@solidaritefemmes67.com)

<https://solidaritefemmes67.com/>

© Espace Gisèle Halimi, Strasbourg, 2026

# Sommaire

Programme détaillé de la journée d'étude.....	p.4
Intervention de Natacha Henry, « Trois décennies historiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ».....	p.5
Intervention de Sylvie Cromer, « La construction des politiques publiques : tribulations du harcèlement sexuel en France ».....	p.16
Intervention de Laurence Rossignol, « La lutte contre les violences faites aux femmes : quels enjeux politiques ? ».....	p.25
Table ronde « Politiques publiques d'hébergement des femmes victimes de violences », Agathe Breton, Roxane Thomann, Thomas Foehrlé.....	p.38
Table ronde « Politiques publiques à l'égard des femmes victimes de violences en situation de migration » : Léa Philibert, Carole Zimmermann, Elen Rio.....	p.57
Table ronde « Politiques publiques sur la santé des femmes victimes de violences » : Dr Amaury Mengin, Chantal Rialin, Priscilla Bur.....	p.71
Intervention de Sandrine Dauphin, « La lutte contre les violences au sein du couple et l'égalité des sexes : paradoxes et dilemmes de l'action publique »...	p.90

# Programme détaillé de la journée d'étude

**8h30** : Accueil des participant.es

**9h-9h10** : *Mot d'introduction*, Thomas Foehrlé, directeur de Solidarité Femmes 67

**9h10-9h50** : *Trois décennies historiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes*, Natacha Henry, consultante internationale

**9h50-10h30** : *La construction des politiques publiques : tribulations du harcèlement sexuel en France*, Sylvie Cromer, sociologue

**10h30-10h45** : Pause

**10h45-11h25** : *La lutte contre les violences faites aux femmes : quels enjeux politiques ?*, Laurence Rossignol, sénatrice et vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes

**11h25-12h25** : *Table ronde « Politiques publiques d'hébergement des femmes victimes de violences »*, Agathe Breton, responsable du pôle hébergement-logement au sein de la FNSF, Roxane Thomann, directrice du pôle hébergement et inclusion, au sein du Home Protestant Femmes de Paroles, Thomas Foehrlé, directeur de Solidarité Femmes 67

**12h25-14h** : Pause déjeuner

**14h-15h** : *Table ronde « Politiques publiques à l'égard des femmes victimes de violences en situation de migration »* : Léa Philibert, chargée de mission justice au sein de la FNSF, Carole Zimmermann, chargée d'accompagnement et de développement au Mouvement du Nid Bas-Rhin, Elen Rio, coordinatrice nationale du Mouvement du Nid-France, Thomas Foehrlé, directeur de Solidarité Femmes 67

**15h-16h** : *Table ronde « Politiques publiques sur la santé des femmes victimes de violences »* : Dr Amaury Mengin, responsable adjoint au Centre Régional du Psychotraumatisme Grand Est, Chantal Rialin, présidente de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir- FDFA, Priscilla Bur, coordinatrice de l'UNAVI aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg

**16h-16h15** : Pause

**16h15-16h55** : *La lutte contre les violences au sein du couple et l'égalité des sexes : paradoxes et dilemmes de l'action publique*, Sandrine Dauphin, directrice des relations internationales et des partenariats à l'INED

**16h55-17h10** : Conclusion

# Intervention de Natacha Henry

## « Trois décennies historiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes »

Natacha Henry est consultante internationale auprès du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, spécialiste des questions de violences conjugales et de harcèlement sexuel. Autrice de treize livres dont *Frapper n'est pas aimer* (Éditions Denoël), elle signe également des romans historiques pour la jeunesse dont le best-seller *Marie et Bronia, le pacte des sœurs* (Albin Michel Jeunesse). Alors jeune pigiste, elle est entrée en 1994 à l'Association des femmes journalistes. Elle en fut présidente de 1997 à 1999.

**Natacha Henry :**

### L'immunité amoureuse

Chaque époque a ses points de pivotement dans la prise en compte de ce que les femmes subissent comme préjugés, violences et discriminations. Pour notre période, c'est-à-dire le tournant du 21<sup>ème</sup> siècle et les années qui l'ont précédé, l'assassinat de l'actrice Marie Trintignant par le chanteur Bertrand Cantat est un moment-clef de basculement. Le 1<sup>er</sup> août 2003, Marie Trintignant a succombé à l'hôpital des suites des coups infligés par celui qui était son compagnon. La presse d'alors se complaisait à ranger ce type d'événement parmi les choses de l'amour. L'hebdomadaire *Paris Match*, par exemple, a mis en couverture un portrait de l'actrice, avec ce titre : *Marie Trintignant, Victime de la passion*. Et ce sous-titre : *Ils s'aimaient à la folie*. La semaine suivante, toujours en couverture, une photo des deux stars ensemble dans un jardin : *Marie Trintignant, ses derniers jours de bonheur avec Bertrand Cantat*. Ces messages infusaient dans la population. « Tu as vu pour Marie Trintignant ? » entendait-on à la machine à café. « Qu'est-ce qu'il l'aimait quand même ! »

C'est ce que j'ai nommé « l'immunité amoureuse ». Aveuglé par son amour débordant, jaloux de tout concurrent réel ou imaginaire, l'individu commettait un « meurtre passionnel ». Comment ne pas le comprendre ? Telle était la question, des plateaux télévisés aux dîners en

ville. La société lui attribuait une sorte d'immunité, le grand pardon, l'abnégation : l'amour pardonne tout.

Par conséquent, la presse était abreuvée de « drames de la passion », « drames de la rupture » et autres « amoureux éconduits ». Le nombre « d'amoureux éconduits » qui tout d'un coup prenaient un couteau pour se ruer sur celle qui s'était « refusée » à eux ! Le vocabulaire était totalement inadapté à la réalité des faits. C'était de la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle.

Je faisais alors des recherches pour mon livre *Frapper n'est pas aimer, enquête sur les violences conjugales* (Denoël). Voulant voir ce que disaient les journaux partout en France, je cherchais sur Internet : « drame de la passion Marseille », « amoureux éconduit Limoges », au hasard. Il y avait toujours dix journaux dont les titres sortaient parce que les journalistes s'exprimaient toujours ainsi. Cela créait un système : l'immunité amoureuse. Le type était amoureux, il n'a pas supporté la rupture. Tous ces comptes-rendus étaient complètement à côté de la plaque.

Et puis, entre féministes, on a commencé à se dire que les « crimes passionnels », ça n'existe pas. Que si tu aimes, tu ne te comportes pas comme ça. Sous la pression des féministes au sens large, les gens ont peu à peu compris que quelque chose n'allait pas. Car nous savons bien que les féministes sont toujours en avance.

D'autres moments clefs ont suivi. En 2006, le chanteur Orelsan a écrit une chanson qui disait : « Ferme ta gueule ou tu vas te faire Marie Trintigner ». De la mort par assassinat de Marie Trintignant, il avait créé un verbe.

En 2013, une couverture des *Inrocks* annonçait une interview exclusive avec Bertrand Cantat. Sa version des faits. Mais les temps avaient changé. La rédaction du magazine dut présenter ses excuses à la société, à la famille. Rappelons justement que ce jour-là d'août 2003, quatre enfants avaient perdu leur mère.

## **L'homme et l'artiste**

Nous nous battions contre les rédacteurs en chef, les publicitaires, les artistes, les producteurs, les défenseurs de la soi-disant liberté d'expression qui faisaient masse. Il y avait deux axes. Le premier, l'idée persistante de séparer l'homme de l'artiste. D'accord, le type n'était pas un ange mais il chantait/écrivait/jouait bien. Le second, c'est qu'au nom justement de la création artistique, et en France plus que n'importe où ailleurs, ils étaient intouchables. La création artistique planait au-dessus de la vie, du danger, des situations qui écrasent les victimes. Orelsan, par exemple : « Les féministes me persécutent, comme si c'était de ma faute si les

meufs c'est des putes ». Et ainsi de suite. Excédées, des associations féministes<sup>1</sup> ont porté plainte contre ces propos sexistes. Historiquement, dans le mouvement féministe français, c'est une première. En mai 2013, le chanteur a été condamné à 1 000 € d'amende pour « *provocation à la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur sexe* ». Peu importe s'il a ensuite été relaxé en appel. Le message était énorme : on ne peut pas dire n'importe quoi sous couvert d'inspiration artistique.

Le mouvement antisexiste est descendu dans la rue. Pancartes, manifestations, déprogrammation des mis en cause. Le grand public a compris ce que savaient les féministes depuis longtemps : c'est la victime qui est au centre de cette histoire. Pas le type qui avait envie d'écrire une chanson ou qui était jaloux parce que sa petite amie avait reçu trois textos.

Les questions d'image m'ont beaucoup préoccupée quand j'ai préparé mon livre *Frapper n'est pas aimer*. Les éditeurs voulaient sur la couverture une femme avec un œil au beurre noir, complètement défaite. Or, si vous cherchez des illustrations pour ces sujets, et que vous tapez « femmes victimes de violences », vous verrez quantité de femmes qui ont été ainsi maquillées. Moi je ne voulais pas. Je leur ai dit : « il faut expliquer aux gens que l'on peut s'en sortir à condition de trouver la bonne association ». C'était vraiment littéralement ça. Nous avons demandé à l'artiste Catel de dessiner une femme qui sort d'une cage, la clef dans la main. C'est exactement ce que je voulais exprimer.

## Parité

Un peu avant cette époque, en 1999, ont été votées les lois sur la parité en politique. Pour l'image des femmes, c'est un progrès immense. Colossal. En 2000, changement de constitution : il en est fini de l'entre-soi masculin. Sur les listes électorales, il devient obligatoire, sous peine d'amende, d'assurer le 50/50 : une femme, un homme, une femme, un homme. Quand j'ai commencé à travailler, il n'y avait que 5% de femmes à l'Assemblée nationale. Dans ce monde masculin, aucune identification possible pour les jeunes femmes. Les femmes du gouvernement Juppé (de mai à novembre 1995) étaient surnommées « les juppettes ». C'était tellement surréaliste. Est survenu alors le combat des « la » et des « le » : les femmes ministres ont protesté qu'il fallait arrêter de dire qu'elles étaient « Madame le ministre » mais qu'elles étaient

---

<sup>1</sup> Le Collectif féministe contre le viol, la Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes solidaires et le Mouvement français pour le Planning familial

« Madame la ministre ». Le féminin, caché sous un masculin que l'on prétendait neutre, écrasé par la bonne vieille règle du « masculin l'emporte sur le féminin », peinait à apparaître.

En 1998, une Commission pour l'usage du féminin dans les titres, les grades et les fonctions, a été instaurée par le premier ministre Lionel Jospin- après la première, sous Yvette Roudy, menée par Benoîte Groult. Quelle joie de lire maintenant dans les journaux qu'il y a des « e » partout. La procureure ! La députée ! L'autrice ! Il y a 20 ans, c'était impensable. Il a longtemps été très rude de pointer les lacunes des médias.

### **Voix puissantes**

Le féminisme, il y a vingt-cinq ans, était considéré comme anti-sexy, passéiste, intolérant. Pas du tout à la mode. Ringard, dépassé – vous avez obtenu la dépénalisation de l'IVG, la pilule, que vous faut-il de plus ? Cependant, c'est le sexisme ravageur des publicités qui sembla déclencher un assez fort syndrome « MeToo », une protestation partagée. La commune des mortelles avançait modestement : « je ne suis pas féministe mais ce qu'il est pénible, de voir des femmes nues pour vendre des voitures. J'en ai assez ! » disaient-elles. « Moi aussi ! Moi aussi j'en ai assez ! Me too ! » Là vous saviez qu'il y avait une amorce, c'est-à-dire que vous saviez qu'en pensant ainsi, elle était déjà en train de dénoncer une injustice.

Sur les violences conjugales, il y a eu un bienheureux embarquement par des stars. Lorsque vous êtes devant la télévision, que l'une d'elles vient parler de cela à une heure de grande écoute, et qu'elle dit « oui ça m'est arrivé et que c'est comme ça que j'ai fait », c'est très important. En 2023, au décès de la chanteuse américaine Tina Turner, qui en 1976, avait fui son mari violent en pleine nuit et s'était réfugiée dans un hôtel, des milliers de femmes lui ont rendu cet hommage : « si elle ne l'avait pas fait, je ne l'aurais pas fait ». Plus récemment, Rihanna, qui avait été très gravement blessée par son petit ami, lâchait un « Fuck Love » dépitée ce qui reste un bon message en ces temps de « prince charmant » et de « tradwife ». En France, gloire d'abord à la chanteuse Lio. Seule, vraiment seule, parce qu'il n'y avait pas grand monde pour aller faire ça. Elle avait été amie avec Marie Trintignant. Et elle a dit « moi aussi j'ai été victime de violences conjugales, moi aussi ». MeToo, MeToo. D'autres ensuite, notamment la comédienne et réalisatrice Sandrine Bonnaire, la présentatrice Valérie Damidot.... MeToo, MeToo, voilà. Parce que ce MeToo, ce n'est pas « cela m'est arrivée », ou « tiens ! toi aussi ça t'est arrivée ». C'est : puisque ça m'est arrivée et que je connais ce genre d'histoire, je vais te croire et je vais t'écouter. Le MeToo ce n'est pas « toi aussi, moi aussi », mais une ouverture.

Grand courage qu'avaient ces stars populaires. Il faut le faire quand même. Parce qu'en parlant de cela, on perd un peu de sa séduction, de son glamour, de sa vie rêvée.

En 2012, autre moment important, l'affaire Jacqueline Sauvage. Après 47 années de violences conjugales, cette femme avait tué son mari. Craignant pour sa vie, elle avait pensé : c'était lui ou moi. Les médias en ont fait grand cas, lui apportant un soutien populaire inédit. Après quatre ans en prison, elle obtint la grâce présidentielle. Vingt ans plus tard, lorsque Gisèle Pélicot, victime de dizaines de viols orchestrés par son mari, refuse le huis-clos, la France entière la soutient, et ça, c'est un moment historique. Il n'y a personne pour nuancer « oui mais quand même... ». Personne. Et ça, c'est vraiment nouveau. La honte a changé de camp.

### **Visibilité**

On a mené des actions de plus en plus larges. Présence des féministes lors des procès liés aux violences sexistes et sexuelles, marches blanches en mémoire des victimes, campagnes des 8 mars, des 25 novembre. Diffuser l'information car si une victime n'a pas les moyens de bouger, elle ne va pas bouger. Il faut faire connaître les associations, les numéros d'accueil. Communiquer sur le fait qu'il y a des assistantes sociales formées, que dans certaines mairies, on peut trouver de l'aide. Pour mettre les pouvoirs publics devant l'ampleur de la situation, les associations ont systématisé le comptage. Le 16 septembre dernier, on enregistrait 76 féminicides pour l'année. Auparavant, il nous fallait compter dans les journaux locaux, dans les faits divers, les mentions des femmes tuées. Toute avancée féministe a commencé par du bricolage militant. Sans cela, il n'y aurait rien. Le comptage a permis de montrer que les violences et leurs conséquences sont immenses. Si les victimes sont si nombreuses, si parfois elles portaient plainte, tentaient de se cacher, c'est que le maillage de l'aide fait parfois défaut. Les cinéastes aussi se sont emparés du sujet. Maintenant il n'y a pas un mois sans que ne sorte au cinéma un film qui aborde la question. Tout cela, c'est l'histoire en marche.

Aucune sphère sociale ni économique n'est exempte de ces drames. En ce moment, les médias relatant le procès Pélicot semblent découvrir avec effroi le profil divers des agresseurs : « C'est fou, c'était Monsieur Tout le monde ! Un camionneur ! Un prof ! » Je ne sais pas pourquoi cela choque tout le monde. Si évident que cela puisse paraître, il faut donc redire que tous les milieux ont leur lot d'empêcheurs de vivre. Aussi dans les familles très bourgeoises. Où Madame a peu de contact avec les assistantes sociales et les associations. Là, elles sont dans un isolement dont il faut prendre compte.

Parallèlement à la visibilité, on a obtenu l'extension des problématiques. Ainsi le 9 juillet 2010 a été votée une loi au titre très clair : elle porte sur « les violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ». Enfin, il est officiellement reconnu que les enfants sont aussi les victimes des violences conjugales – ils et elles ne sont plus considérés comme de vagues témoins en train de jouer aux lego, indifférent.e.s aux cris, aux coups, aux insultes. Cette loi parle aussi des violences psychologiques, jusque-là invisibilisées et non nommées. Établit que les violences conjugales ne portent pas seulement sur le conjugal au sens de mariage, mais aussi le compagnon d'une nuit ou d'une vie, marié, ou pas, pacsé ou pas, séparé ou pas. Et le viol conjugal ! Ultime tabou ! Il est très compliqué pour les femmes d'en parler. N'empêche que la loi le dit : ça existe, c'est interdit. Et on a enfin dit ce jour-là que les victimes mineures résidant sur le territoire français, sont protégées par la loi, même à l'étranger. Ceci pour les protéger de l'excision souvent perpétrée dans le pays d'origine des parents. Ils rentraient en France après les vacances et disaient « ah mais je ne sais pas je l'avais laissée chez ma tante. Je n'ai rien vu, je n'en sais rien ». Maintenant, théoriquement, l'enfant est protégé.e partout.

Très schématiquement, voici la chronologie d'une prise de conscience : les féministes identifient un problème. Elles essayent de se mettre les médias dans la poche ce qui est beaucoup plus facile qu'avant. On conscientise le grand public – ce qui est de plus en plus facile. Des lois se votent. Tous les deux ans, une nouvelle loi. En 2014, la France a ratifié la Convention européenne sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence conjugale, la Convention d'Istanbul. Gloire à elle car elle est contraignante. Tout pays signataire est obligé de rendre des comptes chaque année et de cocher certaines cases. Je travaille parfois pour le Conseil de l'Europe : je me rends dans des pays qui veulent entrer en Europe, afin d'analyser les manques à combler par rapport à ce que demande la Convention d'Istanbul. Elle exige, entre autres, des formations auprès des professionnel.les concerné.es : policiers, gendarmes, travailleurs sociaux, secteur de la santé...

La liste des acquis des derniers vingt-cinq ans ne cesse de s'allonger. Prenez le suicide forcé, désormais dans la loi : la France est pionnière sur cette question. Le suicide forcé, c'est quand une femme se suicide ou fait une tentative de suicide, et qu'il y a des suspicions qu'elle ne serait pas allée jusque-là si elle n'avait pas été dans un contexte de violences conjugales. A ce moment-là on peut déclencher une enquête, examiner les messages qu'elle a reçu, son téléphone, ses mails. On va interroger son médecin, les meilleures amies, les collègues s'il y en a, les voisins et

ainsi de suite. On peut monter un dossier suicide forcé à l'encontre du personnage qui l'aura poussé à bout. Yaël Mellul s'en est beaucoup occupée. Il faut se référer à ses travaux.

On a aussi créé le délit « outrage sexiste » contre le harcèlement de rue. Là, c'est un échec. Connaissez-vous quelqu'un qui a porté plainte parce que trois types dans la rue lui ont dit « file-moi ton 06 » ou l'ont empêchée de bronzer sur une plage ? Néanmoins, soyons-en assuré.e.s, les nouvelles lois conduisent à un changement de mentalités.

## **Grand public**

Ainsi, beaucoup de ce qui était connu des féministes de terrain a été porté à la connaissance du grand public, notamment à la faveur des réseaux sociaux, des journalistes qui avaient enfin changé de camp, et des localités de plus en plus nombreuses à demander des interventions : les mécanismes des violences. Le continuum des violences. Le fait qu'il y avait rarement une seule victime, qu'il y en a eu une avant, qu'il y en aura une après. On a compris enfin, que tout cela coûte très cher à la société. Les intervenant.e.s sont pléthores : services médicaux (voire les ambulances), police, pompiers ou gendarmerie, prise en charge des enfants, avocat.e.s, magistrat.e.s, etc.

Sur l'histoire des continuums des violences, une histoire emblématique pour la France est l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn à New York. Il était à l'époque président du Fonds Monétaire International, le FMI. En mai 2011, alors qu'il venait d'embarquer dans un vol New York-Paris, il a été interpellé par la police américaine. La femme de chambre d'un hôtel où il avait séjourné, Nafissatou Diallo, avait porté plainte pour viol. Ça a été colossal. Cette femme qui n'avait pas les bons papiers pour être en règle sur le sol américain et qui cochant toutes les cases de l'ultra vulnérabilité, y compris d'être seule dans une chambre avec un client riche et célèbre, avait osé parler. Dominique Strauss-Kahn a été arrêté, et on a pu dire que ça lui avait coûté la présidence de la République Française. En tout cas, cela a marqué un tournant dans l'histoire de l'impunité en France. J'en parle aussi pour le continuum des violences parce qu'il a été impliqué dans d'autres affaires, par exemple l'affaire du Carlton à Lille, où ses liens avec le proxénétisme ont été avérés. Sans compter les mises en garde proférées à l'encontre de jeunes femmes, journalistes comme stagiaires, de ne jamais se retrouver seule avec lui. Ce qui a permis de découvrir que quand quelqu'un dit que tout le monde le savait et qu'il fallait faire attention, c'est vraiment grave. Dominique Strauss-Kahn a représenté tout cela à la fois.

Malheureusement il règne encore sur ces questions ce qu'on peut appeler, une certaine collaboration masculiniste. De temps en temps, ils sortent du bois. C'est toujours au nom de la liberté, soit d'expression, soit sexuelle... Ils et elles bloquent la marche vers la non-violence et l'égalité, ce qui est vraiment insupportable. Par exemple, une couverture du magazine *Causeur*, en octobre 2013, qui annonçait « le manifeste des 343 salauds ». Une référence à l'historique manifeste des 343 pour la fin de l'entrave à l'Interruption volontaire de grossesse. Eux demandaient « Touche pas à ma pute », effrayés de ce que la France poursuive courageusement son avancée abolitionniste. En janvier 2018, paraît dans *Le Monde* une tribune signée par cent femmes dont Catherine Deneuve, qui prônent, contre #MeToo, « la liberté d'importuner ». Elles défendent les hommes « qui n'ont eu pour seul tort que d'avoir touché un genou, tenté de voler un baiser, parlé de choses « intimes » lors d'un dîner professionnel ou d'avoir envoyé des messages à connotation sexuelle à une femme chez qui l'attirance n'était pas réciproque. » Tout ce qui est pourtant dans la loi sur le harcèlement sexuel !

Ce sont des positions masculinistes et ringardes. Cependant, rien qui puisse inverser la tendance du grand public, heureusement.

## **Actualité**

En ce moment, l'on travaille sur de nouveaux sujets. Par exemple, la nécessité de conscientiser les voisins et les voisines. Qu'est-ce qu'il se passe si j'entends des cris au 3<sup>ème</sup> étage ?

Travail central aussi, il faut pointer les dysfonctionnements, nombreux. Combien de femmes sont mortes parce que le maillage a raté quelque part, parce qu'on ne les a pas prises au sérieux, parce qu'on a mal estimé le danger. Poursuivre les questions sur les relations du père avec l'enfant dans les contextes de violences conjugales, des grands-parents paternels. Une des membres de l'Association des familles de victimes de féminicides, disait qu'à la mort de sa sœur, assassinée par son mari, elle avait obtenu la garde de sa nièce de 4 ans. Le père est en prison. Mais elle est sous l'obligation que cette enfant aille voir ses grands-parents paternels deux week-ends par mois. Et là, personne n'a le contrôle de rien. Eux ne sont pas responsables de la situation. Sauf que quand la petite rentre du week-end, elle raconte : « Mamie m'a montré les photos du mariage de Papa et Maman. Et Papa il aimait beaucoup Maman. » Et ainsi de suite. C'est une dimension qu'il va falloir examiner.

Autre sujet, il faut pousser dans ses retranchements le « je te crois, je ne te crois pas ». Une femme vous confie qu'elle est victime de violences sexistes, sexuelles, conjugales ou autres et

vous passez votre chemin. Vous pensez : « mais non, allez, ce n'est pas possible » « je le connais, il n'est pas du tout comme ça », « elle veut se rendre intéressante », etc. Non. A l'encontre de cela, si nous disons « je te crois », c'est parce qu'il y en a qui disent « je ne te crois pas ». De moins en moins, heureusement.

Lorsque je regarde les vingt-cinq ans qui viennent de s'écouler, je me dis qu'il est grand temps de rendre hommage aux progrès accomplis, et je vous remercie de m'en donner l'occasion aujourd'hui. Les questions sont arrivées sur le devant de la scène, les pouvoirs se sont inversés, les lois sont meilleures que jamais. Cependant, les oppositions à nos progrès sont vives, et nous devons garder les idées claires, car tant reste encore à accomplir.

### **Débat :**

Thomas : « Merci Natacha pour cette première approche historique. Est-ce qu'il y aurait des questions dans la salle, des demandes de précisions, des illustrations ? ».

Question 1 : « Bonjour. Merci beaucoup pour cette présentation. Lucile Peytavin a expliqué dans son livre sur *Le coût de la virilité* que les violences patriarcales aujourd'hui ça représente 100 milliards d'euros de dépenses- le coût des emprisonnements, de la délinquance masculine... Ces 100 milliards d'euros représentent précisément le déficit de la France et je ne comprends pas pourquoi personne ne parle de ça aujourd'hui. Vous avez cité les chiffres des féminicides, on est quand même encore dans un contexte inquiétant ».

Natacha Henry : « Le chiffre de Lucile Peytavin sur les violences ne concerne pas uniquement les violences faites aux femmes. Elle a aussi comptabilisé les délits routiers par exemple. Des événements à imputer à un comportement viriliste. Donc ce chiffre n'est pas que les violences faites aux femmes mais c'est très intéressant car c'est aussi le continuum. Il y a des probabilités qu'un type qui frappe sa compagne c'est aussi celui qui va rouler vite et qui n'a pas peur de griller les feux rouges. Mais comme on a établi que les conséquences des violences masculines coûtent très cher à la société française, il vaudrait mieux investir davantage sur la prévention. »

Thomas : « Nous assurons des formations auprès des médecins. Quand on voit que parfois, une formation se limite à du « e-learning » pendant 3 heures, ça nous pose question. On essaye aussi avec les collègues de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, de faire de la formation

des bailleurs sociaux. On essaye de former partout et tout le temps mais il y a effectivement un défaut de financement et aussi, je crois, de prise en compte institutionnelle. Quand je dis institutionnelle, ce ne sont pas seulement des financements d'Etat. On a beaucoup de mal par exemple à entrer dans l'Education nationale. On a quelques interventions mais c'est sur la volonté de certains professeurs ou de CPE qui ont vraiment envie de nous faire intervenir sur cette thématique-là. D'une manière générale il y a des institutions où il est encore très compliqué de parler de cela. Donc il y a une question de fond mais il y a aussi une question de volonté politique au sens noble du terme. »

Question 2 : « J'avais une question sur le comptage des féminicides. Est-ce qu'il y a aussi plus de féminicides, parce que des meurtres jadis considérés comme ordinaires sont étiquetés maintenant « féminicide » ? Voir le chiffre augmenter vient-il montrer la prise en considération du mot « féminicide » ? Alors malheureusement il faudra s'attendre à une grande augmentation avant que le chiffre ne descende grâce à la prévention. »

Natacha Henry : « Le comptage systématique est très fiable. Dans le temps, on demandait aux camarades dans les régions de regarder dans leur journal local et de noter si une femme avait été tuée par un coup de fusil ou autre, et on essayait de rassembler. Est-ce qu'il y en a plus ou moins qu'avant, je ne sais pas. Je pense qu'englober l'histoire du suicide forcé va nous apprendre beaucoup de choses, ça c'est sûr. Après, combien d'accidents masqués, accident de voiture ou autre, cachent un meurtre, je ne peux pas donner de chiffre. »

Question 3 : « Est-ce qu'il y a une loi dans les tuyaux en France ? Et ce serait sur quelle thématique ? Et deuxième question, est-ce qu'il y a des choses qui bougent au niveau européen ? »

Thomas : « Une directive européenne est en cours de discussion, sur la question des violences faites aux femmes pour harmoniser la question des réponses qu'on peut apporter et qui a fait notamment un grand débat, qui fait encore débat notamment sur un point, c'est la question du

viol. Est-ce qu'on peut faire du viol ce qu'on appelle un « eurocrime »<sup>2</sup>, c'est-à-dire qu'il soit traité de la même manière que la femme soit dans n'importe quel pays d'Europe, qu'elle ait effectivement la même réponse ? Parce qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas. La France a effectivement freiné des quatre fers qu'on puisse reconnaître le viol comme un eurocrime, comme peut-être la traite des êtres humains en situation de prostitution. Il y a des choses qui sont dans les tuyaux au niveau européen mais qui sont politiquement très dures... parce que, malgré tout, on n'a pas les mêmes visions d'un pays à l'autre. »

---

<sup>2</sup> Les eurocrimes correspondent à une liste de crimes cités à l'article 83(1) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Par exemple, la corruption, la criminalité informatique ou encore le terrorisme car ils relèvent d'un domaine de criminalité particulièrement grave et revêtent une dimension transfrontalière.

# Intervention de Sylvie Cromer

## « La construction des politiques publiques : tribulations du harcèlement sexuel en France »

*Sylvie Cromer est sociologue, ex MCF<sup>3</sup> à l'Université de Lille. Elle travaille sur la question des violences masculines faites aux femmes depuis le milieu des années 1980. C'est tout d'abord au sein de l'Association européenne contre les violences au travail (AVFT) qu'elle mène une des premières recherches françaises sur le harcèlement sexuel au travail<sup>4</sup>. En 2010, elle rejoint l'équipe pluridisciplinaire de l'enquête VIRAGE, Violences et rapports de genre, portée par l'Institut national des études démographiques (INED), au sein de laquelle avec Adeline Raymond (psychologue du travail, MCF UBO<sup>5</sup>) elle travaille sur la sphère professionnelle<sup>6</sup>.*

Dans le cadre de cette journée d'étude qui permet un partage d'expériences, il m'a été passé commande d'interroger les politiques publiques en matière de violences de genre. Ayant un recul d'une quarantaine d'années de lutte contre les violences masculines faites aux femmes dans la sphère professionnelle, j'ai choisi de regarder comment a évolué la question du harcèlement sexuel en France et d'en montrer les vicissitudes des politiques publiques. Cette réflexion est d'une brûlante actualité avec depuis 2017 la démultiplication des MeToo dans la société française, et ce procès dit de Mazan, où Gisèle Pélicot a été largement soutenue, pour son immense courage de témoigner à visage découvert en refusant le huis-clos... sauf notamment par les hommes politiques. C'est un député socialiste belge dans une tribune au *Monde*<sup>7</sup>, Paul Magnette, qui interroge l'action publique : « Grâce à Gisèle Pélicot, des dizaines

---

<sup>3</sup> Maîtresse de conférences

<sup>4</sup> Sylvie Cromer, *Le harcèlement sexuel en France, la levée du tabou (1985-1990)*. Paris, La Documentation Française, 1995, 228 p.

<sup>5</sup> Université de Bretagne Occidentale

<sup>6</sup> Voir notamment : Sylvie Cromer, Adeline Raymond, « Violences sexuelles au travail : mesure et perception, résultats de l'enquête Virage », in *Carrières, leadership et conflits*, dir. Ch. Lagabrielle, D. Steiner, A. Battistelli, L'Harmattan, 2020, p.221-234. Sylvie Cromer et Adeline Raymond, « Les violences dans la sphère professionnelle », in E. Brown (Dir.), A. Debauche (Dir.), et al., *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, Ined éditions, 2021, p. 289-325.

<sup>7</sup> *Le Monde* 16 octobre 2024 : Procès des viols de Mazan : « Tous les hommes, d'une manière ou d'une autre, contribuent à entretenir des comportements dont le viol est la forme extrême ».

*de milliers d'hommes se posent des questions que depuis longtemps ils préféreraient ignorer. Ceux dont je suis qui exercent des responsabilités politiques ne peuvent pas ne pas se demander : En avons-nous fait assez ? ». Force sera de répondre au terme de cet exposé par la négative concernant le harcèlement sexuel, et d'une manière globale sur les violences au travail. En tant que féministe, notre question en écho est : « Que devons-nous faire ? ».*

Encadré : Définition actuelle du harcèlement sexuel dans le Code Pénal français<sup>8</sup>

### **Article 222-33 du Code Pénal**

I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'infraction est également constituée :

1° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

2° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

III. - Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

### **Le corps des femmes, question politique**

Aujourd'hui la France dispose - enfin - d'une définition du délit de harcèlement sexuel harmonisée avec les textes européens, grâce aux associations féministes pionnières. Souvenons-nous des mobilisations féministes des années 1970, luttant à la fois dans la rue et

---

<sup>8</sup> La définition du délit de harcèlement sexuel a subi depuis son entrée dans le Code pénal en 1994, moult modifications. Pour un historique, voir Sylvie Cromer, Représentations et réalités du harcèlement sexuel en France, in *La loi pénale et le sexe*, dir. A. Darsonville et J. Leonhard. Presses universitaires de Nancy, 2015, p.83 à 99. Le harcèlement sexuel figure également dans le Code du travail (CT) et le Code général de la fonction publique (CGFP).

dans l'arène judiciaire, d'une part pour le droit pour la contraception et l'avortement, d'autre part contre le viol. Le cœur du combat était la réappropriation par les femmes de leur corps et leur sexualité, au nom du principe « le privé est politique », c'est-à-dire en réfutant la séparation des sphères. Deux procès portés par Gisèle Halimi marquèrent des avancées significatives en matière de droit des femmes : en 1972 le procès de Bobigny conduit à la légalisation de l'IVG ; en 1978, le procès d'Aix-en-Provence conduit à la redéfinition du viol. Là aussi les deux femmes victimes avaient accepté la publicité des débats mais à l'époque avaient été vilipendées et violentées, de même que leur avocate.

Les années 1970 voient aussi l'émergence de nombreux groupes féministes qui écrivent et éditent. Entre 1970 et 1990, sont publiés 142 périodiques féministes, dont les traces sont conservées grâce à La Perséide *FemEnRev*<sup>9</sup>. Et à partir du milieu des années 1980 se créent des associations spécifiques de lutte contre les violences patriarcales. Par exemple, l'association européenne contre les violences aux femmes au travail (AVFT) que je rejoins à sa création en 1985, le Collectif féministe contre le viol (CFCV 1985) ou la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF 1987).

Ces associations mènent un rigoureux travail de politisation de la violence grâce aux courageux et déterminés témoignages de femmes, en s'opposant aux discours des agresseurs et dominants selon lesquels *“c'est pas si grave, mais c'est de l'humour ou elle l'a bien cherché”*... Recueillir les paroles des femmes victimes et témoins, partir de leurs points de vue, a permis de comprendre, de conceptualiser et de nommer le continuum des violences masculines<sup>10</sup>, c'est-à-dire l'ensemble des agissements - celui qui semble le plus anodin comme celui criminel. Ce n'est qu'ainsi - en partant des expériences de femmes dans leur globalité - que la violence patriarcale se révèle pour ce qu'elle est : un symptôme et un outil de contrôle et de domination, et non un problème personnel, psychologique, culturel. En revanche, elle est systémique, relevant d'un système social inégalitaire, le patriarcat.

---

<sup>9</sup> Voir le site : <https://femenrev.persee.fr/>

<sup>10</sup> Cf. Liz Kelly, Traduit de l'anglais par Tillous, M. « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre*, 66(1), 2019, 17-36. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017>.

## Mise au jour du harcèlement sexuel en France

Le harcèlement sexuel est “mis au jour” par l’association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, par un travail dans trois directions.

Tout d’abord l’association a joué un rôle de catalyseur des connaissances. D’une part, a été historicisé le phénomène des violences au travail, grâce à l’une de ses fondatrices, Marie-Victoire Louis<sup>11</sup> qui a levé “les silences de l’histoire”<sup>12</sup> sur les luttes ouvrières au tournant des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle pour la dignité, c’est-dire contre ce qu’on appelle à l’époque le droit de cuissage, montrant par là même que les femmes se sont depuis longtemps mobilisées. D’autre part, les avancées nord- américaines et européennes ont servi d’éclairage et de levier pour la mobilisation. Citons les travaux de Catharine MacKinnon, invitée au colloque de l’AVFT de 1989<sup>13</sup>. Citons encore les travaux de Jalna Hanmer et notamment sa définition sociologique de la violence : *"Une définition sociologique de la violence envers les femmes doit tenir compte de l'usage de la force et de la menace comme moyen d'obliger les femmes à se comporter ou à ne pas se comporter de telle ou telle façon. La mort se situe à un extrême et la menace à l'autre. Entre les deux, on trouve toutes sortes de comportements quotidiens, depuis les coups superficiels jusqu'aux blessures graves en passant par l'agression sexuelle et le viol. Notre définition de la violence comprend les catégories légales mais les dépasse en incluant tous les comportements qui visent à obtenir la soumission. C'est une définition de femme ; elle part du point de vue de la victime."*<sup>14</sup>.

Furent décisives également les prises de position des instances européennes. Ainsi dès 1985 la proposition de résolution, article 47, d’Yvette FUILLET<sup>15</sup> et de Hanke Salisch sur le chantage sexuel sur les lieux du travail de décembre 1985, demandant l’élaboration d’une directive communautaire et l’harmonisation des lois dans les Etats-membres. Ou encore la résolution du 11/6/1986 du Parlement européen, invitant les Etats-membres à définir légalement le harcèlement sexuel et à mener des campagnes d’information afin de faire prendre clairement conscience des droits individuels de tous les travailleurs<sup>16</sup>.

---

<sup>11</sup> Cf. son ouvrage : *Le droit de cuissage (France-1860-1930)*, Paris, Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, 1994. Disponible sur le site : <http://www.marievictoirelouis.net/>

<sup>12</sup> Pour reprendre le titre d’un ouvrage de Michelle Perrot : Michelle Perrot, *Les femmes ou Les silences de l'histoire*, Nouvelle édition, Flammarion, 2020.

<sup>13</sup> Cf. AVFT, *De l’abus de pouvoir sexuel*, Paris, La Découverte & Montréal, Le Boréal, 1990.

<sup>14</sup> Jalna Hanmer, « Violence et contrôle social des femmes », *Nouvelles questions féministes*, 1977, p.72.

<sup>15</sup> Yvette FUILLET fut une des trois co-fondatrices de l’AVFT.

<sup>16</sup> J.O. n°C 176 du 14/7/86 p.73.

Tout ce travail d'un côté et de l'autre de l'Atlantique a permis d'introduire la conception féministe de la violence faite aux femmes dans les instruments internationaux. En 1995, la quatrième conférence mondiale sur les femmes à Pékin et la plate-forme d'action de Pékin (adoptée le 15 septembre 1995) constituent un tournant en actant la violence faite aux femmes comme liée aux apports historiquement inégaux entre les hommes et les femmes et en enjoignant les gouvernements à promouvoir la recherche et collecter des statistiques sur le sujet. La définition et l'interprétation de cette violence de genre seront reprises à l'identique dans tous les instruments internationaux qui suivront<sup>17</sup>.

Deuxième axe d'action de l'AVFT, la contribution au travail de politisation de la violence (évoqué plus haut) qui consiste à identifier et nommer la violence, grâce aux témoignages individuels et aux luttes collectives, permettant de rendre lisibles et compréhensibles les violences, et de contribuer ainsi au consensus international sur leur définition. L'AVFT va vulgariser en France l'expression "harcèlement sexuel" et rendre visible cette violence-là, tout en choisissant pour son intitulé le terme de "violences", afin de prendre plus en compte le continuum évoqué plus haut.

L'expression apparaît pour la première fois en 1985 dans un colloque intitulé « Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail », organisé par la Ligue des Droits des femmes avec le soutien d'Yvette Roudy, alors Ministre des Droits des Femmes, dont la presse se fait l'écho. Dès 1985, avec la revue *Cette violence dont nous ne voulons plus*, riche de situations, de rappels historiques, d'analyses juridiques, explicitant aussi les modalités de l'intervention féministe de l'association : "*Ainsi posé notre principe de fonctionnement, décrivons les modalités de cet échange entre une femme qui vient dénoncer une violence « pour que ça ne recommence pas » avec elle ou une autre collègue, ou ailleurs... et notre Association. Toute rencontre s'axe autour de trois interrogations tacites qu'on peut formuler comme suit : « Que s'est-il passé ? » ; « Que*

---

<sup>17</sup> Ainsi dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011 – entrée en vigueur le 1er août 2014 : "*Le terme « violence à l'égard des femmes » doit être compris comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée...*" (art.3).

voulez-vous faire ?» ; « Que pouvons-nous faire ? ». Et c'est au cours de la discussion que s'élaborent un contrat et notre Stratégie."<sup>18</sup>.

La troisième mission que se fixe l'AVFT est de travailler en réseau pour sensibiliser les acteurs et les actrices - associations, syndicats, inspections et médecines du travail et... les politiques, etc. Les interventions ponctuelles (dans les rassemblements, journées d'étude ou médias) se multiplient. Preuve que le sujet se diffuse dans la société française, sort sur le sujet en 1990 le premier film français, au titre ambigu *Promotion Canapé* de Didier Kaminka, dont l'affiche portait la mention explicite « Le harcèlement existe, nous l'avons rencontré ». Dès 1990, l'AVFT élabore des propositions de lois largement diffusés<sup>19</sup> qui donnent corps à l'idée d'inscrire le harcèlement sexuel à la fois dans le code du travail et dans le code pénal, en cours de rénovation à l'époque. Dès le vote des lois, une recherche action est lancée en 1992, une sensibilisation globale à l'échelle d'un département, le Vaucluse, action qui s'étendra sur trois années<sup>20</sup>.

### **ENVEFF<sup>21</sup>, enquête pionnière sur les violences faites aux femmes**

Grâce aux résolutions de la plateforme de Pékin de 1995, le Service des Droits des Femmes et le Secrétariat d'État aux Droits des Femmes commanditent à une équipe de chercheuses féministes la première enquête entièrement dédiée aux violences interpersonnelles (psychologiques, verbales, physiques, sexuelles) subies par les femmes dans toutes les sphères de vie, sur les 12 derniers mois et la vie entière. On disposait alors des données des associations, des dépôts de plainte, des procès... mais pas d'enquête de victimation en population générale<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> « Cette violence dont nous ne voulons plus », n°4, 1987. pp. 2-6, [http://femenrev.persee.fr/doc/cvnvp\\_0981-8812\\_1987\\_num\\_4\\_1\\_910](http://femenrev.persee.fr/doc/cvnvp_0981-8812_1987_num_4_1_910).

<sup>19</sup> Voir par exemple : Mireille Beneytout, Sylvie Cromer, Thérèse Jacob, Marie-Victoire Louis, « Le harcèlement sexuel au travail », *Semaine Sociale Lamy*, 1er juillet 1991.

<sup>20</sup> Cf. Sylvie Cromer, « Actions innovantes menées en Europe contre le harcèlement sexuel, l'action pilote Vaucluse », in *Rapport pour la commission européenne*, 1994 (publié par la DGV, Égalité des chances, V/5466/95-EN/FR), p. 20-44.

<sup>21</sup> ENVEFF : enquête nationale sur les violences envers les femmes en France. Cf. Maryse Jaspard *et al.* *Les violences envers les femmes en France : une enquête nationale*. Paris, La Documentation Française, 2003.

<sup>22</sup> Deux enquêtes suivront l'enquête menée dans l'hexagone : ENVEFF-Réunion Polynésie Nouvelle-Calédonie (2002-2003) et ENVEFF Martinique (2008).

Que révèle ENVEFF ? L'enquête balaie nombre de représentations stéréotypées. Citons les résultats majeurs, qui ont pu surprendre même les spécialistes des violences œuvrant dans les associations :

- Tous les milieux sociaux sont concernés ;
- Les violences psychologiques sont majoritaires ;
- Les 20-24 ans déclarent plus de violences ;
- Les violences les plus graves sont familiales et conjugales ;
- Les violences se cumulent au cours de la vie et entre les sphères de vie ;
- Des corrélations sont mises en évidence entre l'existence de violences et les séparations conjugales ;
- Pour nombre de femmes elles parlent des violences pour la première fois ;
- Il y a peu de recours à la police ou la justice.

Cette première enquête scientifique en population générale ouvrira la voie à de nouvelles politiques publiques, qui pourront s'adosser à ces résultats.

### **Résistances à prendre en compte le harcèlement sexuel**

Face à cet énorme travail de défrichage des associations, et de l'AVFT en particulier depuis 1985, qu'en est-il des politiques publiques sur le harcèlement sexuel ?

Tout d'abord, il faut souligner la résistance à une définition légale du harcèlement sexuel qui s'appuierait sur les expériences des femmes et sur la conceptualisation féministe de cette violence. Si la France, en 1992, est le premier pays européen, après la Belgique, à légiférer avec deux lois, l'une dans le code du travail, l'autre dans le code pénal, elle ne prend en compte qu'un pan des situations de harcèlement sexuel. En effet, elle laisse de côté les auteurs collègues, le harcèlement environnemental ou d'ambiance et use d'un vocabulaire plus que désuet, qui confond deux continuums, celui de la séduction et celui de la violence : *“Le fait de harceler autrui en usant d'ordres, de menaces ou de contraintes, dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, par une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 Francs d'amende.”* (Article 222-33 Version en vigueur du 01 mars 1994 au 18 juin 1998). Sous diverses et multiples pressions (les

associations féministes, une directive européenne, une QPC<sup>23</sup> en 2012), les textes seront amendés pour enfin aboutir au texte actuel cité plus haut.

Deuxième résistance notable : la difficile application de la loi, comme le montre la juriste Claire Saas dans son analyse<sup>24</sup> de vingt années de jurisprudence pénale.

Or, dans le sillage de l'ENVEFF, l'enquête Virage, violences et rapports de genre, portée par l'INED et menée en 2015 auprès de plus de 27000 personnes, démontre la réalité massive et systémique des violences de genre au travail : plus de 4% des femmes déclarent des violences sexuelles et sexistes au cours des 12 derniers mois. L'enquête GENESE, genre et sécurité<sup>25</sup>, de 2021 confirme ces chiffres.

Troisièmement, les politiques publiques ont fait preuve des années durant d'inertie concernant les violences au travail. Il a fallu attendre 2019, pour que la loi sur la transformation de la fonction publique<sup>26</sup> oblige à la mise en place d'un dispositif de traitements des actes de violences, de discriminations, de harcèlement sexuel et sexiste, agissements sexistes dans la fonction publique: *“Les employeurs publics mentionnés à l'article L.2 mettent en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés”*.<sup>27</sup>

La Convention de l'Organisation Internationale du Travail relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail de 2019, ratifiée par la France en 2021<sup>28</sup> n'a donné lieu à aucune modification dans la législation française...Enfin, le dernier Plan Interministériel

---

<sup>23</sup> Question prioritaire de constitutionnalité. Voir Catherine Le Magueresse. « La reconnaissance législative et jurisprudentielle du harcèlement sexuel, une victoire féministe ? (1992-2012) », *Cahiers du Genre*, 57(2), 2014, 115-138. <https://doi.org/10.3917/cdge.057.0115>.

<sup>24</sup> Claire Saas, « Vingt ans de jurisprudence pénale sur le harcèlement sexuel. Réflexions sur le corps et la liberté sexuelle des femmes saisis par le droit pénal », in S. Hennette-Vauchez, M. Pichard, D. Roman (dir.). *La loi et le genre*. Paris, CNRS éditions, 2016.

<sup>25</sup> Enquête GENESE 2021. *Panorama des violences subies pendant l'enfance*, 2022. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-GENESE>.

<sup>26</sup> Loi n° 2019-828 du 6 août 2019, titre V, chapitre 1er, article 80.

<sup>27</sup> Article L135-6 du Code Général de la Fonction publique.

<sup>28</sup> A consulter sur le site de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) [https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx\\_fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C190](https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C190)

pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes 2023-2027, *Toutes et tous égaux*, structuré en 4 axes (violences/santé/égalité professionnelle et économique), s'il revalorise dans l'axe 3 la question du travail, la disjoint de celle des violences au travail, évoquée uniquement dans les mesures de l'axe 1 par un renvoi de surcroît à un futur rapport<sup>29</sup>, qui sera remis en septembre 2024 : *Rapport au Gouvernement sur les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir - Agir contre le fléau trop longtemps ignoré*.

Sans conteste, il y eut ces quarante dernières années des avancées en matière de lutte contre les violences masculines faites aux femmes ou violences de genre grâce aux tenaces coalitions d'associations qui se sont emparées du droit avec un regard critique. Mais les politiques publiques sont restées plus que discrètes, face à la remise en cause de l'ordre du genre et de ses privilèges et inégalités. Se pose la question cruciale des actions féministes à mener.

---

<sup>29</sup> Ce rapport dit VSSPA, est disponible en ligne : <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/296358.pdf>

# Intervention de Laurence Rossignol

## « La lutte contre les violences faites aux femmes : quels enjeux politiques ? »

*Laurence Rossignol est sénatrice socialiste du Val-de-Marne et vice-présidente de la Délégation aux Droits des Femmes. Elle a été ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes. Elle préside l'Assemblée des Femmes, association organisant chaque année une université pour participer à la diffusion de la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et enrichir la pensée féministe.*

Laurence Rossignol : « Merci de cette invitation. Merci à Solidarité Femmes 67 de m'avoir invitée à partager avec vous cette journée de formation, de mobilisation, d'échange féministe. Il n'y en a jamais trop des journées comme celle-ci. Moi-même j'ai organisé deux journées comme celle-ci à l'université féministe de l'Assemblée des Femmes qui a eu lieu le week-end dernier au Creusot. Les précédentes étaient à Montpellier et Marseille. Cette année nous avons décidé d'aller dans une ville moyenne, dans un bassin ouvrier, réindustrialisé. C'était très bien de passer notre temps à parler de la France des sous-préfectures, la France périphérique, des territoires oubliés, des zones blanches, de l'égalité. On a plein de mots, plein d'expressions pour qualifier ce qui se passe en dehors des métropoles. Mais on n'y va jamais. On en parle depuis les métropoles en général. Et donc c'est pour ça que cette année, nous sommes allées au Creusot. Nous avons fait une très belle université féministe, entre autres, avec une table ronde sur les violences et la manière dont la justice traite des violences.

J'ai bien aimé dans votre titre le mot « paradoxe ». En ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles, nous avons peut-être un premier paradoxe, ou peut-être un malentendu, qui est « comment qualifier ce qu'est le périmètre des violences sexistes et sexuelles ». En fait c'est quoi les violences sexistes et sexuelles ? Où est ce qu'on met le curseur de ce grand sujet que sont les violences sexistes et sexuelles. Les viols, les agressions sexuelles, le harcèlement, les violences intrafamiliales, les féminicides. Jusque-là tout le monde est d'accord, on est dans le périmètre des violences sexistes et sexuelles. Et puis j'ajoute deux sujets, sur lesquels nous

avons encore besoin de travailler et de réfléchir, qui sont l'achat de services sexuels — c'est à dire la complaisance à l'égard de l'achat de services sexuels et de l'exploitation sexuelle des femmes — et la pornographie. Pour ma part, ces deux sujets entrent dans l'architecture des violences sexistes et sexuelles et en sont même d'un certain point de vue, la clef de voûte. Je suis parfois un peu étonnée de voir qu'on peut tout à la fois dénoncer les violences sexistes et sexuelles, être extrêmement pointu sur leurs identifications, et arrêter la réflexion quand il s'agit d'évaluer l'impact de la tolérance à l'égard des clients et des proxénètes en matière de prostitution et, d'autre part, à l'égard de l'industrie pornographique. J'aborde ces sujets avec un périmètre assez large et avec une réflexion qui inclut de l'influence, de la complaisance à l'égard des clients et des proxénètes et de l'industrie pornographique sur la tolérance à l'égard des violences sexistes et sexuelles, voire même la résistance à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans certaines tranches d'âge et en particulier chez les moins de 35 ans, qui me paraît être en fait une limite et je reviens sur le paradoxe. C'est une limite aux progrès qu'on ne peut imaginer encaisser en matière d'évolution de la société et de lutte.

Ceci étant dit, je pense que du point de vue du législateur, ou des politiques publiques, il y a plusieurs remarques.

La première, c'est que les choses ont évolué incontestablement. Néanmoins, la prise en compte par les services de gendarmerie, et particulièrement de police, est beaucoup plus aléatoire. C'est également encore aléatoire par la justice mais globalement on voit un mouvement dans la justice. Les choses ont considérablement changé en gros depuis MeToo. Même s'il ne faut pas oublier que ça avait déjà commencé avant. Mais ce qui a changé depuis MeToo, c'est qu'on est passé avant MeToo à une action forte des associations — et la vôtre en est, la FNSF est une des premières porte-paroles, un des premiers vecteurs à un soutien fort de l'opinion publique. Il faut saluer en particulier le travail de la presse, et de la presse d'enquête. Celle-ci a contribué, sous la pression des féministes bien entendu, à sortir les féminicides des faits divers et surtout cesser de les qualifier comme ils étaient qualifiés auparavant c'est-à-dire « drames passionnels », « l'entrecôte n'était pas assez cuite, il la tue ». Toute cette présentation par la presse locale essentiellement, parce que ça ne montait que rarement dans la presse nationale. Je cite la presse locale mais pas par volonté de les montrer du doigt. Tout un narratif des féminicides qui visaient à en réduire l'impact et à ramener les féminicides au rang des anecdotes. Même parfois c'était destiné à être drôle ce qu'on lisait dans les titres des articles.

Donc il y a à partir de MeToo une mobilisation de l'opinion publique ou de la société civile, qui va peser fortement sur le politique. C'est-à-dire que le décalage entre la mobilisation et la sensibilité, les exigences de la société civile et celle du politique vont se trouver telles que le politique ne va pas pouvoir rester inactif. Avant MeToo quand même, je tiens à le dire, il y avait eu déjà, et ça a été évoqué ce matin sur la question du harcèlement sexuel, des évolutions législatives importantes, des mobilisations d'Etat. Quand j'étais ministre chargée des Droits des Femmes, j'ai présenté le cinquième plan de lutte contre les violences faites aux femmes, donc cinquième plan de lutte triennal. C'était en 2016. On l'a écrit en 2016 et on l'a présenté en 2017. Mais 2017 c'était le cinquième donc il y en avait eu quatre, avant. Cela signifie que depuis 2005 il y avait une volonté interministérielle de lutter contre les violences faites aux femmes. Dans cet indispensable continuité, je note quand même une chose, c'est que j'ai présenté le cinquième et dernier plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Non pas que les successeurs étaient inactifs. Mais après le cinquième plan, on a eu le Grenelle, très important bien entendu. Puis après le Grenelle on réajuste au gré des événements mais il y a eu rupture dans ce qui me paraissait moi très important. Pourquoi c'est important d'avoir des plans successifs ? Parce que les plans successifs marquaient d'abord la continuité de l'Etat sur le sujet. C'est-à-dire que ce n'étaient pas les gouvernements qui étaient seuls à la manœuvre, qui étaient totalement discrétionnaires dans leur manière d'aborder le sujet. Il y avait une continuité de l'Etat qu'il était important de marquer et ce qui s'est d'ailleurs effectuée. Les plans de lutte permettaient aussi à chaque nouveau plan de commencer par l'évaluation du plan précédent. Donc il y avait une politique d'évaluation et des nouvelles perspectives en fonction de l'évolution de la société, de nos connaissances des violences. Avec le Grenelle, il a été mis fin à ça et je pense que c'est une erreur dans la gestion des politiques publiques de ne pas continuer, ceci dans la durée. Alors pourquoi ? J'ai mon analyse. C'est une des spécificités du macronisme que de considérer que le monde est né en 2017. Donc comme il ne s'était rien passé avant eux, il ne fallait surtout pas s'inscrire dans une continuité. Donc tout commençait et tout finissait avec le Grenelle. Ceci étant dit, les choses, sous l'impulsion de la société, ont progressé, de plusieurs points de vue, d'abord sur le plan législatif. Je tiens à dire que sur le plan législatif, les procédures parlementaires ont été difficiles, pour plusieurs raisons. Le gouvernement, probablement pour s'épargner de passer devant le conseil d'Etat, et tout le process d'un projet de loi, a beaucoup eu recours à des propositions de lois. Les propositions de lois sont par nature courtes. Les niches parlementaires sont faites de telle façon que si on veut qu'un texte soit adopté, il est fortement

recommandé qu'il n'y ait pas plus de trois ou quatre articles. Plus de trois ou quatre articles prend trop de temps et on épuise le temps de la niche parlementaire. Donc ce sont des focus courts sur un sujet avec une grande difficulté de travail parlementaire, donc une grande difficulté d'amendements. Si on regarde le verre à moitié vide je vais raconter le nombre de fois que j'ai déposé le même amendement sur l'ordonnance de protection par exemple pour en allonger la durée, sur les violences faites aux enfants, sur le retrait de l'autorité parentale. Et donc le nombre de fois où je dépose cet amendement et à chaque fois il est échoué. Si je regarde le verre à moitié plein, je me dis qu'avec un peu d'obstination et d'opiniâtreté, au bout de trois ans, ce qui était rejeté il y a trois ans a fini par être adopté. Mais que de temps perdu. Et le temps est perdu faute d'avoir ce qui est aujourd'hui sur la table à l'initiative de tout le collectif qui s'est organisé avec la Fondation des Femmes et bon nombre d'associations, une loi intégrale. On dit aujourd'hui loi intégrale, c'est le mot qui a été choisi. On pourrait parler de loi-cadre ou de loi d'orientation, c'est-à-dire une grande loi sur les violences qui soit capable d'intégrer des évolutions législatives mais aussi, ce qui est la spécificité des lois d'orientation, du réglementaire et du budgétaire, c'est-à-dire qui donne une cohérence. Donc on a beaucoup travaillé depuis 2018 puisque cela a évolué sur le plan législatif. On a fait du patchwork ou de la broderie et on disait qu'il ne fallait surtout pas lâcher le crochet parce que dès qu'on lâchait le crochet, on se perdait dans les navettes parlementaires. Je crois que c'est important d'avoir en tête qu'en fait le monde politique, les institutions, le gouvernement et le parlement, n'avancent sur ces sujets que sous la pression de l'opinion publique et sous la pression de la société civile. L'initiative ne vient jamais, jamais de l'intérieur de l'appareil d'Etat. Il faut soit des ministres particulièrement motivés et bagarreurs-bagarreuses, soit la pression de la société civile sur le parlement. Et à ce propos juste une petite parenthèse, on dit souvent qu'il y a une formule qui caractérise Sarkozy « un fait-divers, une loi ». On dit souvent que les lois pénales sont proposées ou présentées sous la pression d'actualités des faits-divers et que c'est une mauvaise méthode. L'honnêteté consiste à dire qu'il n'y a pas qu'eux qui font ça. Nous faisons pareil. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'un féminicide, un viol, permet de mettre le doigt sur les insuffisances de la loi, on s'en saisit aussi. C'est ce qu'on avait fait sur le non-lieu ou la relaxe dans l'affaire d'une petite fille de 12 ans qui avait été violée par un homme dans le Val d'Oise. L'auteur avait été relaxé. Je ne sais plus si c'est une relaxe ou un non-lieu mais peu importe. Au motif que, comme elle l'avait suivi, elle était consentante. Cet événement avait créé beaucoup d'émotion. C'est sur la base de cet événement qu'on a pu faire voter la loi qui qualifie une relation sexuelle entre un

majeur et un mineur de moins de 15 ans d'un viol, sans qu'il soit besoin d'aller rechercher ce qui, dans le comportement de la victime, pouvait exonérer l'auteur de sa culpabilité et de sa responsabilité. En fait, il y a une dynamique qui est intéressante parce qu'il y a d'abord un viol, après il y a un fait judiciaire — c'est la non-poursuite et la non-condamnation de l'auteur — il y a la presse qui s'en empare, le monde associatif se mobilise, et on arrive au parlement à la fin. Donc il y a une dynamique dans nos sujets, intéressante et indispensable, et qui est presque un peu spécifique à nos sujets. D'autant que nous ne sommes quand même pas le lobby le plus organisé, le plus actif et le plus menaçant à l'égard des pouvoirs publics. On pèse quand même beaucoup moins lourd que la FNSEA<sup>30</sup>. Il faut quand même avoir ça en tête. On est très gentilles, on ne brûle pas les préfectures, on ne déverse pas non plus, on ne bloque pas les autoroutes. Donc ça c'est pour répondre à la question « quel est le mécanisme des enjeux politiques en la matière ? » Ceci étant dit, on en sommes-nous aujourd'hui et comment ces sujets sont-ils présents ? D'abord il faut dire que la justice évolue, la pratique judiciaire évolue, la jurisprudence évolue. J'en tiens pour preuve les derniers arrêts rendus début 2024 par la Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers sur le contrôle coercitif. Nous avons maintenant une jurisprudence de Cour d'Appel, c'est-à-dire déjà un bon niveau judiciaire qui définit ce qu'est le contrôle coercitif et l'inclue dans la compréhension d'un mécanisme qui peut conduire à un féminicide ou aussi, ce qui est intéressant de savoir comment on va s'en servir au civil dans les procédures de séparation avec violences. Donc nous sommes passés du concept de « violences psychologiques », terme qui posait un certain nombre de problématiques d'usage aux magistrats, à celui de « contrôle coercitif », concept identifié dans la jurisprudence. On a avancé également sur la suite du rapport Rouge VIF, qui a été fait l'année dernière par deux parlementaires, une députée et ma collègue sénatrice, Dominique Vérien, Présidente de la Délégation des Droits des Femmes, sur les juridictions spécialisées. On n'a pas eu ce qu'on voulait, c'est-à-dire des tribunaux spécialisés à l'espagnol. On n'a pas eu ce qu'on demande, c'est-à-dire un parquet spécialisé sur les violences intrafamiliales, mais on a eu dans les tribunaux la possibilité et la mise en place d'une coordination entre le civil et le pénal. Je pense que vous avez toutes vues ces affaires qui concernent beaucoup de femmes, qui sont des affaires dans lesquelles le pénal et le civil sont tous deux sollicités avec souvent des plaintes pour agressions sexuelles, inceste, sur les enfants, pendant les droits de visite et

---

<sup>30</sup> Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles

d'hébergement. Les plaintes sont instruites. Pendant que la plainte est instruite — comme l'auteur n'a toujours pas été jugé et qu'il est toujours présumé innocent chez le juge civil — chez le juge aux affaires familiales on continue de lui confirmer son droit de visite et d'hébergement des enfants. Et puis parfois, même le juge pour enfants s'en mêle et reproche à la mère d'avoir l'air un peu sous syndrome d'aliénation parentale. Je rappelle que sur le syndrome d'aliénation parentale, j'avais obtenu, fin 2016 – début 2017, une circulaire pénale du garde des sceaux qui recommandait, qui demandait au juge de ne plus utiliser le syndrome d'aliénation parentale, puisque ce concept qui n'est pas identifié, a été inventé par des masculinistes américains. Pour autant les juges ont contourné la circulaire pénale. Ils ne parlent plus de SAP<sup>31</sup> mais ils racontent la même histoire que celle du SAP bien entendu. Je reviens sur l'affaire des tribunaux et donc avoir des audiences communes, civil et pénal. Avoir une coordination des magistrats, JAF<sup>32</sup>, JE<sup>33</sup> et pénal, permet de comprendre la globalité, la dimension systémique des violences intrafamiliales et des violences conjugales. On n'est pas encore au bout sur cette affaire-là. Je pense que, les spécialistes le disent et j'ai tendance à leur faire confiance, on y viendra probablement si la France ne s'effondre pas faute de budget public. On y viendra dans cinq ou dix ans à un système à l'espagnol, même mieux qu'à l'espagnol parce qu'à l'espagnol il n'y a pas la coordination pénal – civil comme on voudrait qu'elle soit. Donc on a de ce point de vue-là des avancées. On a des avancées dans les gendarmeries, incontestablement par la prise en compte des violences intrafamiliales et le fait d'avoir des brigades VIF<sup>34</sup> dans les zones gendarmerie. C'est-à-dire des gendarmes qui sont spécialisés, qui sont formés. De manière plus complexe à expliquer, les zones police sont beaucoup moins bien loties que les zones gendarmerie. On a plus de problèmes avec les policiers qu'avec les gendarmes, qui sont plus résistants à se former. Il faut continuer la formation, qu'elle soit obligatoire, qu'elle soit en présentiel. Un jour quand j'étais ministre, on disait toujours : « nous avons formés 300 000 intervenants, police, gendarmerie aux violences faites aux femmes ». Et bien sûr ils m'ont dit mais ils sont formés comment ? Ils sont où ? Je peux aller les voir pendant la formation ? Je peux m'asseoir au fond de la classe ? Et là j'ai découvert qu'ils étaient formés en ligne. Vu que moi il m'arrive de faire mon repassage en même temps que je suis une réunion en ligne, j'imagine tout ce qu'ils

---

<sup>31</sup> Syndrome d'aliénation parentale

<sup>32</sup> Juge aux affaires familiales

<sup>33</sup> Juge pour enfants

<sup>34</sup> Violences intrafamiliales

peuvent faire eux pendant le fameux cours de violences intrafamiliales et là s'explique en partie probablement, leur difficulté à la compréhension sur le sujet.

Je voudrais parler de deux choses. Pour moi c'est important de parler du porno et de l'achat de services sexuels et de biens, et de les inclure dans les violences intrafamiliales. D'abord parce que nous avons quand même un petit problème avec les jeunes. Les enquêtes révèlent toutes qu'on a un problème avec les jeunes. Je vois l'enquête du HCE<sup>35</sup> sur le sexisme, 25% des 25-34 ans pensent qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter. Il y avait une enquête il y a quinze jours dans « Elle », 26% des hommes disent n'avoir jamais renoncé à une relation sexuelle, même dans l'incertitude du désir de leur partenaire. C'est 25% toutes générations confondues et on passe à 35% chez les 25-34 ans. Qu'est-ce qui se passe ? Les filles de cette génération sont de plus en plus féministes, de plus en plus nombreuses à le revendiquer et à l'affirmer. Et aussi dans une autre enquête qu'on vient de faire avec la Fondation Jean Jaurès, ça nous dit la même chose, c'est-à-dire que c'est chez les moins de 35 ans que l'on trouve le plus grand nombre d'hommes résistants au féminisme. « Est-ce que vous vous sentez féministe ? » « Non pas du tout ». C'est chez les 25-34 ans qu'ils sont le moins nombreux. Est-ce que vous pensez que ça va trop loin ? Pas assez loin ? Ou que c'est juste bien sur l'égalité femmes-hommes ? C'est toujours sur cette tranche d'âge qu'on trouve le plus grand nombre qui pense que ça va trop loin. Donc il faut quand même se poser la question, c'est totalement contre-intuitif par rapport à l'ère du temps et ce qu'on identifie chez les générations des jeunes filles. Je ne sais pas comment ils se débrouillent d'ailleurs dans cette génération pour vivre ensemble avec un tel écart de sensibilité et de mobilisation féministe. Mais qu'est-ce qui justifie ça ? On a quand même d'autres chiffres qu'on peut croiser, qui sont ceux de l'exposition au porno. 70% des garçons ont vu du porno avant 15 ans, 95% avant 18 ans, 36% avant 13 ans et 11% avant 11 ans. Je vous passe les détails spécifiques de l'exposition des enfants, des petits, mais tous les mineurs sont exposés au porno. Le contenu du porno consiste à reproduire les représentations de la sexualité fondées sur l'idée que les hommes ont une sexualité impérieuse, dominante et que les femmes ont une sexualité passive. Et les scènes de viols — je ne parle pas du viol des actrices qui est encore un autre sujet — sont monnaie courante, de même que les scènes lesbophobes, les scènes racistes. L'ensemble du porno véhicule des représentations de la sexualité qui sont des représentations qui perpétuent la hiérarchie des sexes dans la sexualité.

---

<sup>35</sup> Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

L'exposition étant tellement précoce et la consommation tellement massive. Un mot quand même sur la consommation globale de ce pays. On a en France aujourd'hui 17 millions d'adultes qui regardent du porno. Moi quand j'allais voir les ministres, qu'on a fait un rapport sur le porno avec les collègues du Sénat — qui s'appelle « L'industrie pornographique l'envers du décor », premier rapport d'une institution qui se plongeait sur le porno — beaucoup nous disaient « mais ce n'est pas un sujet ça pour le Sénat, le porno. Ce n'est pas un sujet de politique publique ». Si. On va vous expliquer que c'est un sujet de politique publique. Et je raccroche avec le thème de mon intervention. Quand vous allez dans les ministères expliquer qu'il fallait vraiment faire quelque chose et que l'interdiction du porno aux mineurs de moins de 18 ans devait être appliquée parce que pour le moment il suffit de cliquer « j'ai plus de 18 ans » et on fait tout ce qu'on veut. Et en fait j'avais en face de moi un mur d'indifférence dans bien des cas. Je me suis dit « « 17 millions de personnes ». Si j'enlève les bébés qui sont dans les crèches, ceux de la maternelle, plus tous ceux qui sont à l'Ehpad et qui n'ont pas internet, ça fait quand même beaucoup de gens entre 20 et 60 ans et notamment ceux que j'ai en face de moi dans les réunions. Proportionnellement, il y en a beaucoup ». Là j'ai senti la résistance des pouvoirs publics. Mais à force d'acharnement, de mobilisation, on est arrivé quand même à obtenir des mesures nouvelles l'année dernière dont on va voir prochainement les effets puisque les sites porno sont priés de se conformer à la loi qui les oblige à interdire l'accès au moins de 18 ans. Je dis ça parce que ça fait partie des politiques publiques sur lesquelles j'ai rencontré le plus de résistance. Le porno.

Et puis deuxième sujet sur la prostitution. Faisons simple. Tant qu'on considèrera que le corps des femmes peut être acheté, vendu ou loué, on ne pourra pas avancer dans l'égalité entre les femmes et les hommes et les représentations resteront les mêmes. Et il ne faut pas croire qu'il y a les prostituées et les autres. Toute femme est potentiellement une prostituée. D'ailleurs il suffit de voir, on s'est toutes au moins une fois dans notre vie fait traiter de pute, où qu'on soit et n'importe comment qu'on soit habillée. Donc la légalité, la tolérance à l'égard de l'achat de services sexuels fonctionne complètement contre tout le combat qu'on mène contre les violences sexistes et sexuelles. Et là encore la loi de 2016 est là. Elle décriminalise l'activité prostitutionnelle. Elle permet des parcours de sortie de prostitution pour les femmes et elle contraventionnalise l'achat de services sexuels. J'attends encore quel est le ministre de l'Intérieur qui va réunir tous ses préfets en leur disant « Maintenant la loi de 2016, vous allez l'appliquer et puis je veux du chiffre. Vous pouvez arrêter un peu sur les étrangers en situation

irrégulière, il y en a beaucoup et de toute façon vous prononcez des OQTF que vous n'arrivez jamais à exécuter. » Tout ça nourrit la machine du fantasme du racisme et de l'Etat impuissant. En revanche j'aimerais bien que l'Etat soit plus actif sur l'application de la loi de 2016. Mais je n'ai pas encore vu le ministre de l'Intérieur faire ça, y compris ceux qui étaient ministres de l'intérieur quand moi-même j'étais ministre des Droits des Femmes. Merci. »

Question 1 : « Peut-être une question légèrement hors sujet mais au début on dit qu'il y a des avancées et finalement jusqu'où vont ces avancées ? La question qui me trotte toujours est le peu de financements qui est donné pour que ces avancées soient concrétisées, au plus près des besoins des personnes. Là ça pêche terriblement. Est-ce que vous pouvez nous en dire quelque chose de la place où vous étiez et de celle où vous êtes maintenant ? Est-ce qu'il y aurait des moyens pour que réellement quelque chose soit fait ? »

Question 2 : « Une question pour revenir au sujet de la prévention, en ce qui concerne les cours à la vie affective et à l'éducation sexuelle. Il y a bien un texte qui en parle dans l'éducation nationale. Si j'ai bien compris, il y a une forme d'obligation de trois interventions à l'année. Or il me semble qu'on est assez loin de la mise en pratique dans tous les établissements de cette loi. Donc je voulais savoir ce qu'il en est sur les termes à la fois réglementaires et est-ce qu'il y a une instance, des inspecteurs au rectorat ou inspectrices, qui pourrait vérifier que les établissements scolaires mettent bien en place ces interventions ? Est-ce que là aussi il y aurait des moyens pour développer cela ? Moi-même je fais des interventions mais je suis plutôt sur la prévention des discriminations et les questions égalité filles-garçons mais j'ai voulu me former pour intervenir sur ces questions-là d'éducation à la vie sexuelle et affective. Et en fait je n'ai trouvé aucun lieu à Strasbourg pour me former. Peut-être faut-il aller à Paris ? Cela me paraît compliqué même quand on est professionnel.le pour se former nous-mêmes et ensuite proposer des interventions. Merci. »

Laurence Rossignol : « Merci de vos propos. Sur les moyens, c'est évident qu'il n'y a pas de moyens. Et encore, l'honnêteté consiste à dire que j'avais un budget de 27 millions d'euros. Ce n'était rien. Je pense qu'il a été plus que doublé depuis 2017, depuis le Grenelle. Tant mieux. C'est bien. Les associations évaluent à 1 milliard d'euros les besoins aujourd'hui. 1 milliard et demi d'euros mais tout confondu. On prend là-dedans les budgets prévention, l'augmentation du nombre de magistrats nécessaires, le soutien aux associations, et je vois bien que ça va être

difficile. J'ai rencontré il y a 10 jours la nouvelle ministre chargée de l'égalité femmes-hommes et le secrétariat chargé de l'égalité femmes-hommes. Je lui ai dit « si déjà vous arrivez à garder votre budget dans le contexte actuel, vous pouvez vous estimer bien contente ». Alors il y a une chance qu'elle le garde parce que c'est un tout petit budget. Le rabioter de 10% ou de 20%, ça ne change pas grand-chose à la masse des déficits publics. C'est l'avantage secondaire d'avoir un petit budget. Cela ne vaut pas le coup de le baisser. Mais bien entendu nous avons besoin de moyens et en particulier de moyens pour les associations. Quand on a fait la table ronde à l'université féministe, c'était intéressant parce qu'il y avait la Cour d'appel de Poitiers qui était là. Il y avait une avocate et il y a une fille qui a levé la main dans la salle et qui a dit « Moi je suis CIDFF 01. Voilà combien de dossiers je traite par an donc c'est bien joli de faire évoluer la jurisprudence mais si je n'ai pas les moyens de vous amener les femmes jusque dans les tribunaux, ça ne sert pas à grand-chose ». Donc c'est vrai que la question des moyens aux associations est déterminante. Je ne peux pas vous dire autre chose. On va encore se battre sur le budget 137<sup>36</sup> cette année. On va essayer de sauver le budget de la justice également parce qu'il y a un plan pluriannuel d'augmentation des budgets de la chancellerie qui est très important car nous avons besoin de magistrats supplémentaires, incontestablement. On va faire ce qu'on peut et de toute façon j'ajoute une autre donnée. C'est que les budgets en faveur des femmes drainent beaucoup moins d'argent de la générosité publique. Donc il faut ajouter ça aussi. Il vaut mieux diriger la SPA que la Fondation des Femmes, si vous voulez avoir de l'argent. Les animaux émeuvent plus et on draine moins d'argent. Je ne peux pas vous dire grand-chose. »

Thomas Foehrlé : « On les distribue différemment ».

Laurence Rossignol : « On les distribue différemment ».

Thomas Foehrlé : « Je pense, pour apporter ma réponse, que c'est aussi la question de la distribution. Lorsque nous voyons que les financements sont attribués, suite à des appels d'offres, à des associations dites « hyper généraliste » qui n'ont aucune compétence dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, il y a certes un problème de

---

<sup>36</sup> Le budget du programme 137 du gouvernement concerne la question de l'égalité femmes-hommes.

budget mais il y a aussi un problème d'attribution pour qu'il y ait un vrai accompagnement spécifique. »

Laurence Rossignol : « La procédure des appels à projets est une procédure en fin de compte assez désastreuse parce qu'elle prive les associations des budgets de fonctionnement dont elles ont besoin. Car pour répondre à un projet, il faut aussi avoir un local et pouvoir payer sa note d'électricité. Il faut avoir des permanences. Et puis s'il y a des CHRS et qu'on héberge des femmes et on n'a personne pour faire l'accompagnement psycho-social, ce n'est pas positif. Tout ça est absolument vrai. Il y a toujours un ministre pour dire qu'on va débureaucratiser la France. Qu'ils commencent déjà par débureaucratiser les procédures de financement des associations féministes et on gagnera du temps et de l'argent. Et pour l'éducation à la vie affective et sexuelle, je reconnais que c'est compliqué parce que j'ai vu des ministres de l'éducation nationale qui étaient quand même mobilisés sur ce sujet, qui étaient motivés. Honnêtement Najat Vallaud-Belkacem qui avait fait voter la loi égalité de 2014, ancienne ministre de l'Éducation nationale, elle n'avait pas cessé d'être préoccupée par ce sujet. Mais en fait les résistances... alors déjà il y a un problème d'argent... Sur les formations je crois que le Planning familial, puisque le Planning a beaucoup d'intervenantes qui sont leurs conseillères conjugales et familiales, intervient aussi dans les établissements scolaires. Je pense que le Planning familial a des formations là-dessus. C'est peut-être vers elles qu'il faut se tourner. Il y a un problème d'argent parce qu'il faut donner de l'argent aux associations pour qu'elles puissent payer des gens pour les interventions dans les établissements scolaires. Mais il y a surtout un énorme problème de résistance idéologique. C'est-à-dire qu'on est en même temps face à une vague réactionnaire et conservatrice qui est fondée sur le principe de liberté éducative et de la maîtrise par les parents de ce qu'on enseigne ou non aux enfants. Et il y a des chefs d'établissements qui se battent dans leur conseil de vie scolaire contre les parents d'élèves, contre une résistance absolue des parents d'élèves à ce que l'éducation nationale vienne se mêler d'apprendre aux enfants ce que les parents considèrent de leur seul ressort. D'ailleurs ceux qui ne veulent pas que d'autres leur apprennent sont ceux qui n'apprennent rien à leurs enfants sur le sujet. Donc on a à la fois un problème de moyens et une question qui est posée « est-ce qu'on peut avoir des enseignants en la matière ». Parfois c'est le professeur de SVT<sup>37</sup> qui le fait, parfois c'est le professeur de littérature. C'est du

---

<sup>37</sup> Sciences et Vie de la Terre

bénévolat en la matière, de la bonne volonté des enseignants et parfois il n'y a rien du tout et donc le résultat est désastreux. Je reconnais que du point de vue des pouvoirs publics ce n'est pas si facile que ça parce que la résistance est politique en fait. »

Intervention de Sophie Bohn<sup>38</sup> : « Je voulais préciser que dans le Bas-Rhin il y a un travail important qui est fait entre la délégation Droits des Femmes et le rectorat notamment sur cette question de l'éducation à la vie affective et sexuelle. Effectivement on est encore loin de l'objectif des 3h d'accompagnement par enfant tout au long de la scolarité mais pour autant on est en train de travailler avec la CEA<sup>39</sup>. Donc en termes de formation, la CEA est également une porte d'entrée puisque c'est elle qui a cette compétence en tant que centre de santé sexuelle pour le département. Et bien évidemment le Planning familial 67 intervient pour former les différents intervenants qui souhaitent intervenir au sein des classes. La difficulté principale, et vous l'avez souligné Mme la Sénatrice, c'est la résistance de certains parents mais c'est aussi la résistance de certains chefs d'établissements puisque chaque chef d'établissement reste maître de la politique d'enseignement au sein de son établissement. »

Question 3 : « Je suis travailleuse sociale en protection de l'enfance et j'aimerais rebondir sur la coordination des instances juridiques. Est-ce qu'il y a déjà un contour, une ébauche ? Parce qu'on voit vraiment des graves contradictions entre les jugements de JAF et les jugements de JE. »

Laurence Rossignol : « Oui c'est bien pour ça qu'on y travaille. En fait, qu'est-ce qui fait avancer le monde ? Ce sont les féministes. Il y a maintenant des magistrates féministes de haut niveau. Elles font avancer la pratique de leurs tribunaux. Mais, à défaut, ça reste, comme vous venez de le décrire avec les graves contradictions JAF- JE, délétère pour les femmes et les enfants dans pas mal de cas. Donc moi je suis favorable à un Parquet spécialisé. On en a un pour le terrorisme. Vous savez les violences faites aux femmes et aux enfants font beaucoup plus de morts que le terrorisme chaque année. Beaucoup plus. Je me réjouis d'être dans un pays qui met énormément de moyens et de mobilisations judiciaires dans la lutte contre le terrorisme.

---

<sup>38</sup> Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de la Préfecture du Bas-Rhin

<sup>39</sup> Collectivité Européenne d'Alsace

J'aimerais que mon pays mette les mêmes moyens et la même mobilisation contre les violences intrafamiliales qui font plus de morts. »

# Interventions de Agathe Breton, Roxane Thomann, Thomas Foehrlé

## Table ronde « Politiques publiques d'hébergement des femmes victimes de violences »

*Agathe Breton est responsable du pôle hébergement-logement au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, elle coordonne l'équipe en charge des dispositifs qui soutiennent les associations du réseau afin de leur apporter des solutions supplémentaires quant à la mise en sécurité et au relogement pérenne des femmes et enfants accompagnés.*

*Roxane Thomann est directrice du pôle hébergement et inclusion, au sein de l'association Home Protestant Femmes de Paroles à Strasbourg, elle est responsable de différents dispositifs accueillant des femmes avec ou sans enfants, souvent victimes de multiples violences.*

*Thomas Foehrlé est docteur en philosophie, directeur de l'association Solidarité Femmes 67, membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes depuis 2018. Il anime des sessions de sensibilisations et des formations sur le repérage et l'orientation des femmes et des enfants victimes de violences auprès de différents publics : professionnel.les de santé, travailleurs sociaux, etc.*

Thomas Foehrlé : « Agathe, tu es responsable du pôle hébergement au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Tu coordonnes et prends en charge des dispositifs qui soutiennent les associations du réseau de la Fédération — donc 81 associations sur le territoire français — afin de leur apporter des solutions supplémentaires sur le relogement des femmes et des enfants accompagnés. Roxane, tu es directrice du pôle hébergement et inclusion au sein de l'association Home protestant - Femmes de parole. Tu es également responsable de différents dispositifs accueillants femmes et enfants souvent victimes de multiples violences. En introduction j'ai envie de dire que parmi les besoins les plus familiers, les plus fondamentaux, mais du coup aussi les plus méconnus et les plus oubliés, parce que ça paraît être une évidence, il y a celui d'habiter quelque part. Celui d'avoir une habitation. Et quand ce besoin est satisfait, quand il est réussi, on passe souvent à autre chose et on ne se pose plus la question de savoir

où est-ce qu'on habite d'ailleurs. Et c'est justement tout ce qui prouve son importance et ce qu'un psychanalyste qui s'appelle Donald Winnicott disait quand il définissait le « home » qu'il définissait par le « chez-soi ». Le « chez-soi » c'est à partir de quoi on part, d'où l'on part et c'est effectivement un commencement mais c'est aussi quelque chose qui nous permet d'avancer. Il y a un lien du coup entre bâtir, habiter et penser. Bâtir pour habiter sur une terre et habiter pour pouvoir penser. Une relation qui est posée un peu comme déterminante. La manière dont nous habitons dit notre rapport au monde et façonne un peu notre façon de penser. C'est donc considérer que l'habitat, l'hébergement, est un lieu vital où l'être humain peut structurer, se structurer, en humanité. Ce n'est pas seulement la question d'avoir un logement mais c'est aussi avoir un lieu, savoir-faire corps, savoir être au monde, s'enraciner. L'habitation permet effectivement de s'enraciner. C'est donc ce qu'on va voir dans cette table ronde, quels que soient les parcours de chacun et de chacune surtout, les errances multipliées dans un monde en mouvement et accéléré, il y a toujours un enracinement premier, un « chez-soi » qui constitue le sentir fondamental de chacun. Dire « chez soi », on va voir ô combien ça peut être difficile pour les femmes victimes de violences conjugales pour lesquelles le « chez soi » est le lieu de la terreur. C'est déjà postuler l'existence d'un soi-même. « Chez soi » c'est postuler l'existence d'un soi-même. C'est ce dans quoi, ce par quoi, ce avec quoi, et ce pour quoi nous nous régissons affectivement, viscéralement. Alors ce n'est pas juste un simple abri. C'est un endroit qu'on occupe. C'est un endroit qu'on installe. Et je pense qu'on verra sur cette table ronde que le nombre de fois où une victime de violences conjugales doit changer de logement ou d'hébergement, ne permet effectivement pas ça. Un philosophe qui s'appelle Gaston Bachelard écrivait dans « la politique de l'espace » que c'est aussi un lieu qui permet des rêves qu'on investit. C'est aussi un espace de souvenirs. Alors quel type de souvenirs ? C'est un lieu où le passé, le présent, l'avenir se rencontrent. En fait décrire l'espace matériel juste comme un géomètre, ça ne suffit pas. Lorsqu'on est chez soi c'est effectivement un peu de nous qu'on met dans les espaces, c'est un peu de nous dans lesquels on demeure et c'est dans ces lieux-là qu'on finit vraiment par habiter. Et puis se pose vraiment — et ça je pense qu'on le verra dans cette table ronde — la question matérielle. Parce que ce sont des prérequis qui sont fondamentaux mais qui ne sauraient expliquer ce que signifie effectivement être chez soi. Dans les prérequis matériels, il y en a trois qui frappent la question des logements. C'est effectivement l'impossibilité d'investir son logement, la précarité et, encore aujourd'hui, l'indignité. L'indignité des logements qui abritent les populations, cela relève d'une forme de violence. Une autre

forme de violence, de brutalité faite au corps. Le « chez-soi » qui est censé constituer un refuge se fissure, perd son rôle de protection, et s'ouvre alors à l'extérieur, au froid, aux moisissures, aux nuisibles. Et cette omniprésence de l'indigne, effectivement, peut nous renvoyer à une forme de brutalisme qu'un autre philosophe avait théorisé en disant que c'était une forme de fracturation, de fissuration, mais aussi d'épuisement. Et je trouve ce terme intéressant parce que lorsqu'on voit les femmes qui passent d'un hébergement à un autre, elles arrivent chez nous vraiment épuisées, au-delà effectivement de la question des violences conjugales. Evidemment quand vous m'entendez, vous avez senti, on sent qu'il y a quelque chose d'imminemment paradoxal, pour revenir au titre, dans cette description de l'habiter, notamment pour les femmes victimes de violences. Parce que le « chez-soi » qui devrait être ce lieu de rêverie, qui devrait être ce lieu de protection, chez elles c'est plutôt un lieu de terreur. Et effectivement les expériences des hébergements, des hébergements d'urgence, c'est plutôt un lieu, souvent un lieu, pas tout le temps — et on verra quels sont les dispositifs qui existent pour contrer ça — ce sont souvent des lieux d'indignité. Cette table ronde va nous permettre d'évoquer ce paradoxe-là entre l'habiter dont on a tous besoin pour effectivement être quelqu'un, être quelqu'une, et puis l'habiter quand il devient lieu de terreur ou quand il devient effectivement lieu d'indignité. Agathe, peux-tu peut-être nous présenter au niveau national de la Fédération, les dispositifs et les enjeux qui permettent de poser la question des politiques publiques autour du logement et de l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. »

Agathe Breton : « Pour la question d'ouvrir un hébergement d'urgence qui soit digne aux femmes victimes de violences, c'est déjà reconnaître que c'est un public qui est spécifique et qu'on ne va pas penser l'hébergement pour les femmes victimes de violences comme on va le penser pour un autre public. C'est aussi d'accepter l'idée que l'hébergement des femmes victimes de violences, c'est indissociable d'un accompagnement renforcé. Donc deux choses qui sont différentes parce qu'il y a vraiment cette question de la sortie définitive des violences qui va devoir être travaillé. Ce n'est pas parce qu'on est hébergée qu'on ne va plus retourner au domicile conjugal. Donc il y a vraiment cette dimension d'accompagnement qui est hyper importante et qui dans le contexte des violences conjugales va plus loin qu'un accompagnement social classique. C'est-à-dire qu'il y a quand même la notion de danger qu'on va devoir aussi évaluer. Potentiellement la question de la mise en sécurité également. Il y a tout l'aspect aussi

lié aux violences conjugales, au trauma, qu'il va falloir prendre en compte aussi dans l'accompagnement des victimes, puis à la sécurité pendant l'hébergement, pendant l'accompagnement pour les victimes, leurs enfants, et puis les équipes aussi. Du coup, ça veut dire qu'avoir un hébergement digne et adapté aux victimes de violences, ce sont en fait des places qui sont spécialisées pour les femmes victimes de violences. Place spécialisée, cela veut dire un centre spécialisé. Cela veut dire une non-mixité. Cela veut dire un espace qui est sécurisé. Et cela veut aussi et surtout dire — et on a commencé un peu à l'aborder — des équipes qui sont formées à la question des violences conjugales. Alors, non-mixité, d'abord, c'est l'idée de dire qu'on va mettre à distance l'auteur des violences. On est sur un centre qui est spécialisé. On n'a pas l'auteur et la victime qui sont hébergées au même endroit. C'est aussi l'idée de dire qu'on va éviter la surexposition à de nouvelles formes de violences. La question aussi de la cohabitation avec les autres femmes qui sont hébergées sur le même lieu, c'est la mise en commun de l'expérience avec d'autres victimes de violences. Cela va aussi permettre aux victimes de recréer du lien social, qu'on sait, très mis à mal par l'auteur des violences. Quand je parle de sécurité, c'est au-delà du fait que les adresses des hébergements sont confidentielles. C'est aussi travailler avec les victimes et les enfants, notamment les ados, sur les cyberviolences. Protéger aussi le fait que sur les téléphones portables, les tablettes, les ordinateurs, il va falloir faire attention. Parce que protéger la victime, c'est aussi protéger potentiellement les autres femmes qui sont hébergées sur le même lieu. C'est aussi sécuriser les équipes, qui peuvent être en contact à un moment donné avec des auteurs. Je pense notamment à Tremplin 94 qui a eu ses locaux brûlés par un auteur de violences. C'est aussi cette dimension de penser l'hébergement spécifique pour les femmes victimes de violences. Et sur les équipes formées, c'est d'abord d'avoir des principes d'intervention qui sont forts. On a commencé à le dire tout à l'heure, on croit les victimes. On ne remet pas du tout en question leur parole. On les écoute sans jugement. On a évidemment un accompagnement qui est adapté. On va respecter le rythme, parce qu'on connaît les mécanismes des violences. On sait qu'il y a les fameux allers-retours. Et on a des équipes qui sont formées à cette spécificité. Et donc forcément l'accompagnement qui va être proposé, va être adapté aux besoins de chaque victime et de ses enfants. Du coup, une fois que j'ai dit tout ça, c'est surtout de dire que l'enjeu majeur sur l'hébergement, c'est d'avoir plus de places d'hébergement. On sait qu'aujourd'hui, il y a à peu près dix mille places d'hébergement. Je dis à peu près parce qu'il y a une forme d'opacité de la part de l'État sur où se trouvent ces places d'hébergement. Ce n'est pas toujours

simple pour nous, associations, de savoir où est-ce qu'elles se trouvent, quand bien même sur son propre territoire. Aujourd'hui, les retours-terrains qu'on a, qui sont les mêmes depuis très longtemps, c'est de dire que les associations n'arrivent pas à répondre à toutes les demandes d'hébergement. Et ça, j'imagine que je ne vous l'apprends pas, que le 115 est saturé. On a quand même des associations dans notre réseau qui ont des listes d'attentes, ce qui ne nous semble pas possible et entendable. On ne peut pas dire non à une victime qui formule une demande d'hébergement ou de mise en sécurité. Ça veut dire que nos associations, elles sont obligées de pallier ce manque et de créer des nouveaux dispositifs. C'est de penser des nuitées d'hôtels. Et on le sait, ce n'est pas ce qui est le plus adapté. Cela veut dire qu'on va avoir des victimes qui, peut-être, vont sortir du domicile conjugal pour être dans un hôtel et après, elles vont arriver dans nos centres d'hébergement pour X temps pour ensuite pouvoir, on l'espère, accéder à un logement pérenne. Mais du coup, on vient encore plus fracturer le parcours de la victime. Alors, depuis le Grenelle, oui, il y a des nouvelles places. Mais il faut quand même rappeler qu'en 2021, on estimait qu'il y avait seulement 12% des femmes victimes de violences qui avaient formulé un besoin de mise en sécurité et qui avaient pu obtenir une place dans un centre spécialisé. Donc, sur la question de l'enjeu de l'hébergement pour les femmes victimes de violence, pour moi, c'est vraiment la question de donner aujourd'hui les moyens aux associations — et on reparlera après du financement — de pouvoir accueillir toutes les femmes qui souhaitent quitter le domicile conjugal et qu'on ne puisse plus dire non à une victime parce qu'on n'a pas la place disponible aujourd'hui. »

Thomas Foehrlé : « Merci pour ces premiers propos. Comment est-ce que tu peux analyser les résistances à vouloir considérer l'hébergement et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales comme devant être spécifiques ? »

Agathe Breton : « Déjà on le voit avec la réforme de la tarification des CHRS<sup>40</sup>. On voit bien qu'on tend à continuer à faire disparaître la porte d'entrée spécifique des publics, mais plutôt sur l'offre des établissements. Donc cela donne une idée de comment les politiques publiques présentent la question des violences conjugales, en tout cas la question de l'hébergement des femmes victimes de violences. Sur les appels à projets, par exemple, on disait, il ne s'est pas

---

<sup>40</sup> Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

rien passé ces dernières années. Mais typiquement sur les nouvelles places qui sont ouvertes depuis le Grenelle — on va dire quasiment 1 000 places chaque année depuis trois ans — le coût de la place, qu'on peut plus que questionner, nous renvoie beaucoup à comment on imagine l'accompagnement des femmes victimes de violences. C'est-à-dire que la majorité des appels à projets qui sont sortis avec les 1 000 places, on était plutôt sur un coût à la place qui était entre 20, 30, 35 euros en fonction des régions. Cela ne prenait en tout cas pas du tout en considération le fait qu'aujourd'hui, toutes les assos féministes s'entendent pour dire qu'accompagner une femme victime de violences, ça coûte plutôt entre 40 et 50 euros par place. Donc cela veut déjà dire aujourd'hui que lorsque l'État nous propose de nouvelles places d'hébergement, cela ne répond pas aux besoins. Alors certes, il y a une avancée, mais du coup, elle n'est toujours pas à la hauteur de ce que les associations demandent. L'accompagnement proposé par les associations de notre réseau pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, il a un coût et il est spécifique. Aujourd'hui, ce n'est pas juste avoir un toit au-dessus de la victime. C'est potentiellement se déplacer avec la victime quand il faudra l'accompagner dans toutes les démarches. C'est aller avec elle au commissariat. C'est aller avec elle chez l'avocate. C'est l'aider dans toutes les procédures judiciaires, aller aux audiences, accompagner les enfants. C'est la CAF. Vous savez aussi bien que moi ce que ça représente. Et aujourd'hui, on a encore du mal à faire comprendre aux pouvoirs publics qu'accompagner une victime de violences conjugales, ce n'est pas juste proposer un accompagnement social et qu'on est vraiment sur un accompagnement global, qui va être aussi de l'ordre du psychologique. Il y a également tout l'aspect financier. Il va falloir tout reconstruire pour ces victimes, l'accès et la réinsertion vers l'emploi. Tout cela aujourd'hui on a du mal à le faire entendre. Et on le voit bien justement dans ces derniers appels à projets qui ne sont pas du tout financés et qui obligent les associations à répondre à des appels qui vont leur demander à elles d'avoir des cofinancements. Du coup multiplier les dossiers de subvention, c'est du temps qui est dédié, qui est au détriment finalement de ce pour quoi elles existent, c'est-à-dire l'accompagnement des victimes. Cela impacte évidemment les équipes terrain qui vont de fait être concernées par le manque de moyens. On en parlera un peu plus juste après. C'est forcément l'idée de dire que ça va insécuriser les associations qui fonctionnent beaucoup du coup en appels à projets et moins en fonctionnement comme on le disait juste avant. Donc on insécurise tout le monde. Toutes les X années ça veut dire qu'on repart à zéro, qu'on reconstruit son dossier de subvention et qu'on doit de nouveau rebatailler sur pourquoi c'est important de financer à hauteur d'autant

l'accompagnement des femmes. Il y a une mise en concurrence avec les autres centres, notamment les centres généralistes. Eux sont en capacité, ont les moyens de répondre à ces appels à projets qui sont à 20, 30, 35 euros la place. Ce que nous, nous ne savons pas faire. Néanmoins nous faisons. On va répondre à ces appels à projets, mais nous on va avoir ces fameux cofinancements. Et donc quand on a des grands groupes qui vont répondre à ces appels à projets, ça renvoie évidemment à l'Etat ce message de « c'est possible de le faire ». Sauf que la réalité derrière c'est que nous, en tout cas à la FNSF<sup>41</sup>, on a des associations qui nous font remonter le fait qu'il y ait des centres généralistes qui répondent, qui obtiennent les places qu'elles-mêmes n'ont pas réussi à obtenir et qui ensuite vont venir taper à la porte des associations spécialisés pour leur demander d'assurer l'accompagnement parce qu'ils ne savent pas faire. Sauf que cette association spécialisée n'est pas financée pour le faire. Ou alors on a aussi des retours terrain d'associations qui nous disent que les femmes sont hébergées dans d'autres associations et viennent sur les LEAO<sup>42</sup>, les accueils de jour, pour justement être accompagnées sur la spécificité des violences. Et cela ce n'est pas acceptable, et là aussi cela montre encore qu'on ne reconnaît pas la spécificité de ce qu'on fait et ce qu'on fait nous depuis plus de 40 ans, comme on le dit depuis ce matin. »

Thomas Foehrlé : « Merci. Du coup je vais passer la parole à Roxane. Cette première approche des enjeux nationaux, pour nous au niveau local, au niveau des équipes, au niveau de l'accompagnement proprement dit, si on pouvait t'écouter un peu sur ce point-là. »

Roxane Thomann : « Je te remercie, alors il y a beaucoup d'éléments qui ont été évoqués, mais effectivement ces enjeux nationaux ne sont pas sans impact sur le territoire, certainement sur tous les territoires. Je voulais rebondir sur les appels à projets, parce qu'effectivement, on a des places qui existent, qui sont « sacralisées », aussi sur le territoire, mais on se rend bien compte que quand il y a des nouvelles places qui sont créées, c'est effectivement par la publication de l'appel à projets. Cela crée ce qu'Agathe disait avant, la mise en concurrence des associations, au détriment tout simplement des accueillies. On a des associations qui vont le voir parfois comme une opportunité de se saisir peut-être d'un nouveau segment. On le tient finalement encore une fois, j'ai l'impression, à l'accompagnement des femmes victimes de violences,

---

<sup>41</sup> Fédération Nationale Solidarité Femmes.

<sup>42</sup> Lieux d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation.

puisque'il y a des « places à prendre ». Voilà, je monte le nombre de places, et avec des équipes qui ne sont effectivement parfois pas formées, des réponses à bas coût aux appels à projets, donc de l'obtention parfois de ces marchés, avec un accompagnement qui n'est pas à la hauteur des besoins de nos publics. Donc oui, du coup, ce n'est pas sans effet. Les équipes ne comprennent pas non plus parfois. Alors, heureusement et malheureusement, mais les équipes de travailleurs sociaux ont l'intelligence de savoir travailler ensemble, et au bénéfice effectivement des femmes qu'ils accompagnent. Donc oui, quand ils vont être sollicités par d'autres travailleurs sociaux qui ne savent pas faire parce qu'ils n'ont pas été formés, parce qu'ils débarquent un peu, entre guillemets, dans la question de l'accompagnement des femmes et des femmes victimes, et bien ils vont savoir prendre attache avec les personnes qui travaillent sur le secteur et qui, elles, sont spécialisées. Donc effectivement, cela ne peut pas s'imaginer comme ça au long cours, mais heureusement que ça existe tout de même au bénéfice des femmes. Quoi vous dire effectivement, c'est que lorsqu'on est sur ce type de réponse, avec peu de moyens finalement, on va se contenter d'une mise à l'abri. Celle-ci c'est aussi le bâtir, l'habiter, de se sentir bien et en confiance, sécurisée là où on est. Et juste un toit, ce n'est pas suffisant quand on est effectivement une femme, et notamment une femme victime de violences. Malheureusement, ce coût à la place, alors même finalement quand on est sur une place de type CHRS avec effectivement un financement entre 40 et 50 euros, on se rend bien compte que c'est compliqué aujourd'hui, que ça ne nous suffit pas malgré tout. Même sur des places de CHRS, on est effectivement obligés d'aller chercher du co-financement, de l'appel à projet, de la subvention complémentaire, pour pouvoir mettre un peu plus que du beurre dans les épinards. Parce que oui, il y a le toit, oui, il y a le mobilier, oui, il y a l'accompagnement, mais il y a aussi tout ce qui va derrière. Et l'accompagnement, ce n'est pas juste l'accompagnement social, c'est aussi faire en sorte effectivement que les femmes qu'on accueille puissent se sentir à nouveau dignes dans leur habitat, mais aussi dans ce qu'elles sont et dans ce qu'elles peuvent faire. De pouvoir leur laisser la possibilité d'avoir du temps pour elles, cela veut dire aussi pouvoir confier les enfants parfois et ne pas aller chez une psychologue avec l'enfant sous le bras qui participe à l'entretien bien malgré lui. C'est aussi pouvoir avoir l'opportunité parfois d'un séjour pour aller prendre l'air, de séances qui vont apporter du bien-être et de la confiance en soi, du type de la sophrologie, ce genre de choses qui peuvent paraître anecdotiques peut-être, mais qui ne sont pas du tout anodines dans la reconstruction d'un parcours et dans la poursuite de la vie d'une femme. »

Thomas Foehrlé : « Alors, il y a un autre élément peut-être dont on peut parler ce matin en matière d'hébergement et en adéquation avec les politiques publiques, c'est que tous nos dispositifs sont limités dans le temps de l'accompagnement. On nous demande effectivement de pouvoir faire en sorte de les accompagner sur du logement autonome et en face, il y a une saturation des propositions de logement, des dispositifs qui permettent effectivement d'avoir des propositions de logement décentes pour les femmes victimes de violences conjugales. Ce qui fait que nos associations sont obligées de « garder » les femmes beaucoup plus longtemps. Alors que les femmes ne souhaitent plus être accompagnées et les travailleurs sociaux ont aussi terminé le travail d'accompagnement. Et en fait, cela sclérose une situation, voire cela peut rendre difficile des fois les liens avec certaines personnes ou certaines femmes qui ne comprennent pas pourquoi elles sont encore chez nous, etc. Comment est-ce que ça se vit, Roxane, au niveau des équipes ? Finalement, est-ce que le parcours « logement » tel qu'il est pensé aujourd'hui, au niveau des équipes et au niveau des femmes, a du sens ? Si oui, quelles sont les limites pour qu'il ait du sens et où est-ce que ça devient effectivement difficile pour les femmes accompagnées comme pour les équipes ? »

Roxane Thomann : « Alors, cela se vit difficilement, effectivement. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on a une femme qui est sur une place de CHRS, où elle n'a pas cette notion d'urgence à la sortie, et où la logique du parcours voudrait que quand une femme sort de CHRS, elle sorte vers un logement autonome, parfois, elle va passer effectivement deux ans, trois ans, quatre ans. Parfois pour certaines en CHRS, elles n'ont pas de possibilité de sortir du logement, parce que le secteur est saturé, parce que la typologie de logement nécessaire pour une femme avec cinq ou six enfants, rend les choses compliquées pour avoir accès à un logement. Donc, effectivement, l'accompagnement social est terminé, en quelque sorte. On a des femmes qui sont tout à fait autonomes, prêtes à partir, qui se sont reconstruites, qui ont une vie, un emploi parfois. Et donc, cela se vit difficilement pour elles, parce que c'est continuer à vivre dans un centre d'hébergement, avec toutes ces difficultés aussi, de vivre dans un centre d'hébergement mais pas complètement chez soi, même si on essaie de tout faire pour limiter le plus possible cette proximité, la penser en tous les cas. Donc, c'est compliqué pour les femmes, et c'est compliqué pour les équipes, parce qu'effectivement, avoir des femmes maintenues sur nos places d'hébergement, tout en sachant que d'autres femmes, du coup, ne sont parfois sur

aucune place ou sur des places d'urgence, avec cette notion d'urgence, c'est aussi la notion de la précarité qui reste. On est sur une place d'urgence, jusqu'à quand on va pouvoir y rester ? La fluidité des parcours est aussi évoquée. Et on en arrive à des choses où parfois, les orienteurs ont demandé : « Mais finalement, est-elle toujours victime de violences ? La question des violences est-elle toujours d'actualité ? L'auteur est-il toujours dans le secteur ? Quel est le risque ? Doit-on laisser cette femme mise à l'abri ? » Vous imaginez tout ce que ça peut créer aussi chez les travailleurs sociaux qui accompagnent ces femmes ? On les remet à la rue ? On les remet à l'hôtel ? Cela se vit très difficilement à l'intérieur du parcours. »

Thomas Foehrlé : « Alors, une question plus générale à Agathe sur la question du parcours, puisque l'État avait pensé au dispositif « du logement d'abord », et de se dire que finalement, vu qu'il y a l'ensemble de toutes ces strates qui ne sont pas efficaces, ce qu'on va faire, c'est qu'on va aller directement dans le logement et ensuite avoir un accompagnement qui se fait dans le logement et dans le logement directement. Alors, Agathe, de ta place de responsable nationale de la FNSF sur la question de l'hébergement- logement, est-ce que cette politique du logement d'abord, au regard spécifique de la lutte contre la violence faite aux femmes, a du sens ? »

Agathe Breton : « Déjà, le logement d'abord ne se substitue pas vraiment à l'hébergement. Il a été pensé pour désengorger les centres d'hébergement. Comme l'a dit Roxane, il faudrait déjà qu'il y ait des logements. Le principe du logement d'abord, en effet, c'est plutôt de passer de la rue à un logement autonome. Aujourd'hui, on a quand même un vrai problème sur la disponibilité des logements sociaux. Nous, à la FNSF, on travaille beaucoup avec les bailleurs. On les mobilise. On a la chance d'avoir plus de 400 logements qui nous sont réservés chaque année pour faire sortir les femmes des centres d'hébergement sur quatre régions, dont le Grand Est. Pour autant, toutes les victimes de violences conjugales ne sont pas en capacité, à la sortie du domicile conjugal, d'accéder à un logement autonome. D'abord, il y a les critères d'accessibilité. On repart à zéro pour certaines femmes. Accéder à un nouveau logement, ce n'est pas nécessairement ce qui est possible, ni la priorité immédiate. Pour certaines victimes, il y a quand même aussi la question de la mise en sécurité, qu'il va falloir penser. Est-ce que dans ce nouveau logement, c'est possible ? Et on en revient encore à cette question du financement. Qui finance l'accompagnement spécifique des femmes qu'on va mettre sur un

nouveau logement autonome à la sortie du domicile ? Donc, en soi, le logement d'abord n'est pas nécessairement adapté à la question des femmes victimes de violences, parce que là, ici, on n'est vraiment pas sur un accompagnement qui est spécifique, et avec tous ces freins qui vont venir s'ajouter en termes de démarches administratives à ceux qu'elles rencontrent déjà dans leur parcours de sortie des violences. »

Thomas Foehrlé : « Du coup, en vous écoutant, il y a la question du logement d'abord qui vient d'être posée. Il y a la question de l'uniformisation, en tout cas de l'invisibilisation des prises en charge. Alors, on ne va pas rentrer techniquement dans ce que va être la nouvelle tarification des CHRS, mais de manière générale, c'est de faire en sorte que les CHRS soient financés de manière un peu uniforme, quel que soit le public, pour le dire très rapidement, quel que soit le public qu'on accueille. Finalement, est-ce qu'on n'est pas dans un paradoxe, par rapport à ce qui nous a été dit ce matin, où il y a des avancées, le grand public, effectivement, est beaucoup plus acquis à la cause, on a effectivement beaucoup travaillé sur la question des lois autour du harcèlement, ou d'autres, comme l'expliquait aussi bien Sylvie Cromer ou Madame la Sénatrice Laurence Rossignol. Du coup, pourquoi est-ce que sur la question du logement en particulier, il y a quelque chose qui semble toujours bloquer ? Et je ne veux pas que la question vous bloque, mais... »

Agathe Breton : « Parce qu'on n'a pas forcément la réponse. »

Thomas Foehrlé : « Mais oui, c'est ça, mais est-ce que vous auriez des éléments de réponse de comment cela se fait que la question du logement en particulier, alors que j'ai essayé de le montrer en introduction, le chez-soi, c'est important pour n'importe qui, quel que soit le chez-soi. En même temps, on a des avancées, mais la question du logement, c'est toujours un combat. Et là, on a le combat de l'uniformisation des prises en charge, on a le combat des associations généralistes, qui effectivement, vous l'avez dit, prennent là, parce que cela fait bien d'avoir le petit tampon « femme victime de violences conjugales », mais après ce sont nos associations qui accompagnent ces femmes-là. Qu'est-ce qui se passe pour que cette question du logement, en termes de politique publique, ne soit pas prise en compte entièrement au bénéfice des femmes victimes de violences ? »

Agathe Breton : « Quand tu parles de logement, tu parles de logement autonome ? »

Thomas Foehrlé : « Notamment, mais ça peut être aussi l'hébergement, puisque l'hébergement, c'est aussi une question... »

Agathe Breton : « L'hébergement, typiquement, pour moi le plus gros paradoxe que j'y vois, c'est que d'un côté, nous, on se bat pour qu'il y ait vraiment une reconnaissance de la spécificité de ce public. Il y a des outils qui ont quand même été pensés. On pense notamment à la circulaire de 2013 qui permet aux associations de conventionner avec les SIAO pour que les femmes puissent être hébergées en accès direct dans les centres spécialisés. Aujourd'hui, il y a à peine la moitié des SIAO qui ont une convention signée avec une association spécialisée. Donc, on a quand même un outil qui est important, qui aide les femmes, et qui aide aussi les associations dans la reconnaissance de leur spécificité. Et en même temps, de l'autre côté, il ne se passe pas grand-chose. Il y a typiquement, sur l'hébergement, cet outil-là. Et il y a quand même aussi cette question, avec le Grenelle, de la charte 3919-SIAO, qui a été signée, pensée, dans la même lignée. De dire qu'une femme qui est victime de violences conjugales doit pouvoir accéder à un hébergement d'urgence. Et donc, l'idée, c'est de rapprocher nos plateformes 3919-115. Sauf qu'en attendant, il s'est écoulé cinq ans et que la FNSF, en tout cas, n'a pas eu de soutien particulier de la DIHAL pour mettre en application cette charte. Ce qui fait qu'aujourd'hui, quand on prend contact avec les SIAO, personne ne connaît cette charte. Donc, c'est ça aussi qui est compliqué. C'est qu'on va créer des outils qui sont, en soi, intéressants. Mais derrière, on ne donne pas non plus les moyens de pouvoir s'en servir, de les faire reconnaître. Et du coup, de coordonner aussi tous ces acteurs. La difficulté aussi, dans les violences conjugales, c'est qu'on est énormément autour de la table. Un bon nombre de professionnel.e.s peuvent intervenir, à un moment donné, dans le parcours des victimes. Mais aujourd'hui, il manque en fait cette coordination entre tous et toutes pour que nos actions puissent répondre les unes aux autres. Et que sur la question de l'hébergement, en tout cas, on puisse y accéder. Sur la question de l'accès au logement autonome, ce que moi je dirais c'est que sur toutes les conventions qu'on a avec les bailleurs, il y a aussi cette bataille de... J'ai un bailleur qui est particulièrement engagé, qui a envie, en effet, de faire des choses sur cette thématique. Et puis, en face, j'en ai d'autres qui ont autre chose à faire, pour qui ce n'est pas la priorité ou qui vont nous dire, oui, mais c'est toujours prioriser un seul public. Mais en fait, moi,

j'en ai plein d'autres, des publics qui sont prioritaires à l'accès au logement social. Donc nous, on essaye aussi de se battre pour expliquer, certes, on ne dit pas qu'il n'y a pas d'autres publics prioritaires, mais on explique juste la spécificité du nôtre et que le parcours est très long, aussi, pour ces femmes. Et que plus elles vont passer du temps dans un centre d'hébergement, et plus elles vont aussi, malheureusement, empêcher d'autres victimes de pouvoir accéder à ce logement-là. Et en même temps, ce qui est chouette, c'est que quand on a des partenariats qui fonctionnent. Nous, en Ile-de-France, on reloger en accès autonome les femmes en deux mois, contre dix ans dans le droit commun. Parce qu'on est avec des partenaires qui sont engagés, et qui font en sorte de faire bouger les lignes, qui font l'effort d'aller chercher les logements dont on a besoin, avec aussi cette difficulté qui est qu'il y a moins de logements. On construit moins de logements. Les loyers sont très élevés. Nous, les victimes, quand elles sortent des centres d'hébergement, il leur faut des loyers qui sont très bas. La majorité des victimes, elles ont à peine 1 000 euros de ressources. Donc, c'est aussi un frein pour les bailleurs de leur trouver le logement qui convient. Mais en même temps, il y a des régions où ça marche. Donc, notamment l'Ile-de-France, qui est quand même une région très emblématique, on va dire, pour sa tension au niveau du logement. Donc, c'est que c'est possible, en fait. »

Roxane Thomann : « Peut-être parfois aussi, il faut dire qu'elles sont un peu compliquées à reloger nos femmes parce qu'elles ne veulent pas aller au rez-de-chaussée, puis elles ne veulent pas à certains endroits, et quand même, ça casse un peu les pieds. Puis, les loyers ne sont pas chers dans certains quartiers où, effectivement, quand ce sont des rez-de-chaussée un peu pourris. Elles n'en veulent pas de ce logement. C'est dommage. »

Agathe Breton : « Et on leur reproche. »

Roxane Thomann : « Et on leur reproche, évidemment. Je suis ironique, on est bien d'accord. C'est juste pour dire qu'effectivement, quand on a ce type de proposition, eh bien, oui, on peut dire non à un logement. De toute façon, si ça fait déjà deux ans et demi qu'on est en centre d'hébergement et qu'on nous fait ce type de proposition, quelque part, on n'est pas à six mois près pour avoir une meilleure proposition. Donc, oui, parfois, la sortie en logement ne se fait pas, alors que peut-être, elle aurait pu se faire, mais dans quelles conditions ? »

Thomas Foehrlé : « Merci. Je vous propose de passer à la salle s'il y a des questions ou des interventions. »

Question 1 : « Merci beaucoup. Merci pour votre intervention, mesdames. Alors, je suis Chantal Rialin, la présidente de Femmes pour le dire, Femmes pour agir (FDFA). Depuis quelques temps, j'assiste à de nombreux colloques sur les violences, etc. Mais jamais, jamais, on ne parle des femmes handicapées, victimes de violences conjugales. Elles sont les oubliées de tout le monde, quasiment. Parce qu'en plus d'être victimes de violences, elles ont aussi leurs problématiques de handicap. À l'heure actuelle, pour trouver des hébergements pour des femmes en situation de handicap, victimes de violences, il n'y a quasiment rien. Ou les équipes ne sont pas formées. Et en fait, pour la plupart des femmes qui nous appelle à FDFA, je n'ai pas de solution à leur proposer. Elles sont autonomes, puisqu'elles étaient en logement autonome. Mais le conjoint étant violent, elles veulent en sortir, elles veulent du répit, elles n'en peuvent plus. Parce qu'il faut tout assumer, et le handicap, et la violence, et les enfants. Et cela devient très compliqué. Ce qui est proposé dans certains hébergements, s'il faut faire 40 kilomètres pour pouvoir être hébergée loin du compagnon ou de l'auteur des faits, ça devient très problématique. Et puis, les femmes handicapées aussi ont très souvent besoin de soins dans la journée. Si on les met à 40 kilomètres dans un premier temps, ce n'est pas possible. Donc, résultat, elles restent au domicile, elles subissent, et puis elles appellent de temps en temps. Et parfois, ça finit par un féminicide. »

Thomas Foehrlé : « Merci beaucoup pour cette précision. Merci beaucoup Madame Rialin. Et Mme Rossignol et puis la personne qui est là. »

Question 2 (Laurence Rossignol) : « Merci. Pardonnez-moi de réintervenir. J'avais d'abord une remarque qu'on vient de sortir à la délégation des femmes du Sénat. Les délégations des femmes dans les deux assemblées font un vrai travail d'expertise et de défrichage de sujets qui n'intéressent pas forcément nos assemblées. On vient de faire un rapport sur les femmes qui vivent dans la rue. Et dans le rapport, on a indiqué que, sur le volume de femmes qui vivent dans la rue, depuis 2012, les chiffres ont dû changer. La moitié sont des femmes qui ont fui leur pays d'origine. Et 15 % des femmes qui vivent dans la rue étaient des femmes ont quitté leur domicile conjugal pour cause de violences. L'enquête initiée date de 2012. On attend avec

impatience la suivante pour savoir si ces chiffres-là sont toujours les mêmes. Et j'avais deux questions. La première, c'est... On a voté l'année dernière le Pack Nouveau Départ, c'est-à-dire la possibilité pour les CAF de faire une avance. Est-ce que... J'en profite pour faire un peu d'évaluation des politiques publiques. Est-ce que vous le voyez sur le terrain, le Pack Nouveau Départ ? Est-ce que c'est facile ? Est-ce que c'est compliqué ? Et, quid des enfants dans les centres d'hébergement dont vous avez la charge, est-ce que... Parce que ce sont bien les fameux centres d'hébergement pour être seule, mais pour bon nombre, ce sont avec enfants quand même. Voilà mes deux questions. »

Thomas Foehrlé : « On prend toutes les questions. »

Question 3 : « Moi, j'ai été stagiaire en tant qu'éducatrice spécialisée au CHRS Femmes de Paroles. Et, à cette époque-là, il se posait la question du renouvellement des prises en charge parce que c'était sur 6 mois. Est-ce que c'est toujours le cas ? Est-ce que c'est toujours un contrat de prise en charge de 6 mois ? Comment se passe ? Comment se demande et comment se voir accordé le renouvellement des prises en charge ? »

Thomas Foehrlé : « On va prendre une troisième question. Et puis, après, on va laisser Agathe et Roxane répondre. »

Question 4 : « Bonjour. Je suis chargée de mission au Tribunal Judiciaire de Saverne. Et je voulais vous demander si, selon vous, la politique pénale, les politiques pénales d'éviction des auteurs de violences du domicile conjugal sont une solution, parmi d'autres, à ces difficultés. Avec le doute que cela a, évidemment, car il faut qu'il y ait une procédure pénale pour que les faits soient caractérisés. Et c'est une solution qui reste temporaire de quelques jours à quelques mois. »

Thomas Foehrlé : « Alors, la question ou la remarque, effectivement, autour d'abord de la situation des femmes en situation de handicap, des femmes victimes de violences conjugales en situation de handicap, est-ce qu'effectivement, sur le terrain, ce constat est partagé ? »

Roxane Thomann : « Pour un petit mot, peut-être qu'Agathe complétera mieux que moi. Effectivement, c'est une vraie problématique. J'ai en tête quelques situations de femmes victimes de violences qui ont un handicap, qui sont accueillies dans nos structures ou qui l'ont été. Oui, c'est compliqué parce que les équipes ne sont pas forcément formées au handicap. Donc, on n'a pas le choix et c'est tant mieux que de travailler aussi avec les structures spécialisées. Et oui, elles peuvent être accueillies. Après, la question, c'est effectivement selon le handicap, est-ce que notre structure est adaptée ou pas. Parfois, c'est le cas et on peut poursuivre en accompagnement et en lien avec le réseau. Quand on peut se diriger vers du logement autonome, ce sont des femmes qui ont déjà vécu dans un logement autonome en plus. Donc, ce sont des femmes qui peuvent être accueillies dans nos établissements, mais avec toute la marge de peut-on le faire seul ou ne peut-on pas le faire seul ? Sur la question des femmes à la rue, juste pour rebondir, effectivement, on a un établissement qui s'appelle « Femmes de Paroles » qui a un accueil de jour accolé au centre d'hébergement. Donc, il accueille toutes les femmes, toutes les personnes qui se sentent femmes, en tous les cas. C'est la seule condition pour arriver à l'accueil de jour. Donc, pas que des femmes victimes de violences, effectivement, y compris des femmes précaires à la rue ou autres, qui viennent parfois juste aussi chercher des liens sociaux. Oui, ces femmes à la rue sont victimes de violences et violences au sens large, parce qu'il y a des violences conjugales, des violences intrafamiliales, le parcours d'exil, etc. Un petit aparté, c'est vrai que nos places, les femmes sont en même temps sur nos places via, effectivement, le SIAO, mais on a gardé, « sanctuarisé » quelques petites places réservées à notre accueil de jour. Alors, ce sont quatre places. Ce n'est pas beaucoup. Et ce sont des places d'urgence. Donc on est vraiment sur du roulement d'urgence. Mais ces places permettent parfois à certaines femmes d'accéder à un temps de répit ou parfois d'accéder à une vraie sortie du cycle des violences. Parce que là où elles n'osent pas ou ne souhaitent pas solliciter le 115, parce que l'étiquette foyer, etc. Personne n'a envie de faire appel au 115. Finalement, les collègues de l'accueil de jour qu'elles connaissent et qu'elles côtoient, et chez qui elles viennent boire un café, prendre une douche, faire une machine à laver, vont leur dire « nous on a une place là pour vous, et tentez, c'est juste à côté, c'est avec les collègues à côté de chez nous, vous verrez, c'est la même maison. Vous n'êtes même pas obligés de sortir des murs, et puis peut-être ce sera juste qu'un jour et ça vous fera du bien ». Et peut-être que du coup, ça peut être une première entrée vers quelque chose. Et certaines femmes se saisissent de cette opportunité pour intégrer effectivement la première

fois une place, se rendre compte que finalement, à « Femmes de Paroles », comme dans d'autres lieux, on n'est pas si mal, on peut être bien accueillie, on peut se reposer, retrouver de la dignité, être prise en compte, etc. Et donc faire le pas finalement de casser avec l'auteur des violences et d'entamer un parcours de suite, et de faire appel au 115 par la suite. Ça c'était une chose par rapport aux femmes à la rue. Nous, on a des centres d'hébergement sur l'association qui accueillent des femmes seules, mais également des femmes avec enfants, avec deux sites. Donc on a du collectif et du diffus. Donc effectivement également un collectif qui accueille des femmes avec enfants, 1, 2, 3, 4, 5 enfants, voilà. Et peut-être juste une dernière chose, sur les mesures pénales, je suis moi un peu trop éloignée du terrain, et puis on est une structure qui accueille des femmes, mais pas uniquement des femmes victimes de violences, donc je ne serai pas assez pointue. Peut-être juste effectivement, quand j'entends un petit peu les collègues, les collaborateurs qui sont là depuis moult années, je peux dire que les mesures pénales en tous les cas qui sont prises en termes de protection, de mesures d'éloignement, font leur effet dans le sens où à l'époque il y avait une batte de baseball dans l'accueil des locaux. Aujourd'hui, je ne dis pas qu'on n'a pas de conjoint qui se présente devant les murs ou qui essaie de pénétrer, mais en tous les cas, ça semble quand même être dissuasif en termes de mesures. Juste un petit regard. »

Agathe Breton : « Alors, sur le pack Nouveau Départ, nous en tout cas, à l'échelle nationale, on n'a pas encore véritablement de retour de l'ensemble de nos associations sur l'impact, la manière dont il est réellement déployé, utilisé. Mais peut-être, je me tourne sur vous de chaque côté, c'est peut-être dans vos associations respectives. Mais en tout cas, moi, à l'échelle nationale, pas encore. Sur l'accompagnement des enfants, évidemment, la majorité des femmes qu'on accompagne d'ailleurs ont au moins deux enfants. Donc la prise en charge des enfants, elle est, j'ai envie de dire, obligatoire, elle est essentielle, et puis c'est essentiel qu'elle soit, elle aussi, financée. C'était tout l'enjeu des appels à projets, des ouvertures de places. Ce n'était pas toujours très clair si c'était pour les femmes et les enfants, ou si ce n'était que les femmes, pour une place. Est-ce que c'était une place pour une femme et elle vient avec ses enfants, ou est-ce que si j'ai trois places, c'est pour une femme et deux enfants ? C'est tous ces aspects-là. Nous, aujourd'hui, dans la majorité de nos associations, nous avons des dispositifs dédiés aux enfants. Je pense notamment à des associations de l'Ouest qui vont créer des dispositifs basés sur le principe des comptines pour aider les enfants à recréer un imaginaire

qui soit positif et pas nécessairement empreint de violences. Les espaces vont être pensés. Il y a de plus en plus d'EJE<sup>43</sup> dans nos structures. C'est important de le souligner, de dire que l'espace d'hébergement en tant que tel est aussi amélioré pour permettre à ses enfants de trouver leur place. Evidemment à la porte d'entrée c'est leur mère, mais pour eux aussi c'est déroutant de se retrouver du jour au lendemain dans un centre d'hébergement. Il y a toute la question aussi de la mise à distance avec le père à travailler. Il faut que nos locaux soient le plus adaptés possible. Mais les enfants, en tout cas dans nos associations, sont accompagnés au même titre que la mère. Sur l'éviction, je le prendrai plus avec le prisme du logement. C'est-à-dire que les retours que j'ai davantage sur l'éviction des conjoints, c'est de dire que lorsque les femmes sont actuellement locataires d'un logement, l'éviction va être plus pratique pour elles dans un laps de temps qui est court, à court terme, pour prendre des décisions et pouvoir souffler un peu et se poser. Par contre, à un moment donné, monsieur est sur le bail. Donc, en fait, même s'il y a une éviction, il va quand même falloir engager derrière des démarches pour que le monsieur soit retiré. C'est là où on va commencer à batailler avec les bailleurs parce qu'après, il y a ce que dit la loi et ce qui est réellement possible. Pour ne prendre que l'exemple de l'ordonnance de protection, même si le JAF dit attribution du logement à la victime, le monsieur ne perd pas son droit au bail. L'ordonnance de protection, c'est provisoire. Pendant un an, il sera toujours là. Donc, la victime, elle ne peut pas retirer monsieur du bail. Donc, l'éviction, en soi, oui, on l'observe, mais en fonction des situations, elle ne va pas apporter la même finalité à toutes les victimes. »

Thomas Foehrlé : « Et la question qu'on se pose, je ne sais pas si c'est en termes de solution, parce que l'éviction du conjoint, en flagrant délit, au moment des faits, oui. Mais après, pour certaines femmes, rester dans la maison, c'est ce que je disais avant, c'est le lieu des violences. C'est le lieu où se posent toutes ces questions-là aussi, pour lesquelles je pense que c'est une réponse qui doit être vraiment coordonnée et singularisée à chaque situation. On ne peut pas faire une réponse automatique qui est donnée à la question du logement. Pour la question du pack Nouveau-Départ, effectivement, on a, nous, sur le département du Bas-Rhin, une montée en charge. Je ne sais pas s'il y a des personnes de la CAF d'ailleurs dans la salle, qui pourraient répondre ? Non ? Le premier écho qu'on a, c'est qu'au moment de la mise en place du pack

---

<sup>43</sup> Educateurs-trices de jeunes enfants.

Nouveau-Départ, il y a eu beaucoup de demandes, que ça a pu servir. Nous, dans notre association, je regarde les éducateur.trice.s de Solidarité Femmes 67, on y a fait recours aussi. Donc c'est un dispositif qui peut fonctionner. Évidemment, comme tout dispositif qui démarre, on a vu quelques difficultés sur l'attribution, sur la façon dont c'est demandé, etc. Mais, globalement, j'ai envie de dire que sur le département du Bas-Rhin, il y a eu effectivement une saisine de ce dispositif-là et que ça a pu servir pour certaines femmes. Mais je n'ai pas de chiffres à vous donner puisque je ne suis pas de la CAF. Aujourd'hui, à voir si c'est vraiment adapté parce qu'on a aussi vu que certains auteurs qui avaient pu profiter du fait d'être soi-disant violentés à cause de la légitime défense de Madame ont pu profiter du pack Nouveau-Départ aussi. Il y a des limites aussi, mais ça, c'est comme tous les dispositifs. »

Roxane Thomann : « J'ai oublié de répondre à la question de la durée de prise en charge, pardon. Oui, la durée de prise en charge en CHRS, c'est toujours de six mois. En général, il y a une demande d'aide sociale à l'hébergement, faite à la DDETS, donc à l'État qui est notre financeur pour un contrat de six mois qui peut tout à fait se renouveler. Pour autant, on voit aussi arriver aujourd'hui certaines directives, en tous les cas, qui nous demandent d'être bien au fait d'une demande de logement à jour, d'une priorisation au logement à jour, sans quoi peut-être que l'État ne se positionnera pas pour un renouvellement du contrat de séjour. »

Thomas Foehrlé : « Merci beaucoup. Merci Agathe, merci Roxane. »

# Interventions de Léa Philibert, Carole Zimmermann, Elen Rio

## Table ronde « Politiques publiques à l'égard des femmes victimes de violences en situation de migration »

*Léa Philibert est juriste spécialisée en droit des étrangers et violences liées au genre. Chargée de mission justice au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, en charge des actions de soutien, de formation et d'information sur les droits des femmes étrangères victimes de violences conjugales et de l'élaboration du plaidoyer à ce sujet.*

*Carole Zimmermann est spécialisée dans l'accompagnement juridique des demandeur.euses d'asile et réfugié.es et travaille en tant que chargée d'accompagnement et de développement au sein de la Délégation du Bas-Rhin du Mouvement du Nid, association abolitionniste agissant sur les causes et les conséquences de la prostitution.*

*Elen Rio est diplômée en Ingénierie sociale et militante féministe. Elle est coordinatrice nationale du Mouvement du Nid-France, association féministe abolitionniste reconnue d'utilité publique, qui agit en soutien des personnes prostituées et contre le système prostitutionnel. Elle est également en charge de l'appui à l'action de terrain des 26 délégations départementales.*

Elen Rio : « La réalité prostitutionnelle en France concerne très principalement des femmes qui sont victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Ces dernières représentent la majorité des personnes prostituées en France. Bien que la prostitution soit protéiforme, c'est la réalité aujourd'hui. Donc très majoritairement nos équipes accueillent et accompagnent des femmes qui sont victimes du système prostitutionnel et qui en plus sont en situation de migration. Alors, peut-être, pour poser le sujet, déjà dire qu'on est dans un contexte social, politique et économique qui est aujourd'hui très défavorable aux femmes victimes en situation de migration. Et on peut peut-être faire un focus sur deux points. Dire qu'on est face à des politiques aujourd'hui, notamment en Europe et en France, qui adoptent de plus en plus une vision xénophobe et stigmatisante des migrations, j'y reviendrai après, et donc ça concerne de fait les femmes qui sont en situation de migration. Avec la montée des idées d'extrême

droite, on est aussi dans un lexique et des représentations aujourd'hui qui tendent à se normaliser, avec un discours médiatique qui les reprend, et de fait cela participe aussi à conditionner une opinion publique, et notamment au vote de la loi asile-immigration qui est toute récente. On est déjà dans une dialectique qui simplifie le sujet, dans une dialectique très binaire du « vous » et du « nous », et dans une vision très essentialiste du monde, qui vient, de fait, nourrir les inégalités et les discriminations. Donc ça c'est déjà un premier constat. Deuxièmement, il est important de dire que dans la pensée collective, quand on présente la migration, on présente une vision assez homogène. Or, on parle d'émigration, aujourd'hui la part de la population migrante représente à peu près 3,6% de la population mondiale, donc on est quand même sur un phénomène qu'il faut pouvoir resituer à l'échelle de la population mondiale, et 48% de la population migrante sont des femmes. En France, ça représente un petit peu plus de la moitié, donc on est aussi sur des migrations qui changent de visage. Même s'il y a une féminisation des migrations aujourd'hui, pour autant les politiques publiques ne sont pas suffisamment envisagées sous le prisme du genre. C'est vraiment très important à souligner, alors que les femmes aujourd'hui sont les premières victimes des guerres, des épidémies, des conflits armés, etc. Et donc il y a un vrai enjeu, parce qu'aujourd'hui on doit complexifier un peu cette pensée, pour voir quels sont les besoins spécifiques. Sachant que les femmes, nous, qu'on accompagne, et je pense que c'est pareil certainement pour la FNSF, ce sont des femmes qui ont déjà connu un continuum de violences en amont de la migration, pendant la migration, et qui continuent à connaître des violences en France. Donc on est aussi auprès de femmes qui ont des parcours faits de ruptures, des parcours très abîmés, avec du psychotrauma très important, etc. Donc ce sont vraiment des problématiques qui sont complexes, et qui nécessitent du coup une pensée complexe entre les acteurs et au niveau du débat politique. Juste vous dire en tout cas que nous, on le constate, aujourd'hui les politiques publiques se percutent, c'est-à-dire qu'aujourd'hui les femmes qu'on accompagne vont avant tout être vues comme des femmes migrantes, avant d'être vues comme des femmes victimes. Et tant qu'on n'aura pas changé ce paradigme-là, on se trompera sur les réponses à apporter, et sur les dispositifs en fait. C'est déjà un premier sujet, et pour ça il faut pouvoir sortir aussi des représentations et des biais racistes et sexistes, qui peuvent traverser l'élaboration des politiques publiques. »

Thomas Foehrlé : « Oui, merci beaucoup. C'est sûr, tout à fait. L'idée c'était de voir comment vous au Mouvement du Nid, vous pouvez appréhender de manière un petit peu globale cette question-là. Et je vais poser la même question à Léa, du point de vue de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. »

Léa Philibert : « Merci pour cette introduction. Je pense que pour présenter un peu les retours qu'on a à la FNSF, je vais commencer par faire un point en état des lieux des politiques publiques et de la place des femmes en situation de migration, pour compléter ce qui a été dit par Elen. Donc effectivement, il y a eu une cristallisation de l'espace public autour des personnes migrantes ces dernières années. Un exemple concret, c'est la loi Colomb de 2018, qui pour la première fois depuis des années a réuni dans une seule et même loi, asile et immigration, alors que ce ne sont pas les mêmes politiques. Comme l'a dit Elen, les femmes, c'est plus de la moitié des personnes migrantes en France aujourd'hui. Pour autant, dans la dernière loi immigration, elles sont invisibles. Il n'y a pas mention une seule fois des femmes ou de mesures spécifiques envers les femmes. Et cela a des conséquences. La liste des métiers en tension de la loi immigration, pour lesquels l'obtention d'un titre de séjour va être facilitée, ne concerne pas les métiers dans lesquels les femmes sont les plus représentées, qui vont être les métiers généralement les plus précaires et les moins bien rémunérées. Et cela a aussi une incidence directe sur les nombreux titres de séjour pour lesquels un seuil de revenus est demandé quand on sait que les femmes sont en moyenne significativement moins bien rémunérées que les hommes. Donc, sans disposition spécifique, sans approche adaptée et sociodémographique adaptée, les législations et les politiques peuvent porter atteinte aux droits et à l'accessibilité des droits des femmes étrangères victimes de violences. La loi immigration, pour la reprendre encore une fois, met en place de nouvelles exigences de maîtrise du français. Et cette nouvelle exigence a une conséquence directe pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales, notamment, parce que c'est plus particulièrement notre champ d'expertise à la FNSF, en lien avec les violences administratives, renforcer le niveau de maîtrise du français quand on sait que parmi les violences administratives, il y a l'empêchement de se rendre au cours de français. Cela participe indirectement à l'isolement des victimes et cela a une incidence réelle sur le parcours de sortie des violences. »

Thomas Foehrlé : « Merci. Carole, au niveau du Mouvement du Nid local, quelles sont les conséquences de ces politiques et de cette vision peut-être un petit peu particulière, qu'on a aujourd'hui ? Et je souscris totalement au fait de ce que vous posez, comme quoi il faut d'abord reconnaître la femme plutôt que la migrante, et comment cela a des conséquences directes sur la question de l'accompagnement des femmes au Mouvement du Nid. »

Carole Zimmermann : « Merci pour la question. Je vais déjà rebondir sur ce que Elen et Léa ont dit. Effectivement, ce qu'on constate au niveau local, c'est que les femmes qu'on accompagne, qui sont en majorité des femmes migrantes et victimes de violences, sont englobées dans ce groupe des personnes migrantes, ce qui vient en quelque sorte nier leur individualité et renforcer l'invisibilisation de ces femmes ainsi que les déshumaniser. Dans un premier temps, étant donné que la majorité des personnes sont sur le territoire local, je voulais aussi présenter qui sont ces femmes que nous accompagnons à Strasbourg. Nous accompagnons chaque année une centaine de femmes qui sont victimes de traite des êtres humains et/ou de prostitution. Ces femmes sont issues de différentes régions. Il peut s'agir d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient, du Maghreb, de l'Amérique du Sud. Nous rencontrons différents profils, différentes tranches d'âge également. Elles peuvent être âgées de 18 à 50, 55 ans à peu près. Et il peut s'agir de femmes seules, de femmes avec enfants. Mais très souvent, ce sont des familles monoparentales. Et donc, ces femmes sont arrivées aussi sur le territoire français via plusieurs voies, parce qu'on parle souvent d'immigration irrégulière, mais certaines sont entrées en France avec des visas étudiants, des visas de court séjour. Ce sont les réseaux qui leur ont transmis des papiers sans qu'elles sachent forcément qu'il s'agissait de faux documents, par exemple. En réalité, toutes ces femmes ont leurs propres projets, leurs propres ambitions, leurs propres espoirs sur leur intégration en France. Je pense que c'est assez important de le rappeler pour ne pas les voir effectivement juste comme des femmes étrangères, mais comme des femmes au sein de notre société. Et effectivement, comme a dit Elen, le tronc commun, c'est qu'elles ont toutes été marquées par un continuum de violences, tout au long du parcours, déjà dans leur pays d'origine, puisque très souvent, elles ont été victimes de violences liées au genre dans leur pays. Et ces violences ont bien sûr continué à leur arrivée sur le territoire français, voire ont été amplifiées, puisqu'il y a la violence administrative qui s'y rajoute. Ce qu'on constate actuellement avec notre équipe, c'est qu'avec les politiques d'immigration actuelles, la migration va se poursuivre en France, mais sous un statut de situation irrégulière. Ainsi, la

majorité des femmes qu'on accompagne vont errer en France dans une zone de non-droit, une zone un peu floue, qui va engendrer un énorme épuisement physique, psychique, puisqu'en fait, elles vont essayer par tous les moyens de coller aux dispositifs existants, dans l'espoir d'être régularisées, puisque la régularisation actuellement est le seul moyen pour elles de cesser d'être précarisées, d'être fragilisées. Or, c'est très difficile, puisqu'elles font notamment face à des délais d'attente énormes, elles font face à de nombreux refus. Ce qu'elles nous disent, c'est que déjà, en tant que victime, elles ne se sentent pas reconnues, mais tout simplement, en tant qu'individus faisant partie de notre société, elles ne sont pas reconnues non plus, puisqu'elles vivent avec la peur constante d'être contrôlées par la police, avec la peur de perdre leur hébergement d'urgence, et surtout avec la peur d'être à nouveau victime de la prostitution ou des réseaux. Et je voulais peut-être m'attarder sur certains des gros paradoxes auxquels nous faisons face, à notre niveau sur le département, mais bon, je pense qu'il est partagé sur tout le territoire. C'est notamment dans le cadre de la demande d'asile, puisque c'est souvent la première procédure qui est tentée par les femmes que nous accompagnons. Actuellement, la demande d'asile ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des victimes du système prostitutionnel, et cela a été encore plus exacerbé par le projet de loi Asile- Migration de cette année. Maintenant, quasi automatiquement, l'OFII, par exemple, peut refuser l'accès aux conditions matérielles d'accueil, qui regroupe le droit à un hébergement et le droit à une allocation mensuelle, si la demande d'asile a été déposée au-delà de 90 jours de présence sur le territoire français, donc au-delà de trois mois. Et actuellement, les femmes qu'on accompagne, lorsqu'elles arrivent sur le territoire, elles n'ont aucune idée de ce qui existe en France, elles sont seules, elles sont parfois sous emprise d'un réseau, des proxénètes, donc elles ne vont pas demander l'asile dans les 90 jours, puisqu'elles ne savent même pas que ça existe. Du coup, cette situation les maintient dans le système prostitutionnel, donc les violences continuent. Et on a aussi le gros paradoxe qui paraît assez lunaire, où, dans la procédure de demande d'asile, l'OFPRA ou la CNDA, qui sont les juges de l'asile, vont demander aux femmes victimes de prostitution de prouver leur distanciation avec le réseau et de prouver la cessation de l'activité prostitutionnelle. Et donc c'est vrai que lorsqu'on lit les décisions de rejet avec les femmes qu'on accompagne, c'est ce qui est le plus dévastateur avec ces femmes, c'est qu'en fait, justement, elles demandent à être protégées pour pouvoir se distancier du réseau. Finalement, on va leur demander de s'extraire d'elles-mêmes de ce réseau pour pouvoir ensuite être protégées. Donc cela nous amène pas mal de questionnements. Ce qu'on regrette aussi,

et ce qui est regretté évidemment par les femmes, c'est la mauvaise, voire l'absence de prise en compte du psychotrauma dans le cadre des demandes d'asile. Si des personnes ne connaissent pas bien la demande d'asile, c'est nécessaire de revenir avec exactitude sur son parcours migratoire, sur les violences vécues, et forcément, quand on a été victime de violences sexuelles, de nombreux traumatismes, c'est quasiment impossible. Ceci n'est malheureusement pas du tout pris en compte dans l'examen de la demande d'asile, ni les violences subies sur le trajet migratoire, qui ne sont pas des persécutions vécues dans le pays d'origine, mais qui rendent un retour dans le pays d'origine non possible. »

Thomas Foehrlé : « Merci pour ces éclairages. On peut aussi effectivement faire état des incohérences qui existent. On va parler du territoire du Bas-Rhin, parce que c'est celui sur lequel on est. Mais peut-être que ces incohérences existent, ou ces applications un petit peu particulières du Ceséda<sup>44</sup>, selon les préfectures, selon certaines préfectures qui décident d'appliquer des circulaires, et d'autres qui décident de ne pas les appliquer. Nous, sur le territoire du Bas-Rhin, je pense notamment à une circulaire qui s'appelle la circulaire Valls<sup>45</sup>, qui n'a été, pour des raisons qui appartiennent à la préfecture, appliquée. Donc toutes les femmes qui pourraient y avoir droit n'ont pas ce droit-là. Des éléments aussi pour la reconnaissance par l'OFII d'un enfant malade, qu'on ne peut pas justifier, normalement ça donne la possibilité d'avoir une carte de séjour. Mais sur certains territoires, on a des décisions qui maintiennent les femmes sur des statuts précaires, c'est exactement ce que tu disais, avec des autorisations provisoires de séjour et qui ne leur donnent aucun droit. Donc effectivement, ce sont ces paradoxes-là sur lesquels, en fait, on souhaite de l'intégration rapide. Mais en fait on ne donne pas les moyens de le faire, et cela maintient tout le monde dans un flou et dans la violence qui est liée à la situation de la plupart des femmes dont on parle aujourd'hui en situation de migration. Est-ce qu'il y a des particularités aussi par rapport aux femmes victimes de violences conjugales ? »

Léa Philibert : « Oui il y a des particularités. Ces politiques publiques, cela a des conséquences pour les associations, pour les femmes accompagnées, mais il y a quand même quelques

---

<sup>44</sup> Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

<sup>45</sup> La circulaire Valls est une circulaire du 28 novembre 2012 relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière.

moyens qui existent pour y faire face. Je souhaiterais insister sur la nécessité d'être vigilant et vigilante sur les évolutions des politiques publiques et leur application sur le terrain, avec une attention particulière sur les remontées. Par exemple, à la FNSF, les associations sur le terrain remontent les quelques bonnes pratiques, mais surtout les dysfonctionnements. Parce que c'est cette expertise en fait de terrain qui permet d'alimenter les groupes de travail comme la Commission Femmes Etrangères et Femmes Issues des Immigrations de la FNSF, qui a fêté ses 15 ans cette année. Et en fait, c'est cet environnement qui permet de mener les réflexions de fond, de croiser les informations. C'est tout ce travail d'échanges qui permet de négocier au niveau national et de porter un plaidoyer en faveur des droits des femmes étrangères victimes de violences, plus particulièrement les violences conjugales. Cela a été le cas lors des législatives et des présidentielles de 2017 et de 2022. Mais cela a été également le cas sur des sujets plus précis, comme l'interpellation que nous avons fait en décembre 2023 du ministère de l'Intérieur sur l'ANEF. L'administration numérique pour les étrangers en France est la plateforme dématérialisée de demandes de titres de séjour, pour laquelle on peut quasiment dire qu'il y a un dysfonctionnement systématique des demandes de titres de séjour pour les publics vulnérables, dont les femmes étrangères victimes de violences conjugales. On constate une multiplication des ruptures de droits, donc des femmes qui sont arrivées légalement en France, qui résident légalement en France, mais à cause des bugs de la plateforme, les auteurs vont prendre le contrôle de la plateforme et les femmes n'arriveront pas à reprendre le contrôle de leur compte à temps pour pouvoir renouveler leurs titres de séjour. Elles vont alors perdre leur travail, leur logement, et tous les droits qu'elles avaient acquis. Là je parle bien des situations dans lesquelles les femmes avaient leurs droits établis en France, donc je ne parle même pas des femmes qui avaient une situation administrative précaire. Donc c'est important de s'informer et d'informer sur les droits des femmes étrangères victimes de violences, de lutter contre la désinformation qui est faite à ce sujet, et aussi de faire vivre ces droits. L'instrumentalisation des questions migratoires, concrètement, participe à accroître les difficultés en termes d'accompagnement, notamment cela nourrit la présomption de mensonges. C'est-à-dire que les femmes mentent sur leur statut de victime pour obtenir des papiers, mais cette présomption qui pèse sur le public va accroître les difficultés à régulariser les femmes, et cela va aussi accroître les difficultés à accompagner ces femmes dans un parcours de régularisation du séjour, et par conséquent, de sortie des violences. Je voudrais aussi insister sur l'importance de faire réseau, de rassembler, de mutualiser les ressources entre

les différents territoires pour faire respecter ces droits, parce qu'ils existent, et bien qu'ils soient insuffisants, la base qu'on a, il faut la faire vivre, il faut s'en saisir. C'est ça qui permet sur le long terme de faire évoluer et de lutter efficacement contre des politiques publiques qui sont encore trop souvent insuffisantes dans ce domaine. Un exemple à la FNSF, c'est la rédaction d'un guide pratique juridique sur l'accompagnement aux droits au séjour des femmes étrangères, qui a été le résultat des remontées des besoins du réseau, et donc c'est un guide qui a été fait directement en fonction des besoins du réseau. Il est directement adapté au point qui posait le plus de difficultés dans l'accompagnement des femmes étrangères victimes de violences conjugales, parce que lorsque le réseau a été questionné, sur une échelle de 0 à 10, le niveau de difficultés dans l'accompagnement du public était entre 8 et 10 dans 95% des cas. Donc cela cristallise un peu toutes les difficultés que peuvent rencontrer les femmes victimes de violences conjugales. »

Thomas Foehrlé : « Au niveau national, de nouveau Elen, il y aurait quoi comme enjeu à identifier, et sur quoi on pourrait mettre en place un certain nombre de plaidoyer ? »

Elen Rio : « Je partage tout ce qui a été dit par ma collègue de la FNSF. En fait, je pense qu'il faut vraiment collectivement se poser la question si les politiques publiques aujourd'hui sont protectrices. Et si les femmes victimes de violences et étrangères sont exposées à de la violence institutionnelle, quel message on envoie ? On a vraiment une responsabilité, chacun et chacune à notre échelle, de se dire qu'on ne peut pas hiérarchiser les victimes de violences ; celles qui vont relever de la bonne victime et celles qui vont relever de la mauvaise victime. Donc nous, on est face évidemment à un double stigmat, c'est-à-dire qu'on accompagne des victimes de prostitution, donc déjà je ne vais pas vous refaire toute la figure de la personne prostituée, mais le stigmat social est très présent. C'est souvent quand même la violence, dans le continuum des violences faites aux femmes, qui est la grande oubliée, une violence dans l'angle mort. Et il y a une tension idéologique très forte sur la question de la prostitution, alors que la prostitution est au carrefour de toutes les violences faites aux femmes, elle n'en exclut pas une seule. Et donc la question est de savoir si aujourd'hui les politiques publiques ne sont pas suffisamment protectrices, ou en tout cas si leur application crée de l'arbitraire. En fonction du territoire sur lequel on va être, on ne va pas pouvoir accéder aux mêmes droits. Vous êtes sur un territoire transfrontalier. L'Allemagne vient de remettre des contrôles à la frontière. Quelle influence cela

va avoir aussi sur les décisions qui vont être prises sur votre territoire ? C'est un vrai sujet. Du coup, si on ne l'identifie pas, on participe à une forme de toute puissance institutionnelle. On participe à l'impunité, à une forme d'impunité vis-à-vis d'un racisme ordinaire et d'un racisme d'Etat, et de nouveau on rejoue la silenciation et l'invisibilisation des victimes que nous accompagnons, qui en plus ont aujourd'hui clairement le moins de capacité à faire valoir leurs droits. Elles arrivent dans un pays qu'elles méconnaissent. Potentiellement elles ne parlent pas la langue. Elles sont sous emprise depuis longtemps. Elles sont en situation irrégulière, donc elles ont un statut administratif en plus qui va participer au fait de ne pas aller vers les institutions parce qu'il y a une peur, il y a une défiance, etc. Tout cela crée beaucoup d'enjeux. Cela a été dit par Madame Rossignol ce matin. Cela pose la question de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques. Aujourd'hui, on est sur une action publique qui s'éloigne quand même de plus en plus du terrain et des enjeux féministes. Donc en effet, jusqu'en 2017, il y avait un travail de co-construction concernant les plans interministériels triennaux sur la question des violences faites aux femmes, qui s'appelaient plan de mobilisation et de lutte contre les violences. Aujourd'hui, le plan qu'on a sur la période 2023-2027 s'appelle « Toutes et tous égaux ». On parlait de la terminologie ce matin. Il y a un vrai sujet, c'est-à-dire que lorsqu'on enlève la question des violences dans le plan qu'on présente, cela vient dire quelque chose. Et aujourd'hui, les acteurs de terrain ne participent pas à l'élaboration des politiques publiques depuis que Macron et son gouvernement sont au pouvoir. Cela veut dire qu'on perd l'analyse féministe dans l'élaboration des politiques publiques. Cela veut dire qu'on n'a plus d'évaluation de ce qui est fait. Cela veut dire que les besoins les plus importants constatés sur le terrain ne sont pas portés au sommet de l'État, si ce n'est via des parlementaires et des sénatrices, souvent principalement des femmes, qui font valoir les sujets parce qu'on fait, nous, en tant qu'association, un plaidoyer auprès des élu·es. Mais aujourd'hui, on est sur une feuille de route de lutte contre les violences faites aux femmes, qui n'est pas celle d'hier, et qui ne s'appuie pas sur les mêmes outils. C'est principalement selon l'agenda politique. Donc, on a eu le Grenelle des violences conjugales en 2019, ce qui est super. Mais où sont les autres violences ? C'est-à-dire que les violences conjugales font partie des violences. Mais il y a tout un panel d'autres violences qui ont été invisibilisées. Aujourd'hui, on a des dispositifs pour les femmes victimes de violences conjugales, ce qui est super, mais nous, les femmes qu'on accompagne, en sont exclues. Alors, du coup, si les femmes qu'on accompagne sont victimes à la fois de prostitution, et en plus, elles sont victimes de violences conjugales, cela va pouvoir être notre porte d'entrée.

Mais aujourd'hui, on n'a pas une réflexion qui permet de penser des politiques publiques qui s'inscrivent dans une globalité. Cela, c'est un manque très important aujourd'hui, et de la même manière, une absence de continuité des politiques publiques. Donc, au-delà du fait qu'on change de gouvernement actuellement tous les six mois, il y a une non prise en compte, en fait, des vulnérabilités, et vu que les politiques publiques sont de moins en moins pensées sous le prisme du genre, aujourd'hui, la loi asile-immigration pose un vrai sujet, sur, par exemple, la question du juge unique à la CNDA<sup>46</sup>. Cela veut dire que, potentiellement, si le juge a une certaine vision de l'immigration, traversée par des biais racistes et sexistes, puisque, évidemment, les personnes qui décident ont leurs propres représentations, leur propre vécu, leurs propres stéréotypes, alors, on va vers plus d'arbitraire. Sur les demandes d'asile, il y a déjà pas mal de refus. En tout cas, ça ne va pas aller en s'améliorant. Donc, le plaidoyer, au Mouvement du Nid, on l'effectue au niveau national et au niveau local. Nous sommes à la fois une association de terrain et une association militante, puisqu'on considère qu'accompagner les personnes victimes, cela ne va pas suffire. Si on ne fait pas évoluer les politiques publiques, si on ne crée pas un changement de mentalités, on continuera à accompagner des femmes victimes. Donc on est sur deux temporalités : à la fois sur le terrain et à la fois sur du long terme. Et on espère un jour arriver à une pensée collective qui considère que la prostitution est inacceptable. Et cette inacceptabilité sociale, aujourd'hui, on n'y est pas, puisqu'il y a aussi tout le lobbying pro-prostitution. Le plaidoyer est donc très important.

Thomas Foehrlé : « Merci, Elen. Je crois qu'il y a aussi un plaidoyer au niveau des enjeux nationaux de la FNSF. »

Léa Philibert : « Oui, le plaidoyer peut se rejoindre sur de nombreux points. On en a parlé ce matin, et là, c'est aussi un autre exemple, cette table ronde, de l'importance des acteurs de terrain, de prendre en compte tout le monde, tous les publics spécifiques, et l'accompagnement spécifique que ces publics demandent. Évidemment, grâce aux questions de rappel aussi de la place des femmes en situation de handicap dans les politiques publiques qui font partie des personnes invisibilisées. Mais aussi, ça représente le manque de prise en compte des particularités et de pourquoi la situation des femmes étrangères victimes de violences

---

<sup>46</sup> Cour nationale du droit d'asile.

conjugales est particulière. Elle est particulière notamment parce qu'elles sont surexposées aux violences administratives qui vont être utilisées par les auteurs comme un levier pour maintenir et poursuivre leur emprise. Donc, les violences administratives, j'en ai parlé tout à l'heure, mais pour rentrer un peu plus dans le détail, il s'agit de contrôler la situation administrative des victimes et leur droit au séjour. Cela peut passer par différents moyens : le vol de papiers, de papiers d'identité, de papiers liés aux enfants, et je l'ai mentionné, l'empêchement de se rendre aux cours de français, mais également de se rendre au rendez-vous en préfecture, par exemple. Donc les femmes étrangères qui vont fuir une situation de violences conjugales doivent gérer en même temps la sortie des violences et la régularisation de leur séjour. Donc, on voit bien à cet égard que les femmes étrangères victimes de violences, ici conjugales, rencontrent un obstacle qui est spécifique, qui est complexe, par rapport aux femmes qui ont la nationalité française et elles subissent une double violence en tant que femme et en tant qu'étrangère. Donc maintenant, quelle est leur place dans les politiques publiques migratoires ? On voit quand même avec les réformes successives du droit des étrangers, que cela a permis de renforcer leur protection. Pour les victimes de violences conjugales, la dernière loi date du 30 juillet 2020. Mais malgré les avancées, l'état actuel ne permet pas de prendre en compte la réalité et la diversité des situations rencontrées par ce public. Ce public ne peut encore aujourd'hui, trop souvent, pas accéder à la protection qui est due aux droits qui ont été durement acquis. Donc, à des difficultés comme la dématérialisation des demandes de type de séjour sans alternative accessible, s'ajoutent des pratiques hétérogènes, des disparités de traitement des usagers et des usagères sur les territoires en fonction des préfectures et d'autres acteurs du terrain. Il y a très peu de préfectures qui proposent des référents violences liées au genre ou qui ont des agents qui sont formés aux violences liées au genre, alors que dans les endroits où cela a été mis en place, les conséquences positives sont flagrantes au niveau des dépôts de dossiers de demande de titre de séjour, de la prise de rendez-vous ou encore de l'instruction de ces dossiers. J'ai parlé de la place des femmes étrangères victimes de violences conjugales dans les politiques publiques migratoires, mais maintenant, quand on regarde les politiques publiques envers les victimes de violences conjugales, encore une fois, les femmes étrangères sont invisibilisées et elles sont trop souvent exclues des dispositifs protecteurs qui vont être mis en place. Donc on va avoir en tête, notamment dans l'espèce médiatique, qu'il y a des réformes envers les victimes de violences conjugales, que des choses sont faites, qu'il y a des politiques qui sont mises en place. Pour autant, les femmes étrangères sont invisibilisées de ces réformes.

Un exemple serait la loi Aide Universelle d'Urgence, qui est pour l'instant l'unique forme qu'a pris le Pack Nouveau Départ. L'Aide Universelle d'Urgence, c'est un prêt qui peut être donné par la CAF pour faciliter le départ du domicile. Parce que c'est la CAF qui donne ce prêt, les femmes étrangères ne peuvent pas en bénéficier, peu importe leur situation. Si elles sont en situation administrative précaire, si elles sont en situation irrégulière, elles ne pourront pas bénéficier de cette aide pour quitter le domicile, qui a pourtant, grâce à cette loi, mis en lumière le fait que sortir du domicile et quitter le domicile, cela fait partie des moments clés du parcours de sortie des violences. »

Thomas Foehrlé : « Merci. Avant de donner la parole à la salle, est-ce que vous souhaiteriez rajouter une ou deux choses ? »

Elen Rio : « Oui. « Recherches et solidarités », qui est un réseau associatif d'expert-es a publié, là en ce début d'année, une recherche sur le moral des responsables associatifs au printemps 2024. Et dans les sources d'inquiétude, il y a l'évolution des politiques publiques et on le constate. Moi j'accompagne toutes les équipes locales. Aujourd'hui, on est vraiment en train de s'interroger. On est évidemment en pleine réflexion sur la question des risques psychosociaux. Quand on est confronté à des récits de violence quotidiennement, etc. Cela fait partie de notre objet social. Mais aujourd'hui, dans les risques psychosociaux, clairement, il y a les questions de l'évolution des politiques publiques. C'est-à-dire qu'il y a des politiques publiques qui nous mettent en tension, à savoir leur non-application ou leur application arbitraire. On s'est battu avec plein d'autres associations de terrain pour l'obtention de la loi du 13 avril 2016, qui vise à lutter contre le système prostitutionnel et à renforcer l'accompagnement des victimes de ce système. Aujourd'hui, après dix ans de plaidoyer pour l'obtention de cette loi, on se bat pour qu'elle soit appliquée sur l'ensemble du territoire de manière homogène, c'est-à-dire qu'une victime de prostitution dans le Bas-Rhin ait la possibilité d'avoir les mêmes droits qu'en Loire-Atlantique ou dans les territoires d'Outre-mer. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ce n'est clairement pas le cas. Et les équipes qui sont dans l'accompagnement, donc dans un accompagnement spécialisé, dans un accompagnement vers la sortie des violences, font face à une violence institutionnelle qui se rajoute. On les met en tension entre le sens de leur mission et les possibilités qu'elles ont d'avoir les moyens d'accompagner les femmes, selon leur temporalité, vers la sortie des violences. Cela met vraiment en tension les équipes. On est dans

une forme de dissonance concernant l'éthique qui est la nôtre, on est une association féministe militante, toutes nos équipes sont militantes, salariées incluses. Du coup, il y a vraiment cette éthique professionnelle et cette éthique militante qui sont mises en tension aujourd'hui par rapport à l'application des politiques publiques. Ceci, c'est un vrai sujet aujourd'hui pour les associations, de se dire jusqu'où on va. Comment nous, on ne rejoue pas de la violence dans l'accompagnement ? Du coup, ça nous met même en tension à se dire est-ce que là, on va y aller ? Parce que potentiellement, Madame va avoir un refus, ce qui va la mettre encore plus en difficulté. C'est-à-dire que nous, sur des dispositifs d'État, un dispositif qui est permis par la loi du 13 avril 2016 qui est le parcours de sortie de prostitution, aujourd'hui, on présente des femmes qui vont être refusées pour l'entrée dans ce parcours et qui, derrière, vont recevoir une OQTF. Une obligation de quitter le territoire français. Donc, c'est un déni absolu des vulnérabilités des femmes. C'est un déni absolu des violences qu'elles subissent et qu'elles continuent potentiellement à subir par des agresseurs qui sont français, qui sont sur le territoire français. Et donc, ça met nos équipes face à une violence qui, aujourd'hui, se rajoute à la violence de terrain qu'on connaît déjà de base. Je pense qu'il y a un vrai sujet là-dessus. Et du coup, on perd aussi beaucoup de temps, aujourd'hui, à faire valoir des droits qui ne sont pas appliqués comme ils devraient l'être. C'est un gros sujet pour nous et je pense que c'est une réalité qui est partagée, malheureusement, par la FNSF. »

Thomas Foehrlé : « Oui. La parole est à la salle. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? »

Question 1 : « Merci. J'ai une question peut-être, Elen, si tu veux. Que fait la MIPROF ? »

Elen Rio : « Tu peux préciser ? »

Question 1 : « Il me semble que, vu les changements de ministères, de secrétariats d'État, etc., la MIPROF est une constante qui dure depuis quelques années. Elle est rarement présente à des journées comme celles-ci, sans doute qu'elles n'ont aucun moyen. Mais est-ce que vous, vous avez quelques écoutes au sein de la MIPROF qui, il me semble, aurait pu être, normalement, une sorte de porte d'entrée à vos préoccupations ? »

Elen Rio : « Oui, alors, on travaille au niveau national avec la MIPROF et d'ailleurs, on intervient demain à la MIPROF, puisque demain, c'est la journée européenne de la lutte contre la traite des êtres humains. Donc, on est en lien avec la MIPROF. Et on se rejoint sur la question de la traite. Sur les autres sujets, il y a d'autres débats. Voilà, mais du coup, au mois de mai cette année, il y a eu la présentation de la première stratégie de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle. Et la MIPROF est un interlocuteur hyper important pour contribuer à la déclinaison de cette stratégie nationale qui, de fait, infuse aussi au niveau local via, notamment, les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité femmes hommes. »

Thomas Foehrlé : « Merci. Est-ce qu'il y aurait une autre remarque, une autre question, d'autres éléments par rapport à ce qui a été porté sur cette table ronde très riche et qui montre bien si on devait continuer à parler des paradoxes et des enjeux qu'il y a à travailler sur cette question de la migration, mais en regardant le prisme des femmes et non pas seulement des migrantes. Eh bien, écoutez, merci beaucoup. Merci Elen. Merci Carole. Merci Léa. Merci à vous pour cette intervention. »

Elen Rio : « Si je peux juste ajouter quelque chose, c'est d'inviter les décideurs politiques à tous les échelons, à chausser les lunettes du genre pour mieux comprendre ce qui se passe sur le terrain. »

# Interventions de Chantal Rialin, Priscilla Bur, Dr Amaury Mengin

## Table ronde « Politiques publiques sur la santé des femmes victimes de violences »

*Chantal Rialin est présidente de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir- FDFA, militante connue pour son engagement en faveur des droits des femmes en situation de handicap.*

*Priscilla Bur est sage-femme depuis 2003, coordinatrice de l'Unité d'Accueil et d'accompagnement des Victimes de Violences (UNAVI) au sein des Hôpitaux universitaires de Strasbourg.*

*Dr Amaury Mengin est psychiatre au CHU de Strasbourg et responsable adjoint au Centre Régional du Psychotraumatisme Grand Est, coordinateur de l'ouvrage "Le Grand Livre du Trauma Complexe" paru chez Dunod en Octobre 2023 et chercheur spécialisé dans la mémoire autobiographique et la recherche de sens après des événements traumatiques.*

Thomas Foehrlé : « Pour cette dernière table ronde, nous accueillons Chantal Rialin qui est présidente de Femmes pour le dire, Femmes pour agir, FDFA, association pour les femmes en situation de handicap et qui est une militante connue, Mme Rialin, pour son engagement en faveur des droits des femmes en situation de handicap. Nous accueillons aussi Priscilla Bur qui animera cette table ronde. Donc Priscilla, tu es sage-femme depuis 2003, coordonnatrice surtout de l'unité d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences, avec le sigle que vous connaissez : l'UNAVI au sein des hôpitaux universitaires de Strasbourg. Et Docteur Amaury Mangin, vous êtes psychiatre au CHU de Strasbourg et responsable adjoint du centre régional de psychotraumatisme du Grand-Est. Et vous avez aussi coordonné un ouvrage qui s'appelle « Le grand livre du trauma complexe », qui est paru chez Dunod en octobre 2023, vous êtes spécialisé dans la question de la mémoire autobiographique et de la recherche de sens après des événements traumatiques. Voilà. Priscilla, je vais te laisser la parole. »

Priscilla Bur : « Bonjour, bienvenue. Juste une petite précision avant de passer à la suite, pour ce qui concerne l'UNAVI, si vous ne connaissez pas, et je pense que vous ne connaissez pas,

donc c'est une unité de l'hôpital, qui existe depuis deux ans et demi, et qui est issue d'une MIG, donc une mission d'intérêt général, qui avait été commandée par les ARS<sup>47</sup> à la suite du Grenelle sur les violences faites aux femmes de 2019. Voilà, pour un peu plus de précisions.

Bienvenue à cette table ronde, et comme on l'a déjà mentionné à plusieurs reprises, consacrée aux politiques publiques sur la santé des femmes victimes de violences. Ce sujet évidemment revêt une importance particulière car il touche à la fois à la santé physique et mentale des femmes, ainsi qu'à leurs droits fondamentaux à la sécurité et au respect. Je ne vous apprends rien en disant que les violences faites aux femmes, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou autres, ont des conséquences profondes et durables. Elles impactent non seulement la santé immédiate des victimes, mais aussi leur bien-être à long terme. Les femmes en situation de handicap en particulier font face à des défis supplémentaires, souvent exacerbés par des systèmes de soutien peu adaptés. Je rebondis sur ce que disait tout à l'heure Elen, en disant qu'on voit avant de voir une femme victime, une femme migrante, je pense qu'on pourra transposer ça aux femmes en situation de handicap. Donc, nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui deux intervenants clé pour tenter de discuter autour de cette thématique. Madame Chantal Rialin, présidente de l'association "Femmes pour dire, Femmes pour agir", qui se consacre effectivement à aider les femmes en situation de handicap, notamment confrontées à la violence. Son expérience nous permettra de mieux comprendre les besoins spécifiques de cette population et d'identifier des solutions adaptées. Et donc, comme on l'a déjà présenté aussi, le Dr Amaury Mengin, qui est psychiatre et praticien hospitalier aux hôpitaux universitaires de Strasbourg, responsable du centre régional du psychotraumatisme du Grand Est, qui apportera son éclairage sur les conséquences psychologiques des violences. Son expertise nous permettra notamment d'explorer comment les politiques de santé peuvent mieux intégrer la prise en charge psychologique des victimes. Nous aborderons les lacunes existantes dans les politiques publiques, les bonnes pratiques à mettre en avant et les perspectives d'avenir pour garantir une meilleure protection et un soutien le plus adéquat aux femmes victimes. Je vous remercie évidemment pour votre présence. On va commencer donc par votre présentation, peut-être Madame Rialin. »

---

<sup>47</sup> Agences régionales de santé

Chantal Rialin : « Chantal Rialin, je suis la présidente de Femmes pour le dire, Femmes pour agir, depuis 2021. J'espère être la digne représentante de FDFFA après le décès de Maudy Piot en 2017, et ce n'est pas rien. Maudy a créé FDFFA en 2003, d'abord pour promouvoir la citoyenneté des femmes handicapées, parce qu'elle s'était aperçue que malheureusement les femmes handicapées étaient invisibles et silencieuses. Et puis à partir de 2015, elle a mis en place un numéro d'appel d'urgence à la suite d'une première enquête qui avait été faite et qui démontrait que 80% des femmes en situation de handicap avaient été ou seraient au cours de leur vie victimes de violences. Alors, quand on dit victimes de violences, c'est violences en tout genre, parce qu'il n'y a pas que les violences conjugales. Il y a les violences les plus sournoises qui peuvent exister et malheureusement, quand vous êtes en plus en situation de handicap, cela prend un impact très particulier. Alors, à côté de ça, FDFFA travaille aussi à la reconstruction des femmes qui nous appellent. Alors, sachez que 52% des femmes qui nous appellent viennent de l'Île-de-France. Sinon elles viennent du territoire national, des DOM TOM et de temps en temps de quelques expatriées. Et à ce moment-là, il faut trouver des solutions pour elles auprès des consulats et des ambassades. Les difficultés, violences conjugales, parfois qui durent depuis de nombreuses années et surtout violences dues au manque de structure de soins. Lorsque vous êtes en situation de handicap, que vous n'êtes pas motorisée, qu'aujourd'hui sur certains territoires, il n'y a plus moyen d'aller chez le dentiste, l'ophtalmologue, la gynécologue, le médecin psychiatre, ça devient problématique. Et puis, il y a aussi cette difficulté qui va s'accroître, après les annonces gouvernementales, à propos d'un certain nombre de soins, de remboursements qui vont être diminués, que certains médicaments ne sont plus donnés à certaines personnes. Cela va devenir très compliqué. Je pense que ces femmes vont se retrouver dans des situations problématiques. Le plus gros souci que nous avons, que nous rencontrons à FDFFA, et pour lequel nous n'avons pas beaucoup de solutions, c'est par rapport au secteur de la psychiatrie. Des femmes qui sont suivies dans les CMP<sup>48</sup>, qui ne sont pas forcément toujours écoutées. La fermeture de CMP, le manque de médecins psychiatres, le manque de psychologues, et du fait que ces endroits sont sectorisés, elles n'ont pas trop le choix d'aller là où elles demeurent, et ça devient très problématique. Cela veut dire qu'aujourd'hui, un certain nombre de femmes ne prennent plus leur traitement, refusent d'aller voir quelqu'un d'autre. Très souvent, elles nous appellent au téléphone et certaines

---

<sup>48</sup> Centre médico-psychologique

finissent dans les urgences psychiatriques. Mais au bout de deux jours, elles ressortent de l'hôpital, et le problème est toujours là. Elles sont de plus en plus en souffrance, et très souvent, elles sont en manque d'hébergement aussi. On l'a déjà évoqué ce matin à de nombreuses fois, mais aujourd'hui, c'est quand même une grosse problématique pour ces femmes qui sont en grande souffrance et en grande solitude. Voilà, dans un premier temps, ce que je peux vous dire sur FDFA. »

Priscilla Bur : « Je laisse la parole à Amaury, qui a en plus maintenant des petites questions sur la sécurisation du système psychiatrique. »

Dr Amaury Mengin : « Oui, merci beaucoup Madame Rialin, je ne vous attendais pas sur ce thème, mais c'est très intéressant que vous l'ayez soulevé, c'est un vif débat dans notre profession. Déjà, bonjour à toutes et tous, j'en profite vraiment pour remercier vivement aussi à Solidarité Femmes 67 pour votre invitation, et très heureux aussi d'être ici et de pouvoir aussi dialoguer davantage avec le monde associatif. Je pense que c'est vraiment très important ce qui se passe ici, et je voulais un petit peu, avant de rentrer plus dans le vif de mon propos, évoquer ce qui m'habitait ce matin en vous écoutant et en voyant ce que j'avais face à moi, simplement. J'avais le mot solidarité qui était très présent, et puis j'ai l'image de cette femme-là<sup>49</sup>, derrière, qui est librement dans la rue, comme ça, très joyeuse. Et je me disais effectivement, j'avais finalement notre devise, liberté, égalité, fraternité, qui m'habitait, en me disant que certains combats, les combats pour l'égalité, j'arrive à me les représenter et à voir qu'ils sont là, qu'ils sont importants, à continuer pour cette égalité entre les hommes et les femmes. La question de la fraternité a transformé par la sororité, avec même la question que je me posais de dire, est-ce que ça ne vaudrait pas le coup, un moment, d'officiallement changer notre devise, pendant un temps, pour remettre en plus d'égalité. Et aussi, j'entendais beaucoup les propos sur le harcèlement, qui m'ont marqué, de Madame Cromer, avec cette question de, finalement, quelque chose qui est très présent dans l'espace public, dans le milieu de travail. Et j'ai vraiment aussi repris conscience de cette question de la liberté. Quand on sait que dans le psychotraumatisme, les symptômes qu'on voit beaucoup sont l'hypervigilance, le fait d'être en stress, en permanence, et le fait d'éviter, de devoir éviter des lieux, de devoir

---

<sup>49</sup> Il s'agit du dessin de la femme sur le logo de Solidarité Femmes 67.

éviter des types de personnes. Nous avons des personnes qui sont là, et nous avons aussi des personnes qui ne sont pas là, parce qu'elles évitent des situations, parce qu'elles ne peuvent pas sortir, et c'est pour ça que j'avais cette image de cette femme-là, libre, finalement, en me disant que vraiment, nos métiers, nos postes, sont vraiment aussi pourvoyeurs de liberté. Et c'est vraiment important.

Pour rentrer dans le cœur de mon propos, et un peu présenter les centres régionaux du psychotraumatisme, je voulais aussi redire, concernant le livre que nous avons coordonné, c'est également avec Julie Rolling, qui est ma collègue pédopsychiatre. Et redire que les centres régionaux du psychotraumatisme ont été créés en 2018, sur un projet de la DGOS<sup>50</sup>. Et donc il y a eu dix centres, initialement, puis dix-sept centres régionaux, maintenant. Il y a deux types d'événements, finalement, qui ont motivé cette création. D'une part, la survenue d'attentats répétés, des attentats de Paris, puis de Nice, et puis le mouvement MeToo, avec une conscientisation plus importante sur la question des violences sexuelles. Aujourd'hui, pour le Grand Est, on a un fonctionnement qui est dit fédéral. C'est-à-dire que nous sommes cinq centres. Le centre porteur est Strasbourg et nous avons cinq territoires, à Nancy, Metz, Sarreguemines, Reims et Rouffach. Les missions des centres psychotraumas sont vraiment de renforcer la prise en charge des psychotraumatismes, la formation et la sensibilisation des professionnel.le.s, de faire du réseau. C'est aussi l'importance aujourd'hui d'améliorer la recherche. J'y reviendrai peut-être un peu plus tard sur cette question de la meilleure compréhension, la meilleure connaissance concernant l'impact des violences et des psychotraumatismes. Simplement pour vous dire aussi qu'aujourd'hui, cela représente un temps médical, un à trois temps de psychologues par département environ, par territoire, un temps de soignants et du temps de psychomotriciennes. Cela va sans dire que c'est insuffisant, mon propos suivant va l'étayer aussi. Donc, je rappelle aussi que dans les situations de psychotraumatisme, la première recommandation est vraiment un accompagnement psychothérapeutique. Les recommandations de base sont d'une dizaine à une quinzaine de séances, d'une heure à une heure et demie. Simplement pour représenter le travail que cela représente, le temps nécessaire investi pour ces suivis. Et pourtant, cela va souvent bien au-delà de ces dix à quinze séances. Souvent des suivis qui peuvent s'installer sur une à deux années, voire plus ensuite dans les suites. Et c'est là aussi l'importance de notre travail en

---

<sup>50</sup> Direction générale de l'offre de soins

libéral, pour pouvoir travailler avec nos collègues installés. Je rejoins le constat de Madame Rialin sur la crise de notre profession et le manque de psychiatres actuellement. Donc, globalement, finalement, cela fait qu'on peut accompagner 16 à 20 personnes sur trois mois. On a environ 200 demandes par an, et c'est une demande qui va en s'accroissant. En 2023, pour vous donner aussi un peu des chiffres, de ce qu'on dirait des événements potentiellement traumatiques qui peuvent survenir, la prévalence qui nous est donnée, c'est que finalement des événements non interpersonnels, comme des accidents, des incendies, seraient, je dis bien seraient, équivalents en termes de prévalence à des violences interpersonnelles. D'une part, je mets en doute ces chiffres, et d'autre part, on se rend compte que les violences interpersonnelles sont bien plus pourvoyantes du psychotraumatisme. Cela se représente dans la population que nous accueillons, puisqu'on a trois quarts de femmes qui viennent au centre du psychotraumatisme. Et beaucoup de femmes jeunes, puisque trois quarts des personnes que nous voyons ont entre 20 et 43 ans. La majorité des situations qu'on rencontre, ce sont des violences sexuelles, des violences physiques et morales, et des situations de harcèlement. Et là je me suis rendu compte aussi que dans les petites cases qu'on nous demande de cocher sur les situations qu'on rencontre, il n'y avait pas de cases harcèlement sexuel. Comme quoi parfois les choses se retrouvent dans des petites cases à remplir. Donc c'est quelque chose qu'on pourra faire remonter, puisque ce sont des questionnaires qu'on a au niveau national. Une grande majorité, alors là aussi je refaisais nos chiffres, sont des violences intrafamiliales, plus que des violences extrafamiliales, pour les personnes qui nous consultent. Et environ 80% des situations que nous rencontrons, nous les prenons en charge ensuite. Je voulais vous donner aussi un axe de réflexion concernant justement les politiques de santé, les politiques de santé publique et les différentes situations qu'on peut rencontrer, et qui correspondent aujourd'hui en tout cas à différentes unités, différents lieux de prise en charge, et pour moi qui représente des temporalités qui sont importantes aussi de situer, comme on travaille vraiment en proximité avec l'UNAVI, avec Madame Bur qui la représente ici. Evoquer ces temporalités différentes, c'est-à-dire des violences qui sont en cours, ou des violences chroniques, ou premières temporalités, qui nécessitent à chaque fois des besoins de prise en charge sociale, médicale, sanitaire, différents. Les violences que j'ai situées comme très récentes, de moins d'un mois, avec des besoins spécifiques ; des violences que j'ai appelées récentes, d'un mois à un an ; et puis des violences qui sont passées, et on les a mis un an et plus. Et on pourrait graduer, puisqu'on voit des personnes pour lesquelles les violences se sont passées depuis plus

d'un an, mais parfois depuis dix ans, ou depuis vingt ans. Et j'ai encore dit ces temporalités, j'ai appelé cela les violences qui n'ont pas eu lieu, ou qui ne devraient pas, c'est-à-dire la temporalité de la prévention, qui bien sûr est primordiale... Dans les violences en cours, ce qu'on voit qui est vraiment primordial, c'est la question déjà du repérage. Donc là aussi la formation des professionnel.le.s à repérer d'une part la survenue de ces violences, les signes aussi qu'on peut repérer chez les personnes qui subissent des violences. Et là c'est vraiment la place de l'associatif, mais aussi de toute la société finalement, à tous les niveaux, dans le travail, les médecins du travail, au niveau des universités. Les services de santé universitaires sont importants de ce point de vue-là, et la place de dispositifs spécifiques ici comme l'UNAVI. Donc ici, je pense que la question de la diversité des dispositifs est vraiment importante pour repérer à chaque endroit, à chaque lieu où ces violences peuvent avoir lieu. Bien sûr, les questions juridiques, les questions d'hébergement ont été largement évoquées, je ne reviendrai pas dessus. Dans les enjeux psychologiques qu'il peut y avoir dans ces situations, il y a vraiment de l'accompagnement à l'éloignement. On sait que c'est vraiment quelque chose de difficile. On a parlé de mécanisme d'emprise ou de contrôle coercitif. Et tout ceci, ça nécessite beaucoup de dialogue, de questionnement, d'apprentissage de ce qui se passe pour ces personnes. Pour rappeler les chiffres que vous connaissez peut-être dans les violences conjugales, en moyenne 7 allers-retours avant de pouvoir s'éloigner d'un agresseur pour les femmes. Et donc ces moments-là, de renforcer aussi l'estime de soi, l'affirmation de soi, sont vraiment des choses qui sont primordiales dans ces temps. Dans les violences qui sont très récentes, il y a souvent des urgences qui sont aussi médico-légales, de déclarations de ces violences qui sont parfois très difficiles. Et là aussi, c'est une question d'information, de visibilité des lieux pour porter plainte. Alors on sait qu'il y a une incitation aujourd'hui à ce que de plus en plus de lieux puissent recueillir des plaintes comme justement directement quand des personnes sont à l'hôpital, qu'ils puissent y avoir des dépôts de plaintes actuellement. Et il y a eu une convention récemment signée avec la police nationale pour un dépôt de plaintes directement aux hôpitaux de l'Université de Strasbourg. Également dans ce temps, prévenir la réexposition et prévenir la survenue finalement d'un trouble de stress post-traumatique, donc finalement d'une chronicisation des troubles. Et là c'est aussi un accompagnement quand les violences viennent de survenir. Ces temporalités peuvent bien sûr se croiser parfois lorsqu'il y a des violences en cours, et puis parfois des violences qui ont été anciennes. Une personne qui est réexposée à des violences, donc à chaque fois avec des besoins qui sont spécifiques, il me semble important

de le prendre en compte. Également une chose qui me semble aussi méconnue, et Priscilla Bur a insisté sur la question de la santé physique et la santé psychique, il me semble que la santé physique reste peu prise en compte dans l'impact des violences. Et là je reviens sur la question de la recherche. On sait que dans les années 1990, les recherches, les études, qu'on a appelées ACE<sup>51</sup>, pour les événements adverses de l'enfance, ont mené à une meilleure compréhension de l'impact dramatique des événements des violences répétées dans l'enfance, et leur lien avec des troubles physiques type diabète, certains cancers. Et je pense qu'il y a eu de meilleures recherches pour mieux comprendre l'impact des violences sur le long terme, par exemple les questions d'endométriose, qui sont aussi peu connues. Mais les études commencent vraiment à montrer ces liens, ou des troubles fonctionnels, comme des troubles neurologiques fonctionnels. Donc il y a de nombreux champs qui restent encore à travailler. Et là aussi c'est vraiment un dialogue important entre la recherche, le sanitaire, et toutes les personnes qui sont en contact directement avec des femmes victimes de violences. Et puis sur la question des violences passées, c'est là le plus souvent qu'on se situe, puisque travailler en psychothérapie, ou bien souvent on va travailler sur le souvenir d'événements traumatiques, on ne peut pas le faire, ou c'est bien souvent difficile, lorsqu'il y a des violences en cours. Donc c'est ce que je disais, vraiment d'abord travailler le fait de permettre aux personnes de trouver la sécurité. On a bien entendu plein de situations où c'est extrêmement difficile. On entendait la table ronde avant sur les situations de migration, ce qui rend vraiment difficile ce travail, et parfois nécessite finalement des niveaux de soins dégradés, malheureusement. Voilà de ce point de vue, sur les différents niveaux d'action et les différentes temporalités que je souhaitais évoquer. On peut remarquer des limites aussi justement dans cette prise en compte de la temporalité, en tout cas d'un point de vue de la santé et du psychotraumatisme, puisqu'en 1995, les CUMP, les cellules d'urgence médico-psychologiques, ont été créées. Il y a une cellule d'urgence médico-psychologique par département aujourd'hui, mais elles ont été initialement pensées pour les situations sanitaires exceptionnelles. C'est-à-dire qui implique dix personnes ou plus. C'était dans les suites des attentats du métro de Paris dans ces années-là. Et aujourd'hui on remarque que la CUMP est de plus en plus sollicitée pour des traumatismes individuels, puisque, comme je le disais aussi au niveau du centre de psychotraumatisme, en réalité, ce sont les plus représentés. Donc on remarque vraiment un retard au démarrage colossal en France, ce qui

---

<sup>51</sup> Adverse Childhood Experiences

n'est pas le cas dans tous les pays. En tous les cas, on voit que la dynamique des centres régionaux de psychotraumatisme permet aussi d'avancer et de créer justement du réseau, du lien, comme on le voit aujourd'hui, avec ma présence qui est permise grâce à cela. Alors, je souhaitais aussi évoquer la question de la place des maisons des femmes, puisque c'est aussi quelque chose qui a été évoqué récemment. Là aussi d'un point de vue de la santé, avec une demande de création de ces maisons des femmes, avec une prise en charge, pluridisciplinaire, d'un point de vue somatique et psychique, où la lettre propose une base d'un temps d'infirmier, un temps de psychologue et un temps d'assistant social. C'est une bonne base. Nous savons que, là aussi, ça reste insuffisant. On sait que c'est embryonnaire et on sait aussi l'importance, de ce point de vue-là, de travailler là encore en réseau avec chaque acteur et à chaque endroit des spécificités. Et aujourd'hui, je dois dire que j'ai aussi appris beaucoup des actions de chacun et de chacune à ces endroits. Et donc, là aussi, je me réjouis de pouvoir travailler davantage avec chacun. Voilà, peut-être sur la question de la sectorisation en psychiatrie, pour terminer et pour répondre à Mme Rialin. Je vous remercie d'avoir évoqué cette question. »

Chantal Rialin : « C'est la souffrance des femmes qui me gênent quand elles viennent me voir et qu'elles me disent « j'en peux plus, j'en peux plus ». Très souvent, elles ont perdu le lien avec le médecin psychiatre ou le CMP qui les suit. Et j'essaie de recréer du lien. Parce que, parfois, elles ont traversé toute l'Île de France pour venir me voir à FDFA. Donc, c'est quand même un petit peu problématique. Et quand, à l'autre bout du fil, j'ai quelqu'un qui me dit « qu'elle m'appelle, on verra demain ». Je suis désolée. Est-ce que... Il n'y a plus d'humanité quelque part. On parlait de sororité, mais il n'y a plus d'humanité non plus. Moi, ça devient très difficile. Je suis militante depuis soixante ans, et là, je trouve que cela devient complexe pour toutes. Pour nous toutes, et vous tous qui êtes dans l'associatif, ça devient de plus en plus compliqué d'accueillir, d'orienter, de rassurer les personnes. Et c'est vrai que vous parliez tout à l'heure du psychotrauma. Pas plus tard qu'il y a deux jours, j'ai eu quelqu'un de la région qui m'a appelée, par rapport à une femme victime de violences sexuelles au sein de son administration. Cela a été jugé, cela a été compris. Sauf que le médecin du travail lui a dit « Madame, vous n'êtes plus malade, vous revenez ». Et on va la remettre dans le même service. Elle est traumatisée à l'idée de reprendre le travail. Surtout pour des agents qui sont catégorisés avec des spécificités dans leur travail et qui ne peuvent pas aller sur d'autres postes. D'ailleurs, je vais peut-être vous l'envoyer cette dame. Parce que moi, de Paris, je ne peux pas faire grand-chose. Peut-être qu'il

faudrait revoir cette dame, voir comment on peut l'accompagner et surtout aider l'équipe qui est autour d'elle, qui ne comprend pas l'administration. Ou alors, sinon, cette dame va être remise en invalidité. Ce qui n'est pas le but pour quelqu'un qui est traumatisé à ce point-là et qui est en situation de handicap. Aujourd'hui, c'est « Vous ne correspondez plus. » Eh bien, on vous met de côté ou on vous jette. Le harcèlement, c'est vrai que le harcèlement aussi a pris une importance très grande. On essaie de prévenir ensemble des femmes qui nous appellent et qui travaillent, qui nous demandent des conseils. Alors, il y a un petit truc quand même qui vient, c'est « Mémo de vie ». Je ne sais pas si vous utilisez cet outil. Parce que c'est quand même très pratique pour qu'elles mettent de côté les preuves de leurs agressions, de leurs papiers, tout ce qu'elles peuvent nous mettre de côté qui pourra leur servir dans la mise en place de dispositifs pour les mettre en protection. Ce matin, j'entendais aussi « C'est vrai que les gendarmes sont mieux formés que les policiers nationaux ». Je travaille avec le CIDFF et on fait de la sensibilisation auprès de la police nationale. Mais il y a eu un tel turn-over dans la police nationale que tout est à recommencer tous les six mois. Les gendarmes sont mieux accompagnés dans leur travail au quotidien. Et le harcèlement, le cyber harcèlement aujourd'hui, c'est quelque chose qui mine l'ensemble des femmes qui nous appellent. À part porter plainte. Et quand les plaintes sont prises. Parce que vous n'êtes pas sans savoir que la majorité des plaintes sont prises ou parfois non. Alors que les policiers et les gendarmes ont l'obligation de prendre les plaintes pour les femmes victimes de violences. Certaines, malheureusement, n'ont pas cette possibilité-là. Et puis, on est loin d'avoir l'égalité femmes-hommes en matière de droits quand on est victime de violences. On oublie, parce qu'on parle des femmes oui, parce qu'elles sont 95% à subir les violences, mais on a quand même 5% d'hommes qui, eux, n'osent jamais porter plainte. Et ça, il faut le savoir. Et je peux vous dire que les violences faites aux hommes, quelquefois, sont quand même assez cruelles. C'est parfois un peu dur à supporter. Voilà, par rapport aux femmes. Et puis, FDFA, c'est aider les femmes qui viennent nous voir sur notre lieu d'accueil à Paris. Les aider à se reconstruire au travers de différents ateliers, estime de soi, yoga, sophrologie, beauté, et différents autres ateliers, qui leur permettent de reprendre confiance en elles. Et puis on crée des liens, des événements, pour qu'elles puissent être entre elles et refaire un réseau entre elles. Parce que ce qui les met à mal très souvent, c'est d'être complètement isolées. Alors, quand elles sont restées dans le logement où elles ont vécu la violence, parfois, elles n'osent pas sortir parce qu'il y a des copains qui servent de mouchard. Et ça, pour elles, c'est très dur. Et quand il y a

des enfants à l'école, elles restent dans l'appartement parce qu'il faut rester pour les enfants. Les enfants ou leurs copains, c'est déjà traumatisant pour les enfants. Il faut essayer de garder un équilibre pour que les enfants restent avec les copains à l'école, la même institutrice, parce que lorsqu'il faut changer tous les quatre matins d'école, de lieu, pour les enfants, le psychotrauma, il est quand même très important. Voilà ce que je voulais dire. »

Priscilla Bur : « Merci. Pour répondre spécifiquement aux questions, Monsieur Mengin et Madame Rialin, vous allez répondre tour à tour. Dans votre axe et dans votre domaine, quelles actions vous sembleraient prioritaires ? Que recommanderiez-vous en termes de politiques publiques concernant la santé des femmes ? »

Chantal Rialin : « Un meilleur accès aux droits de santé publique et des lieux qui puissent les accueillir et pas des lieux à 100 km où il n'y a pas de transport. Parce qu'aujourd'hui, c'est la grosse difficulté pour une majorité de ces femmes. Alors, il existe des choses. Il y a des choses qui se sont mises en place, et heureusement, on sait qu'aujourd'hui 75% des femmes en situation de handicap n'ont jamais fait ni de mammographie, ni de frottis. »

Dr Amaury Mengin : « Oui, merci pour la question. Je réfléchissais à deux choses. D'une part, il y a je pense deux ans, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes avait aussi souligné que les centres régionaux du psychotraumatisme étaient une bonne chose mais que c'était insuffisant. Qu'il n'y avait pas de reconnaissance spécifique de la question de la représentation des femmes dans nos centres régionaux du psychotraumatisme. Il a été répondu à un niveau national, aussi d'un mouvement inclusif en disant que finalement les centres régionaux du psychotraumatisme accueilleraient sans distinction de genre. Cela étant, il me semble important de justement remettre ces questions au-devant lorsqu'on voit la surreprésentation des femmes dans nos centres. Je pense qu'une réflexion spécifique pour ce qui est spécifique aussi à la santé des femmes et même à la prise en charge des psychotraumatismes liés aux violences sexuelles et liées aux violences faites aux femmes, me paraît important d'avoir justement une réflexion qui mette de la distinction, de la diversité et reconnaisse ces spécificités. Je reviens encore sur ces questions du corps, à la fois le corps et aussi ses aspects psychocorporels. C'est-à-dire qu'on sait que les violences impactent le corps et vraiment le lien entre les deux est criant. Il y a des psychothérapies qui peuvent être axées

sur le côté cognitif des choses, des croyances, ce qui s'est passé après ou le souvenir lui-même et réinvestir. Vous parliez effectivement de certaines prises en charge psychocorporelles, vous parliez d'ostéopathie ou de certaines choses, mais en tout cas, il me semble que ces prises en charge pluridisciplinaires me semblent importantes à intégrer. Et ensuite, je me posais encore cette question de centraliser les moyens ou les répartir sur le territoire. Il me semble que c'est un ensemble des deux qui doit être pensé puisque centraliser permet aussi d'avoir des lieux de compétences, des lieux de formation et d'éviter de perdre des moyens à avoir de nombreuses personnes qui proposent des formations très similaires. Et en même temps, la diversification et la proximité des acteurs me paraissent vraiment importantes. »

Priscilla Bur : « Oui, je vous rejoins évidemment dans tout ce que vous dites et la ruralité, notamment, qu'évoquait Mme Rialin, reste une grande problématique dans la prise en charge. On en revient surtout à un problème financier parce qu'on a plein d'idées, je pense, mais là où le bât blesse, ce sont souvent les subventions. On parlait tout à l'heure des recommandations des maisons des femmes avec des jolis discours mais sans finalement aucun moyen alloué pour ce qu'ils recommanderaient comme des dispositifs de base. Mais alors du coup, est-ce qu'on doit s'arrêter à cette problématique financière et se dire « si on n'a pas, on ne fait rien ? » Ou est-ce qu'on pourrait envisager d'optimiser, de renforcer, en fait, les moyens disponibles ? Quelles initiatives on pourrait mettre en place et mettre en œuvre rapidement pour répondre quand même à des besoins, à tous ces besoins ? »

Chantal Rialin : « Je vous donne un exemple. Je suis issue d'un département de l'Île-de-France. J'y ai fait toute ma carrière. Depuis deux ans et demi, je travaille avec deux réseaux, Paris-Est-Marne et une commune du sud du département. Et en fin de compte, l'ensemble des services qui concernent la santé, les personnes handicapées et les personnes âgées ont décidé de mutualiser leur savoir et leur connaissance et de travailler sur comment faire pour accompagner au mieux l'ensemble des femmes victimes de violences et en fin de compte. Ils ont élaboré un certain nombre de sujets. Il y a des rencontres régulières avec ces services. Cela va permettre l'ouverture de deux maisons des femmes supplémentaires sur ce département, parce qu'il y en a déjà qui sont ouvertes. Finalement, c'est la volonté des communes aussi. Commençons par les communes. Les difficultés du travail avec les services sociaux, avec les services de l'État quand ils peuvent être là, avec les services médicaux, quel travail avec les

équipes des CMP, des PMI<sup>52</sup> ? Parce que tous les partenaires sont importants. On peut avoir une représentation de ce qu'il se passe sur un territoire donné. Et si on arrive à mutualiser un certain nombre de choses, on pourra apporter éventuellement au niveau départemental puis au niveau régional, puis voire après au niveau de l'État. Des choses qui pourront être valables. Mais c'est en fin de compte notre expérience, ce ne sont pas les politiques. Je suis désolée pour la personne qui représente le Sénat aujourd'hui, mais ce sont les gens de terrain qui font remonter la réalité du terrain. Ce ne sont pas les gens qui sont derrière les grands bureaux, parce qu'ils ne connaissent rien. Et cela je le dis, j'ai rencontré un certain nombre de ministres et je suis plutôt déçue, je dois vous avouer, je suis plutôt déçue. Voilà, c'est nous qui faisons le travail, et ça il ne faut pas qu'au niveau politique on oublie cette chose, c'est nous les artisans du changement. »

Dr Amaury Mengin : « Oui, là aussi il y a plusieurs choses qui me viennent. Pour revenir vraiment à la question de la santé elle-même, et puis puisqu'on parle de questions économiques et de fonctionnement, il semble qu'on a parlé de lieux, de lieux d'accueil, et de lieux qui soient justement des ressources. On sait que cette question de retrouver de la sécurité relationnelle, de retrouver un lien qui ne soit justement pas insécurisant, pas violent, me semble importante. Et la question des lieux et de prise en charge globale me paraît importante. On sait que le format des hôpitaux de jour par exemple est quelque chose qui est assez viable économiquement aussi, et qui permet d'une certaine manière des prises en charge globales intégrant plusieurs niveaux, qui permet aussi à des femmes de passer une journée, plusieurs journées, de se familiariser avec un lieu. On rejoint la question des acteurs et cette question de l'humanité. C'est vraiment là qu'on le voit. C'est cette question finalement du lien. Vous évoquez que souvent les personnes sont balancées entre plusieurs endroits, à être envoyées du CMP puis d'un autre endroit puis d'un autre endroit. Je pense qu'il faudrait des lieux où il puisse y avoir un temps vraiment dédié, où elles puissent s'approprier le lieu bien sûr, mais aussi les personnes qui sont là. Je vois ça comme vraiment très important. On en discutait hier avec des collègues, parfois des personnes disent « vous avez ce sujet avec ce thérapeute-là ». Puis cette prise en charge doit se terminer. Il faut aller vers un autre thérapeute. Et les personnes disent « ce n'est pas possible du tout ». Il y a un lien qui s'est créé. C'est cette

---

<sup>52</sup> Protection Maternelle et Infantile

alliance, ce lien qui est vraiment fondamental. Voilà, pour ces éléments, j'avais une autre idée, mais je la retrouverai peut-être. »

Chantal Rialin : « Je vais aussi dire une chose. Il faut que les personnes en situation de handicap soient écoutées et entendues. Il ne faut pas les laisser silencieuses. Il faut les amener à témoigner, soit par des dessins, soit par l'écriture, soit par la parole, soit par la chanson. On peut trouver tous les moyens. Elles ont ces capacités-là, et cela leur permet aussi de se libérer d'un certain nombre de choses. Il y a aussi une autre chose, et là, c'est vous qui pouvez voir les choses, parce que je reçois aussi actuellement un nombre d'appels concernant des femmes de plus de 65 ans qui sont en EHPAD et qui sont victimes de violences, violences sexuelles et maltraitements. On sait la situation des EHPAD, les violences sexuelles. Depuis le début de l'année, j'ai trois femmes de plus de 75 ans qui ont été violées dans les EHPADs. Je me dis quand même, ces femmes qui ont travaillé toute leur vie, qui finissent leur vie en EHPAD, déjà, ce n'est pas très drôle. Mais en plus, elles sont victimes de ce type de violences. Je ne peux pas l'admettre. Je ne peux pas me dire que c'est possible. La violence en établissement médico-social, elle est omniprésente. Il faut que vous soyez attentifs à ce qu'on vous dit, parce qu'il y a une omerta. Il n'y a pas assez d'établissements médico-sociaux. Les personnes en situation de handicap qui sont dans un certain nombre de ces établissements n'ont pas le choix. Leurs familles n'ont pas le choix. Et les violences se perpétuent, et ça, ce n'est pas acceptable. Mais je vous le dis, parce que moi, j'ai des retours. Je sais que c'est difficile à entendre, je sais que c'est difficile. Alors, ils ne sont pas tous au même niveau, mais les 2, 3 ou 4 qui me sont signalés, c'est 4 de trop. »

Quelqu'un dans la salle : « Il y en a un peu plus que 2, 3 ou 4. »

Chantal Rialin : « Oui, mais je sais, je sais, malheureusement, je sais. Mais je ne peux pas les recevoir toutes. Je ne reste pas 24 heures sur 24 à l'association pour écouter les appels. Il ne vaut mieux pas, parfois, il faut se préserver aussi. »

Dr Amaury Mengin : « Le secteur psychiatrique, à la base, a été pensé pour, justement, favoriser la proximité et permettre à chaque personne d'avoir un CMP proche de chez lui, chez elle, et donc, normalement, c'est censé favoriser cela. On voit, à certains endroits, les limites de ce

système. Un système alternatif qui, à penser, serait plus des systèmes de filière, c'est-à-dire plus approprié aux situations spécifiques des personnes. Donc, je pense que cela nécessite vraiment une réflexion de fond. Si on fait, par exemple, une filière sur les violences faites aux femmes, pour le domaine de la santé mentale, j'entends, dans le Bas-Rhin, peut-être qu'on va dire qu'il n'y a qu'un seul centre dans le Bas-Rhin, alors qu'aujourd'hui, il y en a douze de secteurs dans le Bas-Rhin. Donc, c'est sûr que ça renforce la proximité. Mais il faut, je pense, vraiment une réflexion pour, à la fois, filiariser<sup>53</sup>, respecter, justement, les spécificités des personnes, parce que, ce que vous évoquez aussi dans les CMP, c'est souvent une méconnaissance, un manque de formation, et, justement, des lieux qui sont très généralistes, en termes de prise en charge, et qui ne connaissent pas suffisamment les spécificités liées à différents publics, de manière générale. Concernant les violences, concernant les personnes âgées, on voit, là aussi, une forme d'effet générationnel. J'ai même parfois des collègues qui me disent « Est-ce que je peux vous adresser cette personne qui a 70 ans ? » Et nous, on tombe des nues en disant « Bien sûr que c'est possible ! » D'une part, de la part des collègues, et puis d'autre part, des personnes qui vont moins forcément considérer les violences qu'elles ont pu subir, parce que finalement, aussi, dans une génération, cela a été complètement tue. Et on voit beaucoup plus de freins, finalement, d'auto-stigmatisation de ces personnes, concernant la consultation. »

Priscilla Bur : « Merci pour vos propositions. Je vous permets d'en rajouter une. Alors, avec M. Foehrlé, nous nous retrouvons très souvent à former et sensibiliser ensemble, que ce soient les étudiants ou les soignants. Je voudrais aussi évoquer la spécificité du Bas-Rhin, car il y a quand même des choses qui fonctionnent bien ici. Quand nous sommes arrivés avec l'UNAVI, nous sommes encore une structure jeune, avec seulement deux ans et demi d'existence dans le domaine des violences, nous n'avons pas forcément été bien perçus au départ. Il faut dire que nous avons peut-être une vision de l'hôpital un peu trop centré sur lui-même, qui a parfois du mal à s'ouvrir vers l'extérieur. Mais cela nous a donné l'occasion de mener un travail très positif en allant à la rencontre de toutes les associations. Dans le Bas-Rhin, nous avons la chance de bénéficier d'un maillage territorial d'associations particulièrement solides. Très rapidement, nous avons pu nouer des liens avec elles, et aujourd'hui nous collaborons étroitement à

---

<sup>53</sup> « Filiariser » : orienter le patient vers la bonne filière de soins.

différents niveaux. Cela nous permet de nous rendre service mutuellement, et je crois que c'est une manière intelligente de travailler : dépasser nos spécificités, reconnaître que chacun a besoin des autres. Nous le répétons souvent : chacun apporte sa spécificité, que ce soit le social, le médical, notre domaine, ou encore l'hébergement et bien d'autres aspects. Voilà, je pense que c'est le moment de passer aux questions du public, s'il y en a. Merci. »

Question 1 : « Merci beaucoup pour cette table ronde. Je souhaiterais rebondir sur les propos de Mme Rialin sur le dépôt de plainte, parce que, étant spécialisée en droits des étrangers, je suis bien consciente d'à quel point le droit n'est pas accessible. Le refus de plainte, c'est illégal en France. C'est l'article 15-12 du code de procédure pénale. Tous les policiers et les gendarmes ont l'obligation de prendre toutes les plaintes, sur tous les sujets, peu importe. Ils ne sont pas obligés de donner suite. C'est pour ça que le classement sans suite existe. Mais je me dis que c'était un peu le moment de réinsister sur ce qui est trop souvent donné comme mauvaise information par certains services de police et de gendarmerie. Ils n'ont pas le droit de ne pas prendre des plaintes, d'autant plus pour les personnes vulnérables, cela nous énerve encore plus effectivement. »

Chantal Rialin : « Mais tout à fait. Mais c'est ce que je dis aux femmes. Ils n'ont pas le droit. Retournez au commissariat. Faites-vous accompagner. Demandez à l'assistante sociale. Je veux bien voyager à travers la France, mais Paris-Marseille ou Paris-Carpentras, tous les jours, je ne pourrais pas le faire quand même. En plus, il y a des secteurs qui sont plus sensibles que d'autres. Le nord de la France, la région PACA. J'ai énormément de femmes de la région PACA en disant c'est plus possible, trouvez-moi un logement sur Paris. Alors je leur dis déjà, l'association ne fait pas de recherche de logement, ce n'est pas le but de l'association. Nous c'est de vous aider à pouvoir vous reconstruire et avancer. Mais je ne fais pas de recherche de logement et je n'ai pas de mandat de services publics. Donc déjà, cela limite un peu les choses. Mais c'est vrai que les femmes qui m'appellent, je les crois, j'entends leur discours et je sais très bien que les gendarmes n'ont pas le droit de refuser une plainte. Alors je leur dis, vous demandez à voir les officiers de police judiciaire. Et puis ça s'arrête là. Et c'est vrai quand je fais la sensibilisation dans les commissariats. Alors il y a aussi les femmes qui nous disent « mais mon copain il est connu de la police, il sert d'indic, ils ne veulent pas prendre ma plainte à cause de ça. » J'ai dit mais non, on n'a pas le droit. Même si votre copain est un indic, ils se

débrouillent, ils vont se débrouiller avec leur hiérarchie. Alors je leur dis souvent, allez porter plainte dans la ville d'à côté. Parce qu'il y a cette possibilité-là. Parce que pour violences sexuelles, violences conjugales, etc., la plainte en ligne ne se fait pas, ne se prend pas. Et sinon, je les oriente vers les maisons des femmes, quand il y en a, ou vers le CIDFF. Quand il y en a, parce qu'il n'y en a pas partout, et ils ne sont pas tous accessibles. Et Solidarité Femmes. Oui, et Solidarité Femmes, parce que je marche beaucoup avec Strasbourg quand même. »

Priscilla Bur : « C'est vrai que sur le terrain, je vous rejoins. Nous savons bien que cette loi existe, mais dans la pratique, ce n'est pas toujours simple. D'ailleurs, ma collègue, qui me faisait signe tout à l'heure, pourrait en témoigner. Nous avons encore énormément de cas de femmes qui reviennent en disant « on a refusé de prendre ma plainte ». C'est une réalité. Bien souvent, on leur répond qu'il n'y a pas assez de preuves, et que la plainte ne peut pas être enregistrée. C'est malheureusement encore ce que nous constatons sur le terrain. »

Question 2 : « Alors, moi j'avais une question et une remarque. Je vais commencer par la remarque. Sur la responsabilité des politiques publiques dans les systèmes de santé, sur la baisse des moyens, et de l'engorgement des systèmes de santé qui ne permettent pas une prise en charge adéquate pour toutes les personnes. Je trouve qu'on n'en a pas trop parlé. Et notamment sur le terrain de la psychiatrie, je pense qu'il y a des fermetures de lits en psychiatrie, il y a un engorgement des CMP, où aujourd'hui même les pédopsychiatres ou psychiatres n'arrivent plus à faire leur travail correctement, où on est à 15 minutes, on est simplement sur du traitement et pas de l'accompagnement thérapeutique. Cela crée un gros problème de santé publique, je pense, et psychiatrique.

Ma question ensuite, c'est lorsque les violences viennent du monde médical, je parle des violences gynécologiques, mais aussi plus globalement, en fait, de la médecine occidentale androcentrée, et qui ne prend pas en considération la parole des femmes, qui les dépossèdent de leur corps, de leur sensibilité, et on passe à côté de plein de choses. »

Priscilla Bur : « Je vous rejoins complètement. En ce qui concerne la fermeture des lits dans l'hôpital public, malheureusement cela ne touche pas uniquement la psychiatrie, mais bien tous les secteurs. Strasbourg est, il faut le dire, un mauvais élève sur ce sujet, et c'est un vrai problème de postes. Aujourd'hui, ce n'est même plus seulement une question de moyens

financiers : c'est qu'il n'y a plus assez de personnes qui veulent travailler à l'hôpital. Même parmi les médecins formés, peu s'installent en médecine générale, et là encore, je vous rejoins. Face à cela, nous faisons tout notre possible pour former efficacement les soignants, en nous associant notamment avec le CIDFF et Solidarité Femmes 67. Chacun à notre niveau, nous contribuons à ces formations. Pour ma part, en tant que sage-femme, j'ai voulu, avec d'autres, proposer une sensibilisation dès la deuxième année de médecine. Mais la faculté de médecine a refusé notre intervention. Certes, il existe déjà des modules sur ces sujets, mais ils sont très ciblés : il faut être dans l'option médecine générale et avoir choisi un module spécifique sur les violences. Cela concerne donc un tout petit nombre d'étudiants. On nous a répondu qu'il y avait déjà quatre heures de travaux dirigés en quatrième année, sur la médecine légale. À ce stade, nous avons choisi de ne pas insister davantage et de faire ce que nous pouvons. Ainsi, au sein du pôle de gynécologie, avec Madame Knezovic, que vous avez peut-être déjà rencontrée lors d'interventions, nous formons les externes tous les deux mois, et les internes tous les trois mois, puisque ce sont les rythmes de leurs rotations. Nous formons, encore et encore, en nous disant qu'avec la persévérance de la petite goutte d'eau, comme le colibri, un jour cela portera ses fruits. »

Dr Amaury Mengin: « Oui, merci. Je voulais rebondir sur la question de la psychiatrie. D'une certaine manière, je ne l'évoque plus tant que ça, tellement, effectivement, le constat est quand même désastreux de l'état de la psychiatrie actuellement en France. Et je disais aussi tout à l'heure, je pense qu'il y a trois choses qui sont importantes, ce sont des moyens, des personnes et des lieux. Et concernant les personnes, aujourd'hui, on avait jusqu'à 22% de postes d'internes de psychiatrie qui n'étaient pas pris en France. Ça a augmenté de 16% l'an dernier. On se rend compte que c'est aussi lié à la stigmatisation dans la santé mentale. Et donc, on est obligé, d'une certaine manière, on lance des démarches de sensibilisation aussi aux étudiants en médecine. Si vous avez des étudiants en médecine dans votre entourage, des jeunes qui se posent des questions, voilà, encouragez-les à venir dans cette magnifique profession que nous avons. On a vraiment besoin de monde pour effectivement soutenir, pour que les CMP soient plus efficaces, pour qu'ils évitent de proposer un rendez-vous de 15 minutes tous les trois mois. Et ça, c'est indispensable. Sans humain, on ne peut pas avancer. De ce point de vue-là, j'en profite pour aller jusqu'au bout de ce propos. On organise le 31 janvier un événement qui s'appellera « La nuit de la psychiatrie », qui permettra justement aux étudiants

en médecine de nous rencontrer psychiatres installés avec différents lieux d'exercice, différentes thématiques. Et pour permettre justement cette sensibilisation et permettre d'avoir davantage de personnes. Concernant la médecine occidentale et androcentrée que vous évoquiez, cela rejoint le propos que j'évoquais avant. Et je pense qu'une vraie réflexion sur les spécificités, finalement, et comment faire évoluer notre médecine est vraiment primordiale. »

Thomas Foehrlé : « C'est plus une suite de ce que vous venez de dire. Je pense qu'il y a les trois choses que vous venez de citer. Il y en aurait peut-être aussi une quatrième. Je fais un peu en lien avec l'ensemble des tables rondes et des interventions qu'on a entendues. Toutes les interventions qu'on a entendues rendent compte de la question de travailler avec des stéréotypes qui nous figent aussi bien dans la question de la prise en charge médicale des femmes. Et il y a aussi la question des moyens. Si on alloue des moyens à des structures, il faut qu'on distribue des moyens à ceux qui connaissent les éléments de prise en charge, parce que sinon on peut les attribuer n'importe où, n'importe comment... Merci. »

Chantal Rialin : « Il faut déconstruire un certain nombre de choses, parce que oui c'est vrai que le stéréotype c'est l'ouvrier rentrant ivre le soir, tapant sur sa femme à tour de bras. Les cols blancs sont pas mal non plus, parce que moi aussi, là j'ai quelques histoires croustillantes. La violence ça concerne tout le monde, ça te concerne les femmes, les hommes. La violence machiste, le patriarcat, je suis désolée, le patriarcat il a fait à son temps, les femmes elles sont là aussi. S'il n'y avait pas eu les femmes à un certain moment de notre histoire, les choses ne seraient pas là où elles sont aujourd'hui. Les femmes ont fait faire d'énormes progrès, mais pourquoi veut-on nous faire taire, c'est ça que j'aimerais savoir. »

Priscilla Bur : « On va rester là-dessus, moi je trouve ça super. »

Chantal Rialin : « En tout cas, nous continuons de militer, et plus nous avancerons ensemble, plus on fera changer les choses. »

Thomas Foehrlé : « Merci à vous trois, pour cette table ronde, pour ces éléments, merci à vous pour l'ensemble des réactions de cet après-midi qui n'est pas terminée. Merci beaucoup. »

# Intervention de Sandrine Dauphin

## « La lutte contre les violences au sein du couple et l'égalité des sexes : paradoxes et dilemmes de l'action publique »

*Sandrine Dauphin est docteure en sciences politiques, directrice des relations internationales et des partenariats à l'Institut national d'études démographiques après avoir dirigé le département de la recherche à la Caisse nationale des Allocations familiales. Également directrice de projet sur l'enquête Violences et rapports de genre dans les outre-mer de l'INED.*

Mon propos se situe dans une réflexion sur le féminisme d'État, c'est-à-dire les institutions en charge des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Dans quel contexte et avec quels objectifs l'État est-il amené à intervenir pour la cause des femmes<sup>54</sup>, pour construire et promouvoir l'égalité des sexes ? Après avoir pris une perspective historique<sup>55</sup>, ma participation à l'équipe de l'enquête Virage (violences et rapports de genre), m'a amenée à poursuivre ma réflexion sur la politique d'égalité des sexes en ciblant plus spécifiquement les violences conjugales. Mon questionnement général reste toujours l'intervention de l'État pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes et promouvoir l'égalité. L'intervention de ce dernier en matière de lutte contre les violences conjugales subit de vives critiques de la part du secteur associatif, même s'il y a eu beaucoup d'évolutions et ce, dès avant le Grenelle contre les violences conjugales de l'automne 2019. Malgré le fait qu'un certain nombre de lois ont été promulguées et que des dispositifs ont été créés, les associations soulignent le manque d'efficacité de cette politique. Par exemple, l'indicateur du nombre de féminicides ne baisse pas de façon significative depuis plusieurs années. Une des hypothèses, qui sera aussi le fil conducteur de notre propos, est que toutes ces mesures et dispositifs visent certes à lutter contre les violences conjugales, mais ils ne prennent pas en compte la spécificité des violences conjugales en tant que violences de genre. Aussi, l'action publique répond à des

---

<sup>54</sup> Revillard Anne, 2016, *La cause des femmes dans l'Etat : une comparaison France France-Québec*, Grenoble, PUG.

<sup>55</sup> Dauphin Sandrine, 2010, *L'Etat et les droits des femmes : des institutions au service de l'égalité ?*, PUR, coll. « Archives du féminisme ».

objectifs de lutte contre la délinquance et à ceux de la politique sociale mais pas pleinement à ceux de la politique d'égalité des sexes.

Le manque de compréhension de la spécificité des violences de genre conduit ainsi l'action publique à agir comme un pansement mais elle ne traite pas les causes structurelles de production des violences que sont la domination masculine et les inégalités entre les sexes. Des progrès ont certes été accomplis en matière de protection des femmes, toutefois le volet prévention est très imparfait. Pour étayer mon propos je m'appuie d'une part, sur l'analyse de la littérature dite grise (dossiers de presse, discours, rapports d'information), des textes de lois, débats et travaux parlementaires sur les violences conjugales (lois de 2006, 2010, 2014 et 2020), des cinq plans globaux de lutte contre les violences faites aux femmes, des travaux du Grenelle de l'automne 2019 et d'autre part, sur 26 entretiens auprès des différents acteurs qui ont en charge l'élaboration ou la mise en œuvre de la politique de lutte contre les violences conjugales.

Je propose une intervention en trois temps. Dans un premier temps, je reviendrai sur les leçons de l'histoire de la prise en compte par l'Etat des violences conjugales qui peine à imposer une interprétation systémique des violences. Ensuite, j'exposerai la concurrence de référentiels<sup>56</sup>- c'est-à-dire le cadre de référence de l'action publique, sa philosophie et ses objectifs- générés par l'articulation entre plusieurs champs des politiques publiques : politique d'égalité des sexes, politique sociale, et politique de lutte contre la délinquance. Et enfin, dans un troisième temps, j'interrogerai les conséquences de cette concurrence sur la manière d'appréhender les violences conjugales par les acteurs de terrain.

### **1. Une interprétation systémique des violences qui peine historiquement à s'imposer**

Il ne s'agit pas de retracer l'historique<sup>57</sup> de la politique de lutte contre les violences conjugales<sup>58</sup> mais de souligner plusieurs éléments qui montrent la difficulté à prendre en compte les violences conjugales comme le produit d'un système inégalitaire entre les femmes et les hommes.

---

<sup>56</sup> Müller Pierre, 2013, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », (10ème édition).

<sup>57</sup> Voir l'intervention de Natacha Henry, p.5

<sup>58</sup> Dauphin Sandrine, 2023, « Le féminisme d'Etat et les violences de genre en France : avancées et limites de la politique de lutte contre les violences conjugales », *Nouvelles Questions Féministes*, Vol 42, N°1, p. 101-116.

### *Un changement de référentiel*

Depuis les années 1970, l'action publique portée par le féminisme d'Etat est centrée sur l'objectif d'émancipation des femmes afin de faciliter leur autonomie. Que ce soit pour le secrétariat d'Etat à la condition féminine de 1974, le ministère des Droits de la Femme dans les années 1980 et jusqu'au ministère pour la Parité et l'Egalité professionnelle du début des années 2000, la philosophie de leur action était l'autonomie des femmes. La construction du féminisme d'Etat a essentiellement reposé sur la mise en œuvre de l'égalité professionnelle. Pendant relativement longtemps la question des violences conjugales n'était pas présente dans les différents programmes ministériels<sup>59</sup>. L'idée était qu'une femme autonome serait une femme qui est capable de se séparer de son conjoint violent, puisqu'elle aurait les moyens, notamment financiers, de gagner son autonomie. Le choix a ainsi été fait de déléguer aux associations, par des subventions, l'accompagnement des femmes victimes. Le sujet des violences conjugales commence à prendre de l'importance avec la publication des chiffres de l'Enquête nationale sur les violences faites aux femmes (ENVEFF) au début des années 2000 et s'est renforcée à la fin de la décennie. Cependant, il me semble important de souligner que la question des violences s'est imposée au moment où l'administration des droits des femmes, à savoir le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité, a été affaibli institutionnellement, absorbé en 2006 au sein de la Direction Générale de la Cohésion Sociale alors qu'il était autonome au sein du ministère des Affaires Sociales auparavant. La conséquence de cette intégration est, entre autres, le rattachement des questions d'inégalités des sexes au seul champ social. De fait, l'accompagnement des victimes de violences conjugales est essentiellement réalisé sur le volet social mais tout ce qui concerne l'emploi n'est pas présent, ou a disparu. L'insertion professionnelle des victimes est un impensé, à part sous l'angle de la santé au travail.

### *Le modèle espagnol*

En 2004, l'Espagne était vraiment une mauvaise élève de l'Europe, encore plus que la France, avec des statistiques importantes de violences conjugales et de féminicides. Le pays adopte une loi dite intégrale le 28 décembre 2004. Plusieurs dispositifs, créés pour l'occasion, seront repris

---

<sup>59</sup> La première campagne date de 1991.

par la suite en France, comme l'ordonnance de protection ou le bracelet antirapprochement. La particularité de cette loi est d'une part, de créer des tribunaux spécialisés, spécifiques, dédiés aux questions des violences faites aux femmes et d'autre part, de reconnaître l'existence des violences dites de genre. En France, plusieurs associations, comme le Collectif des droits des femmes, ont pris la loi espagnole comme modèle pour réclamer une loi-cadre. Elles se sont heurtées à une opposition assez forte, plus particulièrement du ministère de la Justice, lequel a considéré que des tribunaux spécialisés créeraient de la discrimination et qu'une loi-cadre était contraire au droit français. Au bout du compte, les lois et dispositifs sur les violences conjugales se sont multipliés, chaque loi venant améliorer la précédente aboutissant à ce que notre système produise un millefeuille législatif comme a eu l'occasion de le souligner la sénatrice Laurence Rossignol<sup>60</sup>. Et dans ce millefeuille, on ne trouve aucune définition des violences faites aux femmes, les violences entre conjoints mettant sur un même niveau les victimes femmes et hommes.

#### *Des plans d'action triennaux interministériels*

Des plans d'action triennaux interministériels ont été élaborés depuis le début des années 2000. Dans ces plans d'action, chaque ministère concerné, à savoir le ministère des Affaires sociales, le ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Droits des femmes, de la Santé, énonce ce qu'il met en œuvre, pas seulement financièrement, pour lutter contre les différentes formes de violences faites aux femmes. Cinq plans d'actions, rassemblant un ensemble de mesures et des objectifs à atteindre, ont ainsi été négociés. Ils n'étaient toutefois pas contraignants. Par ailleurs, ces plans n'articulent pas tous violences et égalité, signe d'un consensus qui s'exerce par l'omission du cadre systémique de production de ces violences. Autant le premier plan (2004-2006) comportait un avant-propos explicite : « *les violences conjugales, constituent des manifestations insoutenables d'inégalités persistantes et portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine* », autant les suivants sont dénués d'avant-propos et se contentent de présenter des objectifs généraux. Il faut attendre le cinquième plan (2017-2019) pour avoir une définition féministe des violences, celui-ci s'inscrivant dans une action générale de lutte contre le sexisme : « *Qu'il s'agisse de violences sexuelles, de violences physiques ou de meurtres conjugaux, les violences faites aux femmes relèvent d'un continuum provoqué par une seule et*

---

<sup>60</sup> Lors des discussions de la loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales.

*même idéologie : le sexisme* ». Avec le changement de gouvernement, ce plan ne sera pas vraiment suivi. Ces plans ont cessé avec l'organisation du Grenelle sur les violences conjugales de l'automne 2019, qui fixe encore aujourd'hui l'action publique et qui repose sur une liste de mesures sans préambule.

### *L'impact #MeToo*

L'effet indéniable de #MeToo a été d'amplifier encore une action publique centrée sur les violences. Le collectif féminicides par conjoints et ex a été créé dans le contexte de dénonciation de #MeToo et a assurément joué un rôle dans le lancement d'un Grenelle. Avec ce mouvement, qui souligne l'ampleur des violences et dénonce le système sexiste, le principal impact a été un changement de terminologie : violences faites aux femmes a été remplacé par violences sexistes et sexuelles qui qualifie davantage la nature des violences subies. Les termes sont utilisés pour la première fois dans la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Cependant, ces termes ne sont pas repris lorsqu'il s'agit de violences entre conjoints, notamment dans les lois du 28 décembre 2019 et du 30 juillet 2020.

## **2. Une concurrence des référentiels au détriment de la politique d'égalité des sexes**

Les violences conjugales recouvrent plusieurs politiques publiques qui n'ont pas les mêmes objectifs, ni la même façon de fonctionner, ni non plus les mêmes moyens. C'est pourquoi, je parle de concurrence de référentiels.

### *Une politique à l'intersection de plusieurs champs de politiques publiques*

La politique de lutte contre les violences conjugales mobilise plusieurs politiques publiques. Elle est centralement inscrite dans la politique d'égalité des sexes. La secrétaire d'État ou la ministre en charge de l'Égalité des sexes porte, en effet, institutionnellement cette politique. Néanmoins, l'accompagnement des victimes est réalisé par des travailleurs sociaux, au niveau local le rôle des comités départementaux est important et un certain nombre de dispositifs comme l'hébergement la rattachent également à la politique sociale. Ces violences constituant des délits, des crimes punissables et nécessitant de protéger les victimes, elles font également partie de la politique de lutte contre la délinquance. Enfin, dans une certaine mesure, depuis

plusieurs années, la question du rôle du corps médical dans le repérage des violences et le développement de centres de psycho-trauma, impliquent aussi la politique sanitaire.

Face à cette imbrication entre plusieurs politiques publiques, rappelons que le ministère à l'Égalité des Sexes n'est pas une structure pérenne et peut disparaître au grès des différents gouvernements. Il est, en outre, institutionnellement une structure faible face à deux ministères régaliens, l'Intérieur et la Justice sur la question des violences. Le rapport de force s'établit ainsi au détriment de l'égalité des sexes, sauf à avoir le soutien dans les arbitrages du Premier ministre ou du Président de la République<sup>61</sup>.

### *Une formation entre pairs*

Concrètement la concurrence des référentiels se perçoit en premier lieu au niveau des formations. Depuis la signature de la Convention d'Istanbul en 2014, la France s'est engagée dans le développement des formations et des sensibilisations de magistrats, policiers et gendarmes, indispensable dans l'amélioration de l'accueil des victimes. La création de la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) en 2012 a permis, en outre, de renforcer et de professionnaliser les formations. Les destinataires de celles-ci ne sont pas seulement les gendarmes, les policiers, les magistrats, mais de façon plus large, le corps médical et tous les acteurs en contact potentiellement avec des victimes. Cependant, ces formations ne sont pas forcément données par le monde associatif, et encore moins associatif féministe, à quelques exceptions près. Les magistrats, policiers et gendarmes que nous avons interrogés considèrent le plus souvent que les représentantes d'associations (à l'exception des associations généralistes d'aides aux victimes) ne comprennent pas ce à quoi ils sont confrontés dans le quotidien de leur métier. En effet, pour être acceptées, ces formations, sont le plus souvent dispensées par des pairs, par des personnes de la même culture professionnelle, seuls les psychologues sont acceptés. En outre, ces formations sont généralement associées aux violences intrafamiliales (VIF) et ne sont pas spécifiques aux violences conjugales ou même aux violences faites aux femmes. Elles sont le plus souvent incluses avec les violences sur les enfants. Aussi, au sein des

---

<sup>61</sup> Ce fut notamment le cas pour Marlène Schiappa (2017-2020), alors secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

formations dispensées, les violences conjugales ne sont que rarement associées à la lutte contre le sexisme et les stéréotypes.

### *Une intégration dans des dispositifs de droit commun*

Les politiques publiques, dont dépendent les violences conjugales, les inscrivent dans des dispositifs de droit commun. La France a été critiquée dans le rapport du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) sur la question de l'hébergement des victimes de violences conjugales. Le rapport pointe l'insuffisance des dispositifs d'hébergement spécialisés destinés aux femmes victimes de violences et estime que cette lacune est le reflet de politiques qui peinent à reconnaître la spécificité des violences faites aux femmes et tendent à les assimiler à d'autres problématiques sociales<sup>62</sup>. De plus, le Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes (HCEFH) plaide depuis plusieurs années pour que les places d'hébergement soient gérées par des associations spécialisées, dans des centres non-mixtes, sécurisés, dotés de personnel formé aux questions de violences faites aux femmes. Or, les engagements successifs de l'État pour créer des places en hébergement d'urgence sont bien souvent des places en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). La question des violences est dès lors traitée dans des dispositifs de droit commun, ici les lieux d'hébergement d'urgence dont les publics traditionnels – populations vulnérables, voire marginales – n'ont pas les caractéristiques des femmes victimes et de leurs enfants<sup>63</sup>.

### *Des tensions avec la politique familiale*

La politique de lutte contre les violences conjugales se trouve en tensions entre la politique d'égalité des sexes et la politique familiale, s'illustrant dans la remise en cause de l'autorité parentale qui a été un long combat, extrêmement édifiant dans les débats parlementaires. Dès la loi du 9 juillet 2010, relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, qui est la loi qui essaie de se rapprocher le plus de la loi espagnole, la proposition de loi prévoyait la remise en cause de l'autorité du père en cas de violences. Or, le ministère de la Justice est intervenu dans le

---

<sup>62</sup> Dauphin Sandrine, 2024, « La lutte contre les violences conjugales aux prises avec les politiques sociales et sécuritaires », *Travail, genre et sociétés*, n°52, p. 81-96.

<sup>63</sup> *Ibid.*

débat au Sénat pour supprimer ces articles et les rapporteurs de la loi ont rappelé que le principe était la coparentalité : « *L'idée qui sous-tend cette proposition, c'est que l'auteur des violences, quelle que soit leur gravité, ne peut pas être un bon parent (...)* Non ! Cette idée est loin de faire l'unanimité (...). De plus, cet amendement remet en cause le principe cardinal au nom duquel il importe de maintenir, dans la mesure du possible, un lien entre l'enfant et ses deux parents<sup>64</sup>. » Solenne Jouanneau et Anna Matteoli ont montré comment l'ordonnance de protection, s'est retrouvée dans le giron du droit de la famille. Lors des discussions à l'Assemblée nationale l'ordonnance est confiée au juge aux affaires familiales alors que la proposition de loi envisagée le juge délégué aux victimes. Les auteures dénoncent ainsi une justice qui repose sur des modèles et catégories qui alimentent les inégalités : pension alimentaire, conciliation, prestation compensatoire, priorité donnée à l'intérêt de l'enfant. Dans l'application, l'ordonnance est peu utilisée par crainte d'une instrumentalisation pour obtenir des droits difficiles à obtenir dans les procédures classiques sur l'autorité parentale, droit de visite, etc.<sup>65</sup>.

### 3. L'appréhension des violences conjugales par les acteurs de terrain

Nous avons interrogé les personnes en charge de l'élaboration ou de la mise en œuvre de cette politique, notamment sur leur définition et analyse des violences conjugales dans l'objectif de travailler sur leurs représentations.

#### *Une assimilation aux violences intrafamiliales*

L'assimilation des violences conjugales aux violences intrafamiliales (VIF) est également le fruit de cette concurrence des référentiels. Juges, policiers, gendarmes vont parler des VIF. Dans les interventions des gendarmes ou des forces de police, la catégorie est celle du différend familial, il n'existe pas de codage « violences conjugales » : qu'il s'agisse d'un différend entre deux frères, entre parents et enfants ou entre conjoints, la classification est la même. L'analyse systémique de ces violences est oubliée ; ce qui est traité est le différend familial : le conflit a dégénéré en violence. L'analyse de mes interlocuteurs, en dehors des directrices régionales aux droits des femmes et à l'égalité et des associations féministes, porte sur des conflits interpersonnels, et

---

<sup>64</sup> M. François Pillet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, séance du 23 juin 2010.

<sup>65</sup> Jouanneau Solenne et Matteoli Anna, 2018, « Les violences au sein du couple au prisme de la justice familiale. Invention et mise en œuvre de l'ordonnance de protection », *Droit et Société*, n°99, p. 305-321.

non pas sur un système qui peut aussi encourager, voire soutenir, ce type de comportement. Ce classement enferme dans la cellule familiale renvoyant à son dysfonctionnement et non à un rapport inégalitaire de domination. Cette intégration au sein des VIF contribue à assigner les femmes à la sphère familiale. Alors que la première étape pour l'action publique a été de sortir les violences de la sphère privée, c'est comme si leur reconnaissance institutionnelle passait par leur ré-enfermement dans la famille. Dans ce ré-enfermement des femmes, elles sont regardées aussi en tant que mères par les travailleurs sociaux, notamment les ISCG<sup>66</sup> en commissariats et gendarmeries. Si ces derniers facilitent l'accueil des femmes et leur permettent sans aucun doute un meilleur accompagnement, ils évaluent aussi leur capacité à protéger les enfants. Donc, de victimes d'un côté, les femmes peuvent se retrouver coupables de l'autre. Les tensions entre ces deux types de politiques, la protection de l'enfance et les violences conjugales, sont sans aucun doute difficiles à gérer pour les acteurs, mais je questionne, néanmoins, cette réassignation, à un ordre familial pour les femmes.

#### *A la recherche de « la bonne victime »*

A travers les différents entretiens que j'ai pu mener, je me suis interrogée si le droit et les pratiques n'ont pas conduit à définir la « bonne victime », ce qui signifie qu'il en existe des « mauvaises » qui ne correspondent pas au modèle convenu. Depuis le Grenelle, on constate une augmentation, vraiment importante statistiquement, du nombre de plaintes et de femmes qui viennent parler, qui passent la porte d'un commissariat ou d'une gendarmerie. Cependant, certains ont pu se plaindre que cette augmentation vise des « petites violences » et qu'à leur avis, les femmes qui subissent des violences graves ne viennent pas davantage. Par « petites violences », il s'agit, selon eux, d'être bousculée, poussée, recevoir une gifle. Le cas d'école, est celui de la femme sous emprise. Policiers et gendarmes attendent en face d'eux une victime terrorisée, totalement sous emprise, qui a du mal à parler et se caractérise par sa passivité. Si la femme parle plus aisément que ce qui est attendu, est réactive, insulte, voire pire, à utiliser des gestes pour se défendre, elle n'est pas dans la catégorie « sous emprise ». Dès lors, est-elle encore considérée comme victime ? Si elle a des addictions, comme l'alcool ou la drogue, elle n'a pas non plus les caractéristiques de la « bonne victime ». Le fonctionnement d'un couple est très complexe. Par les formations, ce qui est intégré par les forces de sécurité est le temps long des prises de conscience des victimes avec pour conséquence des séparations qui ne sont pas

---

<sup>66</sup> Intervenant.e.s sociaux en commissariat et gendarmerie

forcément linéaires, mais faites d'allers et de retours. La diversité des réactions des victimes a, en revanche, davantage de difficultés à être appréhendée. Toutes ne sont pas sous emprise et certaines peuvent user de violences dites réactives.

Autre aspect qui revient régulièrement dans les entretiens conduits, ce sont les violences dites « réciproques ». Dans les observations que j'ai pu conduire, il suffisait de constater des échanges de coups pour que les deux membres du couple soient envoyés en stage de responsabilisation : femmes et hommes sont coupables parce qu'ils ont mutuellement utilisé de la violence. Une femme victime de violences conjugales ne peut être qu'une femme passive. Il ne s'agit pas de nier que des hommes peuvent également être victimes. Mais de quoi parle-t-on ? La question des inégalités est oubliée si les femmes et les hommes sont considérés dans les mêmes situations. Prenons le cas des meurtres conjugaux. Il est difficile de mettre un signe égal entre une femme tuée par son compagnon et un homme tué par sa compagne. En effet, ce ne sont pas forcément les mêmes causes de décès, ni les mêmes raisons (souvent défensives ou crapuleuses pour les femmes). De même, les hommes violentés par des femmes, le sont le plus souvent par des femmes ayant des problèmes psychiatriques (cf. entretiens réalisés avec des hommes victimes par les collègues de l'enquête Virage) et ces violences n'impactent pas, en outre, leur parcours affectif et sexuel par la suite. L'utilisation du terme de féminicide désigne le fait d'être assassinée en tant que femmes. Les hommes ne le sont pas en raison de leur genre et cela ne nie pas qu'il y ait des femmes violentes et que des hommes soient violentés, bien entendu. Ramener l'analyse seulement aux violences interpersonnelles ne permet pas de tenir des éléments systémiques qui alimentent les violences subies par les femmes.

Au terme de mon propos, il me semble important de souligner les paradoxes et les rapports de force qui peuvent expliquer l'absence d'efficacité de cette politique. La reconnaissance de la spécificité des violences conjugales est aux prises de la tension entre politique sectorielle (politique de l'égalité des sexes) et transversale (intégrer l'égalité dans la politique sociale et la politique de lutte contre la délinquance). Les conséquences de l'oubli de la spécificité des violences faites aux femmes dans la politique de lutte contre les violences conjugales ont conduit l'action publique à privilégier la protection des victimes, plutôt que leur émancipation, et cette protection a minimisé tous les aspects de prévention. Plus spécifiquement, la prévention cible la lutte contre la récidive, pour éviter notamment les féminicides. Mais la

prévention au sens des changements éducatifs et culturels qui alimentent le système des violences, dont les actions de l'Education nationale, reste encore insuffisante.

Thomas Foehrlé : « Merci beaucoup pour ces propos qui résument pas mal de choses qui ont été dites aujourd'hui, et qui, franchement, peuvent faire effectivement office de conclusion. Mais avant de conclure complètement cette journée, je voulais savoir s'il y avait des questions dans la salle, des remarques, des illustrations, des commentaires. »

Question 1 : « Bonjour et merci beaucoup pour votre intervention qui m'a beaucoup intéressée. J'aurais aimé savoir si vous pouviez parler des violences dites utériennes. Je sais que c'est un terme qui est de plus en plus utilisé, et j'aimerais savoir si vous trouvez cela pertinent, si ça permet de cibler mieux des violences spécifiques. Merci. »

Sandrine Dauphin : « Pour moi, oui, à titre personnel, mais après, c'est la stratégie vis-à-vis des acteurs qui me posent toujours question. Déjà, le terme de genre, c'est impossible de l'utiliser. Violences faites aux femmes, c'est quasiment impossible de l'utiliser. Donc, à quel niveau ? Au niveau de la recherche, ça ne me pose pas de soucis. Après, si on veut agir concrètement sur le terrain avec des acteurs qui sont craintifs, déjà à la simple question hommes-femmes, je ne suis pas sûre. Il faut construire ces stratégies, mais on n'est pas super bonnes encore, je trouve, pour construire des stratégies de ce côté-là. Il y a encore des manques. On essaie de réfléchir avec des collègues, mais on n'a pas encore trouvé le relais, en tout cas. Dans l'action publique, je sais que si j'utilise le terme, on va me regarder, mais on ne sait pas ce que c'est. Je passe déjà encore une demi-heure à expliquer. Donc, ça ne passe pas à un certain milieu, pour l'instant. Par contre, le contrôle coercitif.. Enfin, c'est autre chose. Plutôt qu'emprise, contrôle coercitif, ça commence à prendre, du côté de la justice, il commence à y avoir pas mal d'interrogations. »

Thomas Foehrlé : « Sachant qu'on peut se poser la question de ce que recouvre le contrôle coercitif pour la justice aujourd'hui. Mais ça, c'est une autre question. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques par rapport à l'intervention de Sandrine Dauphin ? S'il n'y a pas d'autres questions, je souhaiterais d'abord remercier l'ensemble des intervenantes et des intervenants qui ont bien voulu participer, alimenter cette journée. Merci également à l'ensemble des participants et participantes pour votre présence, ce qui fait la possibilité pour

nous, à Solidarité Femmes 67, de se dire qu'il faut qu'on continue à réfléchir ensemble sur la question des violences faites aux femmes, sur celle de la lutte contre les violences faites aux femmes, où nous pensons que la force féministe, c'est celle qui nous amène aujourd'hui à réfléchir ensemble à tout cela, et faire preuve de créativité face à un certain nombre de préjugés et stéréotypes politiques qui restent quelquefois difficiles à vivre pour les femmes victimes en premier lieu puis pour les accompagnantes.

Merci à vous. »